

L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

DOSSIER

Un mouvement exceptionnel

le signe

de
notre
engagement

Dans tous les quartiers,
dans toutes les régions,

un même droit
à
l'éducation

snes
Fédération nationale
des enseignants

REBONDIR À LA RENTRÉE



Edito

Pour une société solidaire

Progressivement, l'idée s'est développée, confortée par tous les discours, y compris celui de Luc Ferry annonçant que c'en était fini de « l'esprit de Mai 68 », entendu comme l'utopie de l'égalité pour tous, que nous étions en train de basculer dans un autre monde. A celui de la recherche de l'égalité, de la construction d'une solidarité au travers du système de retraites, de protection sociale, s'oppose celui d'un monde dans lequel la baisse des impôts devient un dogme au service d'une poignée de nantis et au détriment de la majorité de la population. C'est l'idée même d'un progrès social possible qui est remise en cause.

Ce monde-là, des générations avant nous l'ont combattu, pour un autre, celui que les enseignants, les personnels de l'Éducation nationale ont défendu tout au long de ce printemps extraordinaire. Il s'agit bien d'un mouvement social et non d'une révolte due à « un malaise », car il est porteur de valeurs fortes et renouvelle les liens entre générations, entre catégories sociales et la volonté de changement social qui vise à construire plus d'égalité entre tous, rejetant le chacun pour soi au profit d'une société choisie et construite collectivement.

C'est pourquoi notre action ne s'arrêtera pas aux vacances, elle va se poursuivre tout l'été comme en a décidé notre conseil national, dans les festivals aux côtés des intermittents du spectacle, en portant le ruban orange signe de notre engagement, dans les conseils d'administration que nombre de proviseurs convoquent en juillet pour faire accepter le statut d'assistant d'éducation.

Non la lutte n'est pas terminée, elle se poursuit et prendra à la rentrée les formes que nous déciderons en assemblées générales.
Gisèle Jean,
cosecraire générale



21

Dossier
Un mouvement exceptionnel

34

Portrait de CO-Psy

44

Entretien avec
Véronique
Chauveau



Sommaire

Revue de presse **6**

30 jours **7**

Courrier/Débat/opinion **8**

Actualités **12**

- Conseil national du SNES des 24 et 25 juin : rebondir dès la rentrée.
- Consultation nationale.
- Tables rondes du 19 juin : révision de la loi d'orientation.
- Retraites : l'urgence est invoquée.
- La direction nationale du SNES 2003-2005.

Eco/social **19**

- L'assurance maladie au cœur des débats.
- Baisse des pensions.

Dossier **21**

- Un mouvement exceptionnel.

International **29**

- Burundi et Rwanda : l'action des syndicats.
- Comité syndical européen de l'éducation.

Métier **30**

- Accès à la chaire supérieure.
- Épreuves de mathématiques au baccalauréat.
- Conseil supérieur de l'éducation.
- CNDP : une situation scandaleuse.

Catégories **33**

- Agrégés : avancement d'échelon, accès à la hors-classe et accès par liste d'aptitude.

Portrait **34**

- Portraits croisés de CO-Psy.

Fenêtre sur **36**

- Les femmes et les sciences.

Culture **38**

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien **44**

- Véronique Chauveau.

Métier/livres **46**

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C. P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €.



Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : SONY (2-3), APPLE (4), MAE (47), MAIF (48). Photo de Une : Thierry Nectoux. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>



AVENIR

La pente est forte...

Les Echos 17 juin 2003

BUDGET : LES DISCUSSIONS S'ANNONCENT SERRÉES À L'ÉDUCATION NATIONALE

Comment réduire les effectifs du principal employeur de l'État sans entraîner une nouvelle « rentrée chaude » dans l'Éducation nationale ? Le gouvernement voulait surtout profiter des départs à la retraite qui seront massifs l'année prochaine pour alléger le « mamouth » : selon un récent audit copiloté par Bercy et par la rue de Grenelle, 32 500 enseignants – 16 000 dans le primaire et autant dans le secondaire – quitteront les salles de classe en 2004. Mais la forte mobilisation des personnels de l'Éducation nationale rend la manœuvre beaucoup plus délicate que prévu. Luc Ferry a déjà dû donner des gages en assurant que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne concernait pas les enseignants. Mais les syndicats promettent déjà une rentrée agitée s'ils n'obtiennent pas un remplacement poste pour poste des départs à la retraite. « *Nous sommes inquiets car le gouvernement va essayer de supprimer 5 000 postes d'enseignant du second degré en 2004* », s'alarme Denis Paget, secrétaire général du SNES-FSU, le syndicat majoritaire chez les enseignants du secondaire.

L'Humanité 14 juin 2003

VERS LA PRIVATISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les deux têtes de l'État ont beau tenter de déminer le terrain, d'extrapoler sur la santé publique dans son ensemble, d'anticiper une nouvelle flambée sociale en refusant d'appeler un chat un chat, une réforme importante se prépare bel et bien pour la branche maladie de la Sécurité sociale. En réalité, en se faisant le plus discret possible, le gouvernement souhaite simplement que ne s'ébruite pas l'hypothèse la plus plausible dans le cadre de cette réforme : à savoir la privatisation de certains secteurs de la santé, sous la pression du déficit, et à la faveur d'un rétrécissement du champ de la solidarité nationale ou du recul de la prise en charge de certains soins par la Sécurité sociale.

Le Monde 17 JUIN 2003

L'école en champ de bataille

L'Éducation nationale ressemble aujourd'hui à un champ de bataille. Après un mois de conflit, le mouvement paraît devoir se tasser avec l'annonce par le gouvernement de son recul sur la décentralisation. Le baccalauréat, dont on a craint, pour la première fois depuis 1968, qu'il puisse être menacé, est sauvé. (...) Qu'on ne s'y trompe pas : le mal-être enseignant a de bonnes raisons d'exister. Quelle profession peut résister sereinement à une telle accumulation de transformations dont la plupart ne sont apparues clairement qu'*a posteriori* ? Citons en vrac : la massification de l'enseignement ; l'affaiblissement de l'autorité innée du professeur ; l'apparition de phénomènes de violence et l'explosion concomitante des attentes de la société vis-à-vis de son école – tout cela a profondément modifié les conditions d'exercice. Surtout, les enseignants ont été amenés à trancher individuellement les contradictions du système éducatif. Faut-il, par exemple, se préoccuper des meilleurs ou se concentrer sur ceux qui sont en difficulté ? Question face aux élèves perturbateurs : doit-on les exclure définitivement pour retrouver le calme ? Mais alors que faire de ces élèves polyexclus ? Sur le port du voile islamique, quelle attitude adopter : l'interdire au nom de la laïcité ? Le tolérer pour ne pas enfermer l'élève en question dans son monde ? A chacune de ces questions, l'institution laisse les enseignants seuls au front. Et forcément insatisfaits : quelle que soit la décision qu'ils prennent, elle n'est que la « moins pire ». Le monde enseignant ne rejettera évidemment pas une amélioration de ses conditions de travail. Mais l'essentiel n'est pas là : il réside dans la clarification des missions de l'Éducation nationale, donc de celle des enseignants. Jusqu'où doit aller l'enseignement obligatoire ? Quelle est la culture « commune » minimale que l'école s'engage à transmettre ? Comment diversifier les parcours ? Doit-on maintenir l'objectif des 80 % d'une classe d'âge à mener au niveau du baccalauréat ? Pour éviter que l'idée de réforme constitue la seconde victime de la crise, il faudra réussir à préciser ce que la nation attend de son école. Ou s'habituer, à défaut, aux manifestations de colère d'enseignants qui n'entendent plus supporter les non-choix du politique.

L'Économiste 26 mai 2003

UNE ALTERNATIVE EST POSSIBLE

Le gouvernement assène que l'allongement de la durée de cotisation est la seule solution pour sauver les retraites par répartition. Faux. (...) Pourquoi le gouvernement fait-il silence sur l'évolution probable de la richesse produite au cours des prochaines décennies ? Parce que, sous la pression du MEDEF, il entend pérenniser le recul de près de 10 points en vingt ans de la part de la masse salariale (salaires directs et cotisations sociales) au sein de la valeur ajoutée, la richesse créée dans l'économie (le PIB), ce qui représente 33 fois plus que le coût du retour à 37,5 ans de cotisations. Il fait le choix politique d'attribuer tous les futurs gains de productivité aux seuls détenteurs du capital. (...) Allonger la durée de cotisation n'augmentera en rien le taux d'activité de la population tant qu'il y aura 2,5 millions de sans-emploi. Cela ne fera qu'aggraver le chômage, et particulièrement celui des jeunes.

Le Monde 11 juin 2003

LES FEMMES VONT CONTINUER À PAYER LE PRIX FORT !

(...) Les différences entre les pensions moyennes des hommes et des femmes sont bien réelles, et même supérieures à celles entre public et privé. En 2001, les femmes retraitées ont touché en moyenne une pension de 848 euros par mois, et les hommes 1461 euros. Les femmes ont donc touché 42 % de moins que les hommes. (...) Les différences des retraites entre hommes et femmes sont le reflet des inégalités dans la vie professionnelle et sociale. Les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes ; pour un grand nombre, le temps partiel leur est imposé et elles assurent toujours l'essentiel des responsabilités en matière d'éducation des enfants, de tâches domestiques et de soins proches. (...) Ces écarts entre les sexes préoccupent fort peu le gouvernement puisque ce qu'il propose aboutit en réalité à les augmenter notablement.

Le dessin du mois



Le Monde, 20 juin 2003.



© D. MAJOURY

CULTURE VIVANTE

Avec les intermittents du spectacle

En maintenant une précarité inadmissible et en remettant aujourd'hui en cause le régime particulier d'indemnités de chômage dont bénéficient les intermittents du spectacle, le patronat, les pouvoirs publics, certains syndicats minoritaires portent la lourde responsabilité de compromettre les festivals de l'été et, au-delà, toute la politique culturelle dans notre pays.

L'intransigeance gouvernementale, le discours maintenant rôdé qui consiste à dire qu'on a sauvé ce qu'on a délibérément sacrifié, renforcent le monde enseignant dans sa conviction qu'une politique globale est engagée pour faire disparaître les acquis sociaux et compromettre les liens qui font tenir notre société. Les enseignants sont particulièrement sensibles à tout ce qui affecte le développement culturel. Nourris eux-mêmes du contact avec le spectacle vivant, ils forment leurs élèves à devenir de futurs spectateurs éclairés. Ils travaillent souvent avec les intermittents qui interviennent dans leurs classes. Ils ne peuvent supporter une politique où c'est la loi de l'argent et de l'exploitation des salariés qui devient la règle, au sein du service public comme au sein des entreprises de production. En tant que spectateurs, ils soutiennent l'action des intermittents où ils retrouvent beaucoup des valeurs qu'ils ont eux-mêmes portées ces derniers mois. Ils demandent au gouvernement de surseoir à l'application de l'accord scélérate et d'engager avec les intéressés de vraies négociations. Ils manifesteront tout l'été leur solidarité et donnent rendez-vous aux intermittents à la rentrée pour construire de nouvelles luttes en faveur de la culture.

Denis Paget

26 mai **Guerre et paix.** Le gouvernement d'Ariel Sharon déclare accepter la « feuille de route » américaine pour la paix au Proche Orient.

1^{ER} juin **Rituel.** Ouverture du sommet du « G8 » à Évian et du contre-sommet « altermondialiste ».

3 juin **Mobilisation** pour les retraites et contre la décentralisation dans l'Éducation nationale.

4 juin **Espoir.** Le sommet d'Akaba réunit les Premiers ministres israéliens et palestiniens sous l'égide du président des États-Unis.

5 juin **Corse.** Ouverture du procès des assassins du préfet Érignac.

10 juin **Nouvelle journée de mobilisation** contre la réforme des retraites et le projet de décentralisation.

10 juin **Premiers pas.** Le gouvernement exclut du projet de décentralisation les conseillers d'orientation-psychologues, les assistantes sociales et les personnels de santé, mais pas les TOS...

10 juin **Parole de meeting.** Jean-Pierre Raffarin met le feu aux poudres en affirmant que les opposants « préfèrent leur parti à leur patrie ».

12 juin **Le bac philo se déroule normalement.**

12 juin **À suivre.** Jacques Chirac lance le chantier de la réforme de la Sécurité sociale et invite le patronat à entrer dans les négociations.

13 juin **Constitutionnellement.** La convention sur l'avenir de l'Europe adopte le projet de Constitution qui prévoit la nomination d'un président et d'un ministre des Affaires étrangères de l'UE.

15 juin **Retraite.** Johnny Hallyday fête ses 60 ans.

16 juin **Parlement.** Les députés adoptent l'article 3 de la réforme des retraites qui prévoit « l'égalité » entre les retraites relevant de régimes différents.

17 juin **Foulard.** Plusieurs membres de la majorité se déclarent favorables à une loi prohibant les signes religieux à l'école.

18 juin **« Armes de disparition massive »** (*Time Magazine*). L'administration Bush demande à la CIA de prouver l'existence d'armes de destruction massive en Irak...

22 juin **« Ennemi public ».** Arrestation musclée de José Bové, leader de la Confédération paysanne.

Billet d'humeur

Enseignant rationnel

Je souhaiterais racheter plusieurs années d'études pour échapper à la funeste décote, mais le coût en milliers d'euros me fait hésiter. Il me faudrait emprunter auprès de mon banquier. Or celui-ci attire mon attention sur le faible coût actuel du prêt immobilier et sur l'avantage fiscal de la loi très attendue sur la rénovation des logements anciens. Par ailleurs, je voudrais savoir si, avec la complaisance de mon banquier, je pourrais financer mon rachat d'années d'études avec mon plan d'épargne-logement. Vous conviendrez de mon embarras parce qu'en même temps j'hésite à me désengager de ma mutuelle retraite complémentaire ne sachant pas calculer la valeur actualisée de mes pertes probables d'ici mon départ en retraite. Je ne sais pas

non plus si j'aurai le courage de faire assez d'heures sup pour me payer la couverture complémentaire que nous promet Delevoye, ni si celle-ci sera suffisamment rémunératrice. Je comptais y cotiser en revendant mes France Télécom, mais mon banquier me conseille de ne pas vendre en ce moment. Enfin, je m'avoue parfaitement incapable de mesurer la valeur actuelle de mes futurs traitements, et j'ignore si mes prochaines inspections sauront reconnaître mon immense mérite.

Je suggère que le SNES passe un partenariat avec les meilleures consultants financiers, je pense à Meryl-Lynch, pour mettre en place un service de conseil à l'usage de l'enseignant rationnel.

Daniel Rallet

Langues vivantes

Espéranto et mondialisation

F. B., Sainte-Enimie (48)

Depuis de nombreuses années, le SNES soulève de temps en temps le problème des langues, à chaque fois pour constater l'augmentation du nombre de professeurs d'anglais au détriment de ceux des autres langues. Il ne suffit pas de constater et de se plaindre, il faudrait trouver une solution, au moins pour une question de justice. Ou bien on accepte l'hégémonie de la langue anglo-étasunienne qui fera disparaître à terme le français comme le français lui-même a fait presque disparaître les langues régionales, ou bien on utilise une langue neutre qui respecte toutes les langues et place tous les acteurs à égalité. Il est injuste que 8 % environ des Terriens soient dispensés d'apprendre une seconde langue et en profitent pour coloniser le monde entier ! Déjà, de plus en plus, les instances européennes et les grandes entreprises internationales proposent des emplois de responsables aux seuls « anglophones de naissance » et « Euronews » a fait dire au cours d'un documentaire, fin octobre, « il faudra que les professeurs d'anglais en Europe soient des Anglais ». La solution existe, recommandée par l'ONU et l'UNESCO où elle possède un bureau permanent : c'est l'espéranto. Cette langue neutre place tout le monde à égalité, « pour plus de justice » ; elle est facile à apprendre car, sans exception, une lettre correspond à un son, elle est précise et riche grâce à sa structure agglutinante ; elle a une académie à Rotterdam ; elle est riche du patrimoine de tous les peuples qui écrivent en espéranto ou dont les œuvres sont traduites. Tout ce qui crée un avantage finit par être connu et adopté (les chiffres dits arabes, le système métrique, le morse, le langage des sourds, etc.). Ses chances de succès sont donc énormes. De plus, des études ont montré que les élèves ayant appris l'espéranto à l'école étaient meilleurs en langue étrangère en Sixième que ceux qui ne l'avaient pas appris. Les cours d'espéranto sont autorisés par l'Éducation nationale dans le cadre des clubs et activités périscolaires. Il suffirait d'une décision politique pour que, rapidement et à moindre frais, les professeurs des écoles l'enseignent. Par sa lettre du 15 avril 2002, le président de la République, Jacques Chirac, est favorable à l'enseignement de l'espéranto à condition, bien sûr, que la demande soit suffisante. Donc, il ne tient qu'à nous de susciter le débat. La mondialisation inéluctable oblige les syndicats, pour plus d'efficacité, à agir ensemble au niveau européen en particulier et même au niveau mondial. Cette action peut-elle être crédible et efficace dans la langue du pays qui domine le monde ?

LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE

TOUTES ET TOUS AU LARZAC

CONTRE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

LES 8, 9 ET 10 AOÛT 2003



A l'initiative de la Confédération paysanne et d'un collectif unitaire auquel la FSU participe. La prochaine réunion de l'OMC se tiendra au Mexique du 10 au 14 septembre 2003. Principaux enjeux : l'accès des pays du Sud aux médicaments, la privatisation du vivant, le sacage de l'environnement, la destruction des agricultures du Sud, la libéralisation et la privatisation des services publics (AGCS)...

Mobilisons nous contre la privatisation des biens communs : l'éducation, la santé, l'eau, la culture...

Les 8 et 9 août, toute la journée

Forums : Lutte pour le maintien des services publics, la préservation de l'environnement, contre la privatisation du vivant et d'autres encore...

Stands des associations et mouvements militant contre l'OMC et pour la construction d'un monde solidaire. La FSU tiendra un stand.

Animations : musique, théâtre de rue, expression artistique permanente.

Le vendredi 8 août

L'après-midi, forum : Comprendre l'OMC, ses mécanismes, ses effets, comment s'y opposer.

Le soir, Cinéma documentaire sous les étoiles, mais sur écrans géants. Remorques musicales pour ceux qui préfèrent.

Le samedi 9 août

Le matin : deux forums simultanés :

- Souveraineté alimentaire et OGM.
- AGCS : explications et témoignages.

L'après-midi : La conquête de nouveaux droits.

Grand concert gratuit à partir de 18 heures avec des artistes engagés de renommée internationale.

Le dimanche 10 août

Clôture : messages de synthèse et agenda.

Le rassemblement aura lieu sur le plateau du Larzac à environ 20 km au sud de Millau.

Renseignements : www.monde-solidaire.org/larzac-2003.

LA BRETAGNE, UNE RÉGION QUI RÉUSSIT ?



Sous ce titre l'Institut de recherches de la FSU vient de publier un ouvrage de 144 pages, dans la collection Comprendre et agir, en collaboration avec les éditions Syllepse.

Selon une opinion largement partagée, la Bretagne, plus précisément l'académie de Rennes, serait l'académie de toutes les réussites. Quel que soit l'indicateur retenu (le nombre de bacheliers, les évaluations en Sixième ou à l'école primaire), le résultat peut paraître en effet impressionnant. Au total, c'est en Bretagne que les sorties du système éducatif sans qualification sont parmi les plus faibles. Ce qui, compte tenu de l'importance de l'éducation et de la formation pour le développement économique et social, donne de sérieux atouts à la région et à sa population.

En réalité, il y a matière à inquiétude quand on regarde certains chiffres de plus près. De nombreuses études montrent en effet que le processus de démocratisation de la formation est en train de se gripper. C'est cette situation que cet ouvrage s'efforce de révéler, dans ses contradictions et dans sa complexité. *Nouveaux regards* cherche ainsi à élargir le champ de ses investigations en les déclinant au niveau de quelques régions de France.

L'ouvrage reprend des contributions rédigées à l'occasion d'un colloque organisé en novembre 2002 par la FSU Bretagne et le mensuel *Le Monde initiatives*. On y a débattu des atouts et des obstacles des parcours des jeunes en Bretagne, ainsi que des questions du travail aujourd'hui : constitue-t-il toujours un lien social pour les jeunes ?

L'ouvrage, coordonné par Jean-Luc Le Guellec contient des textes d'Alain Lebaube, directeur du *Monde Initiatives*, Gilles Poupard, André Blanchard, Pascal Plantard, Alain Gourvès, Francis Vergne, Christine Jamet, Françoise Renard, Christophe Moreau, Hervé Lallart, Philippe Fournier, Jacques Tanguy. Il est disponible en librairie (6 €). Il peut être commandé à l'Institut de recherches de la FSU (3/5, rue de Metz, 75010 Paris), par fax : 01 48 00 08 93, ou par courrier électronique (commande@institut.fsu.fr), en précisant l'adresse d'envoi.

Louis Weber

MIXITÉ FILLES-GARÇONS À L'ÉCOLE. Le débat n'a jamais véritablement eu lieu. Ni au moment du passage à la mixité dans les écoles, les collèges, les lycées, ni depuis. Aujourd'hui certains pays anglo-saxons remettent en cause cette mixité, le ministre délégué Xavier Darcos, s'appuyant sur ces exemples propose des expérimentations. Nous les avons rejetées fermement à notre congrès. Parce qu'elle permet la construction d'une identité sociale et qu'elle est une construction sociale de l'identité individuelle, qu'elle peut être facteur de réussite scolaire, il nous faut porter le débat sur la mixité, non pas en un débat pour ou contre, mais pour mieux cerner les enjeux sociaux.

Françoise Héritier a travaillé sur la construction du masculin et du féminin dans les différentes sociétés, Dominique Torsat, CO-Psy chargée de mission au MEN sur les questions d'égalité et de parité et Annick Davaisse, IPR d'EPS apportent des regards, différents mais complémentaires, sur cette question.

Une hiérarchisation primitive

La mixité est un acquis essentiel. Comme anthropologue et comme citoyenne, je suis contre la remise en cause de la mixité, en accord avec la position développée par François Dubet dans *Le Monde*. Pourquoi aujourd'hui la juge-t-on comme un échec ?

À cause d'un malentendu, pour deux raisons. Premièrement, l'idée implicite que les enfants auraient une sagesse infuse qui leur ferait trouver spontanément un état naturel d'où toute violence ou hiérarchie seraient absentes et que la mixité leur permettrait de développer cet état de grâce. Mais en fait, dès sa naissance l'enfant est placé dans notre monde avec le modèle archaïque qui est le nôtre, modèle universel où la domination masculine est la norme. Ces enfants trouvent un modèle déjà inégalitaire qu'ils reproduisent. On attendait qu'ils soient plus sages que leurs parents. Il n'en est rien.

Françoise HÉRITIER
Anthropologue,
professeur au Collège de France

femmes ont la capacité « incompréhensible et exorbitante » de se reproduire à l'identique (avoir des filles) et de faire du différent (avoir des garçons), ce que les hommes ne peuvent faire. Il s'en est suivi qu'elles ont été appropriées pour ce faire et confinées dans ce rôle, mais aussi dépossédées conceptuellement de ce pouvoir, passé tout entier du côté du pouvoir fécondant masculin, jusqu'à la découverte des gamètes au XVIII^e siècle.

Accompagnant le développement de la connaissance scientifique, ce qui nous permet de sortir du modèle dominant, c'est la contraception. Elle permet aux femmes de devenir des personnes juridiques à part entière, ayant la capacité de disposer d'elles-mêmes et de leur propre corps. Cette libération se place sur le terrain même où a eu lieu la mise en tutelle.

Si l'on dit que la contraception n'a pas changé grand-chose depuis trente-cinq ans,

« Nous vivons toujours sur le modèle archaïque dominant de façon universelle qui s'est mis en place aux temps originels de notre espèce. »

Deuxièmement, au sein pourtant du modèle archaïque dominant, la mixité ne tourne pas forcément à l'avantage des garçons. Or, dans le monde et en Europe, le savoir est l'apanage des mâles. Cependant la réussite des filles à l'école est souvent supérieure à celle des garçons et cela crée une frustration masculine au point que l'on a pu écrire qu'il fallait voler au secours des garçons en créant un monde clos sans plus de confrontation humiliante avec l'autre sexe. Revenir à la séparation signifierait que l'on postule que le développement masculin est incommensurable au féminin.

Nous vivons toujours sur le modèle archaïque dominant de façon universelle qui s'est mis en place aux temps originels de notre espèce. Il n'y a pas d'exemple de société où les femmes auraient été en situation de domination ni même de totale égalité.

Les hommes des origines ont dû chercher à donner du sens à ce qu'ils voyaient ; pour cela ils n'avaient que leurs cinq sens. En tentant de comprendre l'inconnu, grâce au déjà connu, ils sont arrivés à des « butoirs pour la pensée », des faits que l'on ne peut réduire à d'autres. Un de ces butoirs : les espèces animales sont différentes, mais elles sont toutes parcourues par la même différence sexuée. C'est un invariant et l'homme n'a pas de prise dessus. Il est à la base de notre système conceptuel fondé sur l'opposition binaire entre le même et le différent, entre le masculin et le féminin qui prend la forme de couples de caractères opposés : actif/passif, chaud/froid, haut/bas... Le surprenant est que cette opposition, que l'on trouve dans toutes les langues et toutes les cultures, se double du caractère positif/négatif, le positif étant du côté du masculin.

Cette hiérarchie en fonction de la différence sexuée s'explique par la raison donnée à un second butoir de la pensée primitive. Les

c'est un jugement à courte vue par rapport à la durée de l'humanité, même s'il est vrai que les jeunes femmes ont cependant moins conscience que leurs mères du changement que cela représente.

La mixité bien comprise, avec un saine apprentissage scientifique, politique et éthique, devrait servir ce propos.

La recrudescence apparente d'un certain nombre de violences spécifiques de garçons envers les filles n'est pas étonnante. Nous vivons une période de transformation, un moment où le masculin voit remis en cause ses prérogatives et il se rebiffe.

Ces violences se situent souvent dans les banlieues où peu d'espoir est offert aux jeunes pour s'en sortir. Il y a exacerbation et même recréation du modèle archaïque dominant où les filles ne sont vues que comme des corps dont on attend des services. Ce sont des corps violentables quand ils ne sont pas protégés par des hommes-propriétaires (père, frère, mari) et craints. On retrouve là le modèle des aubes de l'humanité.

Les filles ont ainsi plus à gagner par l'éducation que les garçons, car elle permet au premier chef de sortir de la domination. Les garçons, eux, ont l'impression d'être barrés dans leur avenir, ils sont donc moins motivés.

La mixité n'est pas la suppression des différences. Nous sommes des hommes et des femmes. Nous avons une relation à imaginer, fondée sur une séduction au long terme. La recherche d'identité est une chose ; il y a des différences biologiques hormonales ; mais « l'assertivité » est une qualité propre au vivant quel que soit son sexe. L'assertivité consiste simplement à poser son existence. Elle a de tout temps et en tous lieux été brimée chez les femmes. Là encore une mixité bien conduite peut permettre sa réalisation. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet

MISSION ÉGALITÉ. Créée en 2001, la mission Egalité doit mettre en œuvre la convention du 25 février 2000. Elle coordonne les actions émanant des différents partenaires et anime le réseau des chargé(e)s de mission académiques à l'égalité des chances.

La mixité à l'école, quel bilan ?

La scolarisation des filles dans l'enseignement public a été tardive. Dans le prolongement des lois Jules Ferry, Camille Sée ouvre l'accès de l'enseignement secondaire aux femmes en 1880. Les jeunes filles n'ont pas pour autant accès à tous les savoirs. Elles sont instruites en tant que futures « mères des hommes » et apparaissent nettement comme le « masculin moins ». Elles suivent un programme scolaire différent de celui des garçons : sans humanités (pas de latin-grec) ni philosophie, matières pourtant indispensables pour se présenter au baccalauréat. Le programme d'enseignement secondaire ne devient identique pour les deux sexes qu'en 1924, ce qui permet aux femmes d'accéder à l'Université.

Dans les années 1940, le taux d'accès au baccalauréat des filles et des garçons est identique. La place des filles dans le secondaire est alors un fait établi. Il faudra cependant attendre 1975 pour que l'obligation de mixité soit instaurée dans tous les établissements publics. Avec le collège unique, la scolarisation est la même pour tous, mais sans que l'enseignement soit pour autant exempt de stéréotypes sexistes. Ce n'est qu'en 1989 que la loi d'orientation affirme clairement, dans son article premier, la mission d'égalité entre les sexes à l'école.

Cependant, quarante années de mixité n'ont pas suffi à égaliser les destins scolaires et professionnels des filles et des garçons. Certes, le taux de réussite des filles aux baccalauréats est supérieur à celui des garçons. De même, elles sont plus nombreuses dans les universités. Malgré cette suprématie quantitative des filles, les garçons restent les dominants en nombre dans les filières scientifiques et techniques, celles qui sont les plus prometteuses d'emplois à haute responsabilité et à forts revenus. Au moment des choix d'orientation, une fille sur quatre se dirige vers une première scientifique alors que les garçons sont plus d'un tiers à choisir cette filière. Seules 37 % des filles ont leur bac dans la série S contre 68 % des garçons. À l'Université, elles ne représentent qu'un tiers des effectifs dans ces filières. Un taux qui n'a pas bougé depuis quarante ans. Enfin, les écoles d'ingénieurs restent un bastion masculin, avec seulement 23 % de filles.

« Quarante années de mixité n'ont pas suffi à égaliser les destins scolaires et professionnels des filles et des garçons. »

Ce phénomène n'a rien à voir avec les compétences des filles en sciences. L'idée selon laquelle elles sont moins douées en mathématiques est un préjugé. Leur taux de réussite au bac S est supérieur à celui des garçons. L'explication est ailleurs. Les filles font leurs choix d'orientation en se conformant à des modèles de comportement traditionnels. Elles valorisent ce qui, socialement, leur est reconnu comme leurs domaines de compétence, comme les filières littéraires ou la biologie. Elles anticipent leurs futures obligations familiales en autolimitant leurs ambitions professionnelles. La transgression des rôles sociaux leur est souvent difficile. Cette vision stéréotypée des femmes dans la société est véhiculée par les parents dont les attentes pourront être différentes selon le sexe de



© THIERRY NECTOUX

leur enfant. Différentes études ont montré que les filles sont moins sollicitées en classe et ne sont pas notées de la même manière, ce qui a pu amener certains à remettre en cause la mixité en classe.

Aucune réflexion spécifique n'a accompagné l'instauration de la mixité à l'école. À partir de 1984, l'Éducation nationale va mener une politique volontariste d'ouverture des filières scientifiques et techniques afin de changer les attitudes. Une première convention interministérielle, signée par Yvette Roudy et Jean-Pierre Chevènement, reposait sur le postulat que l'élargissement des choix professionnels proposés aux filles

devait aboutir à l'égalité. De nombreuses campagnes nationales ont été lancées avec des slogans tels que « Les métiers n'ont pas de sexe » en 1984 (spots télévisés sur trois chaînes) ou « C'est technique, c'est pour elle » en 1992. Un « toilettage » des manuels scolaires est entrepris afin de les débarrasser des stéréotypes les plus grossiers. Un texte datant de 1989 allait dans ce sens, mais avec une perspective économique.

L'idée est de lutter en amont contre le gâchis d'intelligence, résultat de la sous-représentation des filles dans la voie scientifique, afin de combler la pénurie d'ingénieurs et de techniciens. Cela aboutit à la mise en place d'une multitude d'actions de terrain. Des « chargés de mission Egalité » sont apparus dans les académies. Pour inciter les filles à s'engager dans les filières scientifiques, une campagne nationale a été lancée en 2002 sur les femmes et les sciences. Des études sont entreprises et des statistiques sexuées sont de plus en plus systématiquement élaborées. Nous incitons à la prise en compte de la dimension de genre dans les projets des établissements (règlement intérieur, comité d'éducation à la sexualité et à la citoyenneté, etc.). Cette évolution est nécessaire pour que la mixité soit synonyme d'égalité. Pour changer les mentalités, il ne suffit pas de transmettre une image positive des femmes dans l'éducation, la culture ou les médias. C'est une des leçons des plans d'action précédents. Il faut promouvoir un changement dans les aspirations et les expériences des femmes et des hommes, qui aille au-delà des voies toutes tracées par un consensus de façade lourd à bousculer. ■

Dominique Torsat

L'EXEMPLE DE L'EPS. L'objectif des 80 % d'une tranche d'âge au niveau du bac est presque atteint par les filles ; elles y accèdent en effet à plus de 75 % (selon les statistiques ministérielles, toutes voies de formation cumulées). Les garçons n'y parviennent qu'à 62,5 %. Le même écart d'un peu plus de douze points se manifeste pour la proportion d'une classe d'âge qui obtient le bac.

Quels contenus d'enseignement ?

Pour avoir cherché depuis les années 70 ce qui empêche beaucoup de filles de réussir en EPS¹, je crois que ces écarts nous livrent des indications importantes : ce n'est pas l'école qui produit ces différences, mais qu'en fait-elle ?

L'EPS en difficulté avec les filles

Lorsque dans une classe de Quatrième, sur un terrain de hand-ball, trois garçons jouent à l'avant, trois filles restent derrière, ce n'est pas parce que les garçons les empêchent de jouer, mais parce qu'en termes de contenu d'enseignement, nous faisons comme si était acquis pour elles le goût du rapport d'opposition. Il faut interroger ce qui, souvent, semble ainsi un « prérequis » de ce que nous enseignons.

Les références culturelles, sportives, de l'EP sont, pour la plupart d'entre elles, historiquement construites du côté de l'histoire des hommes, fondée sur le défi, l'épreuve et l'affrontement (l'« agon » dit si justement R. Caillois). Mais « histoire des hommes » dit à la fois du masculin, et une part d'universel. Pour que davantage de filles s'approprient la part d'universel, il faut déconstruire le marquage du masculin, non pas dans l'optique castratrice de l'annuler, mais en ne supposant pas acquis par toutes l'envie de gagner, ni même celle de s'emparer du ballon. C'est donc un (rude) travail didactique de construire des contenus d'enseignement permettant à ceux (ici celles) qui n'y sont pas d'emblée de « rentrer » dans la logique de l'activité. Il s'agit donc de ne pas se contenter de constats en termes de « manque » ou de « niveau » des élèves (ici les filles), et d'élucider ce qui, dans les pratiques culturelles, ne parle pas de la même façon à tel ou tel public.

Annick DAVISSE
Inspectrice pédagogique régionale d'éducation
physique et sportive, retraitée.

Mais l'école en difficulté avec les garçons ?

Ce travail en EPS, sur les difficultés des filles, m'a amenée à l'idée que quelque chose fonctionne à l'identique (mais en sens inverse) dans le difficile rapport des garçons

aux activités langagières, clef essentielle de la réussite scolaire, et que c'est ce qui organise leur « sur-échec » scolaire.

L'enquête de l'INSERM sur les adolescents², à la rubrique « le temps des loisirs », sous titre : « sport pour les garçons, lecture pour les filles » montre qu'à l'adolescence, tandis que

« La question n'est pas de faire « ce qui plaît » aux élèves, mais de se donner les moyens de construire une mixité réelle de l'enseignement. »

les filles décrochent des pratiques sportives, les garçons s'éloignent de la lecture. Si déjà à 11-13 ans, 47 % seulement des garçons déclarent lire souvent (alors que c'est le cas de 61 % des filles), à partir de 16 ans, les garçons ne sont plus que 27 % à le dire tandis que 50 % des filles déclarent lire encore souvent. Le recoupement récent effectué par l'INSEE des enquêtes en cours³ indique les mêmes écarts, et selon l'enquête PISA, à 15 ans, « 40 % des garçons disent ne jamais lire pour leur plaisir, soit deux fois plus que les filles (21 %). Les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à considérer que la lecture est « une perte de temps » (31 % contre 15 % des filles) ».

Que fait-on de ces indications dans les activités langagières proposées aux élèves ? N'y a-t-il pas lieu, sans renoncer à la qualité culturelle des références, de « déconstruire » ici aussi le modèle ? La question n'est pas de faire « ce qui plaît » aux élèves, mais de se donner les moyens de construire une mixité réelle de l'enseignement, en tenant compte du marquage social (ici de sexe) des références culturelles. Comme pour le collège unique, il faut se prononcer absolument pour la mixité⁴, mais les yeux ouverts sur les diversités qu'elle recouvre. ■

Annick Davisse



1. Cf. *Sport pour les filles, lecture pour les garçons, chiche ?* dans *Pour une culture commune, de la maternelle à l'université* Institut de recherche de la FSU, sous la direction d'H. Romian et *Sports, école, société : la différence des sexes*, A. Davisse et C. Louveau, (préface de Geneviève Fraisse), L'Harmattan 1998, et dans *Ville-Ecole- Intégration* (n° 116, Mars 1999) « Elles papotent, ils gigotent ».

2. *Adolescents, enquête nationale*, étude de Marie Choquet et Sylvie Ledoux publiée aux éditions de l'INSERM, 1994.

3. Cf. INSEE PREMIERE n° 886, mars 2003.

4. J'ai développé ce thème, sous le titre : *EPS : réussite des filles et mixité*, dans la très utile brochure du ministère : *Filles et garçons à l'école : une égalité à construire*, réalisée sous la direction de Françoise Vouillot, éditée dans la collection Autrement dit, CNDP en 2000.

Retenues pour grève

Quelle base de calcul ?

Contrairement aux pratiques de la plupart des rectorats, les retenues pour grève doivent être calculées sur la base de l'ensemble des traitements et indemnités, après déduction des cotisations et retenues obligatoires (retenue pour pension, CSG, CRDS, 1 % solidarité, mais pas la retenue MGEN). C'est ce qui résulte d'un arrêt du Conseil d'État (28 octobre 1998, M. Grondin, n° 186949). La différence est non négligeable, de l'ordre du cinquième.

Salaires

Quotité mal taillée

L'administration doit-elle étaler les retenues pour service non fait ? Rien ne l'y oblige. Toutefois dès lors qu'elle a versé le traitement d'un mois donné (elle commet alors une faute), elle ne peut procéder à la récupération des trop-perçus (la « répétition des sommes indues ») qu'en respectant la règle de la quotité insaisissable du traitement, en fonction d'un barème réglementaire. On peut s'adresser au S4 pour obtenir ce barème (secteur « rémunérations »). Des recours en dommages-intérêts sont possibles.

CASDEN-Banques populaires

Retenues sur salaire et compte en banque

Les trésoriers du SNES ont rencontré la direction de la CASDEN-Banques populaires dans le cadre des relations habituelles entre la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale et le syndicat. La banque s'est engagée à marquer sa solidarité avec la profession et les collègues qui seront durement touchés par les retenues de salaire. Elle invite les sociétaires à consulter son site Internet www.casden.fr à partir du 8 juillet pour toute information sur les dispositions pouvant être prises. Le SNES invite par ailleurs tous les personnels à organiser localement la solidarité avec les collègues qui seraient en difficulté. Quelques remarques : l'usage de crédits de type « revolving » dont les taux sont souvent prohibitifs est très déconseillé. En cas de difficultés financières il est préférable de se rapprocher de sa banque et de négocier un découvert, un crédit sans intérêt ou à faible taux ou le report de mensualités de crédit de quelques mois.

Baccalauréat

Risque de hautes pressions

Une nouveauté du bac général cette année, c'est l'introduction des IA-IPR dans les jurys, sous prétexte d'harmoniser l'évaluation des TPE. Le SNES avait condamné

LE CONSEIL NATIONAL DU SNES DES 24 ET 25 JUIN a discuté du mouvement en tous points de vue exceptionnel que vient de connaître l'Éducation nationale et de la prochaine rentrée.

Rebondir dès la rentrée

Exceptionnel en termes de durée ce mouvement amorcé dès septembre a débouché sur un mouvement de grèves reconductibles qui s'est généralisé en mai et juin à plus de 3 000 établissements.

Exceptionnel en termes de participation et d'implication de la profession : plus de 80 % de la profession a participé d'une manière ou d'une autre au mouvement, une part importante s'impliquant dans des grèves de longue durée et dans des formes de conduite et de contrôle de l'action par des assemblées générales.

En termes d'initiatives diversifiées en direction de l'opinion publique. En termes de soutien de cette opinion publique.

Ce soutien ne s'est pas démenti tout au long de l'année et a atteint des niveaux exceptionnels dans la phase la plus intense du mouvement, notamment au moment où le dossier retraites est arrivé sur le devant de la scène. Tout se passe comme si les personnels de l'éducation avaient été considérés comme les porte-parole de l'ensemble des salariés.

En termes de liens interprofessionnels tissés à tous les niveaux. En termes de rôle joué par la FSU et ses syndicats nationaux.

Le mouvement de 95 avait vu la première apparition publique de la FSU, le mouvement de 2003 aura été celui de sa maturité. Elle y a en effet joué un rôle important au niveau interprofessionnel et décisif au niveau de l'Éducation nationale.

Le mouvement social lancé dans l'éducation n'a pas débouché d'une façon générale faute d'un élargissement interprofessionnel suffisant, mais personne ne peut dire aujourd'hui qu'il est vaincu.

Pour la première fois, en effet, ce gouvernement, qui détient depuis juin dernier tous les leviers du pouvoir, a dû reculer sur un dossier présenté comme prioritaire par le Premier ministre, celui de la décentralisation. Le renoncement aux transferts des CO-Psy, des assistantes sociales et des médecins scolaires, le report de l'expérimentation de l'autonomie des EPLE et du



© DANIEL MAUNOURY

projet de loi de modernisation des universités sont des acquis.

Mais ces acquis, comme le montre la question des missions des CO-Psy, restent fragiles.

Et surtout des acquis qui restent très partiels. Le refus de prendre en compte nos demandes concernant la décentralisation, notamment en ce qui concerne les personnels TOS, le refus de revenir sur les choix concernant les MI-SE et le refus de revenir sur le projet de loi Fillon restent inacceptables.

Pour le SNES, il ne peut être question d'en rester là : c'est le message qu'il entend faire passer auprès de la profession, des parents d'élèves et de l'opinion publique.

Mais si le mouvement est loin d'être vaincu, c'est surtout qu'il pourra s'appuyer à l'avenir sur ce qu'il a fait progresser dans l'opinion publique au cours de ces derniers mois : la nécessité de garder à l'école son caractère national, la nécessité de services publics de qualité, la nécessité de revoir la répartition des richesses et d'imposer d'autres choix de société. C'est à partir de ce potentiel que le mouvement des personnels de l'éducation pourra se poursuivre pour faire reculer davantage encore le gouvernement et le libéralisme autoritaire qu'il met en œuvre et pour imposer les revendications portées par les personnels.

Dans l'immédiat et d'ici la fin de l'année scolaire :

- Le SNES assurera par l'intermédiaire de l'US et du site Internet une transparence complète par rapport aux tables rondes et aux discussions menées sur les diffé-

rents dossiers au niveau national.

- Il jouera avec la FSU tout son rôle pour limiter au maximum les retenues de salaires pour grève que le gouvernement entend imposer aux salariés de la fonction publique pour tenter d'annihiler toute volonté de reprise de l'action. Il s'agit d'obtenir qu'il renonce à toute mesure d'exception comme l'application de l'arrêt Omont et qu'il ouvre de véritables négociations sur les retenues de salaires pour grève.

- Il prendra en même temps en direction des personnels de l'éducation, mais aussi de l'opinion publique, des initiatives pour organiser la solidarité financière avec les personnels grévistes.

- Le SNES sera partie prenante des initiatives visant à combattre les tentatives du gouvernement pour criminaliser les mouvements sociaux (arrestation et emprisonnement de José Bové).

- Il appelle à signer l'adresse aux parlementaires sur les retraites, l'objectif étant de concrétiser l'existence d'une légitimité sociale portée par une majorité croissante de l'opinion qui souhaite que s'ouvrent de véritables négociations sur des bases prenant en compte d'autres moyens de financement.

Pendant les vacances d'été, le SNES se mettra avec la profession en état de veille active.

- Il donnera en continu, notamment par l'intermédiaire de son site, toutes les informations sur les évolutions de la situation, sur les discussions avec le ministère et sur les projets du gouvernement.

- Il appelle les personnels à parti-

ciper aux initiatives prévues pour marquer la permanence du mouvement tout le long de l'été (envoi collectif de cartes postales, participation à l'opération ruban orange), ainsi qu'à l'occasion de diverses manifestations : festivals de l'été, festival d'Avignon, Armada de Rouen, Tour de France, Larzac, etc.

Mobiliser et agir pour une rentrée qui ne peut être ordinaire. Le SNES mettra tout en œuvre pour faire redémarrer le mouvement dans les délais les plus rapides possibles. Il entend le faire sans exclure aucune forme d'action et en recherchant des cadres unitaires tant au niveau

interprofessionnel qu'au niveau de l'Éducation nationale.

Il propose dès maintenant :

- De mettre en débat dans les assemblées générales de rentrée la reprise d'actions nationales unitaires de grève et de manifestation.
- De réactiver dès la rentrée tous les réseaux qui se sont mis en place au cours du mouvement, notamment au niveau interprofessionnel.
- D'appeler à des rassemblements unitaires dès le mercredi de la première semaine de rentrée.
- D'organiser dans toutes les académies des AG et des rassemblements de personnels non titulaires.
- De mener, en s'appuyant sur le soutien exprimé par l'opinion, une grande campagne, notamment en

direction des parents d'élèves sur l'ensemble des grands thèmes portés par le mouvement.

- Une initiative spécifique en direction des personnels TOS à mener au niveau de chaque établissement.
- D'organiser le recensement des difficultés de rentrée dans les établissements.
- De mener une campagne de syndicalisation, notamment en direction des jeunes, en s'appuyant sur le mouvement et tous les enjeux de société qu'il a portés. De préparer activement le Forum social européen de novembre à Saint-Denis. Un préavis de grève est lancé pour couvrir toutes les initiatives qui pourraient être prises à tous les niveaux. ■ **Bernard Boisseau**

CONSULTATION NATIONALE

Préparons ensemble une rentrée syndicale exceptionnelle

Le SNES a adressé, par mél aux syndiqués dont il avait l'adresse et par courrier dans certaines académies, une consultation. Il s'agissait de tester certaines des propositions débattues dans les assemblées générales pour « préparer ensemble une rentrée syndicale exceptionnelle ». Les résultats de cette consultation ont été versés comme contribution au débat sur les décisions d'action débattues au conseil national du SNES des 24 et 25 juin.

1500 réponses environ nous sont parvenues, émanant pour la moitié de consultations collectives bien réparties sur l'ensemble du territoire. Une cinquantaine de réponses font état d'une amertume qui s'exprime contre le gouvernement, contre les médias, mais aussi contre le syndicat, la FSU et le SNES. Certains nous reprochent de ne pas avoir consulté suffisamment tôt, d'autres de ne pas avoir utilisé l'arme des examens jusqu'au bout, d'autres encore d'avoir été trop timorés. Certains nous annoncent même qu'ils rejoindront des organisations qui leur semblent plus radicales. Que chacun sache bien que nous ferons tout pour poursuivre le dialogue avec eux, avec la conviction intime que nous pouvons les ramener à une démarche plus positive à l'égard du SNES, parce que nous sommes complètement



© THIERRY NECTOUX

persuadés que le SNES a tenu toute sa place dans ce mouvement et qu'il a quelque raison d'en être fier. Pour l'essentiel, les autres réponses (1 450 environ), même si elles restent limitées en nombre par rapport au nombre total des syndiqués, présentent la caractéristique de s'inscrire pleinement dans la démarche de consultation que proposait le SNES et d'être très homogènes entre elles, ce qui leur donne évidemment d'autant plus de prix.

On trouvera ci-dessous les principaux éléments de réponse (P. = pour, C. = contre, Abs. = abstention, NR = non-réponse).

Pendant les vacances

Continuer à afficher la mobilisation et la détermination des personnels de l'Éducation nationale en envoyant une carte postale syndicale de vacances au gouvernement rappe-

lant l'ensemble de nos demandes (publiée dans l'US ou à télécharger sur le site). P. : 77 % - C. : 4 % - Abs. : 19 % - NR : 0 %.

Relancer la dynamique du mouvement : dès la semaine de la rentrée, en réunions, AG départementales éducation, AG de ville interprofessionnelles. P. : 76 % - C. : 1 % - Abs. : 9 % - NR : 4 %.

Initiatives sur le week-end qui suit la rentrée à l'échelle des départements ou au-delà, type pique-nique revendicatif avec prises de parole... P. : 54 % - C. : 6 % - Abs. : 39 % - NR : 1 %.

Campagne en direction de l'opinion publique. Distribution d'un document en direction des parents le jour de la rentrée informant sur nos revendications, ce qu'on a obtenu, ce pourquoi on reste toujours mobilisés. P. : 82 % - C. : 0 % - Abs. : 11 % - NR : 7 %.

Campagne de réunions sur les retraites, la protection sociale et l'éducation en direction des collègues et des parents à l'échelle des villes en utilisant les réseaux mis en place cette année. Meeting type celui de Marseille dans plusieurs grandes villes au cours du mois de septembre (à proposer à nos partenaires pour afficher là aussi la continuité avec juin). P. : 79 % - C. : 2 % - Abs. : 19 % - NR : 0 %.

Assises pour un service public plus

cette innovation et introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'État, qui est toujours à l'instruction.

Afin de muscler notre dossier contentieux, nous invitons tous les collègues qui seraient témoins de pressions sur les jurys, par exemple des tentatives autoritaires d'harmonisation des notes, et pas seulement pour les TPE, à nous les signaler par écrit, en joignant un rapport précis des faits (numéro du jury, nom et qualité des personnes en cause, nature des incidents, jour et heure de la délibération, etc.).

CSE

Vote populi, vox Ferry

Luc Ferry, qui s'est méchamment fait retoqué son projet de calendrier scolaire pour 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 par le Conseil supérieur de l'éducation le 26 juin, n'en est pas pour autant désolé. Selon l'agence de presse AEF, le ministère souligne en effet que ce projet n'a pas fait l'objet d'une opposition totale, puisqu'il n'a essuyé « aucun refus de vote mais uniquement des votes contre ». C'est sans doute pourquoi d'ailleurs il entend imposer son projet et passer en force. C'était notre chronique « Qu'est-ce qu'un Conseil supérieur réussi ? ».

CA des établissements

Aux ordres

et bons a tout faire ?

De très nombreux conseils d'administration ont voté contre le recrutement d'assistants d'éducation. Des chefs d'établissement, manifestement pas satisfaits de cette délibération, reconvoquent les CA sur le même ordre du jour. Mais il y en a encore plus fort, après cette deuxième délibération qui allait dans le même sens, certains chefs d'établissement convoquent une troisième fois leur CA sur le même point, ainsi au collège J.-Zay à Chinon ! Les limites de la bêtise et de l'entêtement sont insondables. Il s'agit là de tentatives inacceptables de remise en cause de décisions prises démocratiquement. Le ministère veut donner plus d'autonomie aux établissements et dans le même temps il fait tout pour que les CA soient aux ordres.

Cela éclaire les intentions du gouvernement : être autonome c'est faire ce que je vous dis.

Scoop

Les grandes entreprises votent contre Fillon

Selon une enquête auprès d'une trentaine de grandes entreprises françaises (La Tribune, 17 juin), 83 % des DRH esti-

ment que les départs en retraite offrent « une opportunité pour gérer en douceur la diminution d'effectifs ». L'enquête révèle que 7 entreprises sur 10 disposent d'un programme de préretraite, et plus du tiers des entreprises interrogées maintiendront leur programme « en l'état ». Enfin, deux entreprises sur trois disposent d'un régime supplémentaire de retraite. Bref, les arguments du gouvernement « les retraites vont être financées par la baisse des cotisations chômage, les entreprises vont modifier leur attitude vis-à-vis des salariés âgés, la Préfon est un luxe réservé aux fonctionnaires » relèvent soit de la naïveté, soit du mensonge.

Chômeurs

Ça vous fait penser à quoi ?

En décembre dernier, le Medef, la CFDT, la CGC et la CFTC signent un accord pour réduire le déficit de l'UNEDIC, qui « préserve les droits des chômeurs ». Aujourd'hui, l'Unedic nous apprend que plus de 600 000 chômeurs vont voir leurs droits réduits à compter du 1^{er} janvier 2004.

Rachat des années d'études

Vivement les soldes !

Le ministère communique : la « neutralité actuarielle » (on paye ce qui correspond à ce qu'on est censé recevoir à terme) devrait conduire à ce que le rachat coûte en début de carrière (vers 30 ans) 70 % du traitement brut annuel (130 % en fin de carrière) ; il propose pour les départs de carrière un « prix » à 50 % du traitement annuel payable sur 5 ans. Une aide fiscale est annoncée sans qu'on en connaisse les modalités. Delevoye, devant l'Assemblée, a détaillé les choses : « un professeur certifié de 25 ans touchant 1 609 euros paiera 73 euros par mois pendant cinq ans pour racheter une annuité. S'il souhaite racheter la seule durée d'assurance, il lui en coûtera 157 euros par mois ; s'il veut racheter à la fois l'annuité et la durée, ce sera 230 euros. »

La FSU a souligné - comme tous les syndicats - le caractère dissuasif de ce prix.

Un rachat ne valant que pour la durée d'assurance, décompte effectué pour un éventuel déclenchement de la décote, abaisse le prix d'un tiers.

La « contrepartie » de la réforme vendue aux enseignants se révèle pour ce qu'elle est, un discours de propagande.

CPA

Encore un effort, Monsieur le Ministre

Le dispositif actuel prévoit la possibilité d'une CPA à partir de 55 ans et 25 ans

égalitaire et de meilleure qualité dans le courant de septembre, départementales, régionales et nationales, qui amélioreront vraiment l'école. Ce qu'il faut faire pour un service public plus efficace. P. : 75 % - C. : 0 % - Abs. : 25 % - NR : 0 %.

Reprise d'actions de grève (ou) de manifestation dès la rentrée dans la perspective de construire un mouvement encore plus large.

• *Dans quel cadre ?*

Sous condition d'un cadre unitaire intersyndical.

- Au niveau du second degré. P. : 13 % - C. : 39 % - Abs. : 20 % - NR : 28 %.

- Associant 1^{er} et 2nd degré. P. : 21 % - C. : 35 % - Abs. : 15 % - NR : 29 %.

- Associant tous les personnels de l'éducation. P. : 60 % - C. : 13 % - Abs. : 13 % - NR : 14 %.

Sous condition d'une reprise de l'action interprofessionnelle. P. : 49 % - C. : 4 % - Abs. : 12 % - NR : 35 %.

• *Sous quelle forme ?*

- Grève dès les premiers jours de rentrée. P. : 18 % - C. : 24 % - Abs. : 37 % - NR : 21 %.

- Grève reconductible. P. : 10 % - C. : 43 % - Abs. : 26 % - NR : 21 %.

- Temps forts réguliers. P. : 63 % - C. : 14 % - Abs. : 19 % - NR : 4 %.



© THIERRY NECTOUX

- Manifestations. P. : 58 % - C. : 0 % - Abs. : 17 % - NR : 25 %.

Développer des actions spécifiques de rentrée sur emploi, précarité, surveillance, conditions de rentrée.

Au-delà des consignes aux S1 pour l'accueil, le contact avec tous les personnels, initiatives en direction des rectorats,

• *Organiser*

- des actions décentralisées. P. : 60 % - C. : 4 % - Abs. : 22 % - NR : 14 %.

- des rassemblements nationaux. P. : 48 % - C. : 1 % - Abs. : 7 % - NR : 44 %.

• *Selon quel calendrier*

- sur une semaine nationale d'action. P. : 23 % - C. : 13 % - Abs. : 24 % - NR : 40 %.

- sur une date nationale unique. P. : 19 % - C. : 4 % - Abs. : 27 % - NR : 50 %.

Il faut noter la grande majorité en faveur d'actions pendant les vacances

et d'une relance de la dynamique du mouvement à partir d'assemblées générales réunies dès la rentrée. Par contre, des réserves s'expriment contre l'idée d'initiatives organisées à l'occasion du premier week-end qui suit la rentrée. Fait nouveau, les propositions de campagnes en direction de l'opinion publique sont accueillies très positivement. En ce qui concerne la reprise des actions de haut niveau, de grève par exemple, la volonté d'y associer tous les personnels de l'Éducation nationale y est très fortement exprimée. La dimension interprofessionnelle est moins souvent citée, effet sans doute des difficultés rencontrées de ce point de vue au cours du mouvement. Enfin, plutôt qu'à des grèves dès la rentrée ou à des grèves reconductibles, la préférence va aujourd'hui à des temps forts et à des manifestations. Rien ne permet de dire aujourd'hui que ces préférences n'auront pas évolué d'ici la rentrée. ■ **Bernard Boisseau**

TABLE RONDE DU 19 JUIN

Révision de la loi d'orientation

Le SNES et ses partenaires ont utilisé cette table ronde pour faire pression sur le prélèvement des jours de grève. Il n'y a donc eu aucun débat sur le sujet de la table ronde. Cependant, les ministres ont exposé en introduction leur conception du « grand débat sur l'école », ils l'ont reprise lors du Conseil supérieur du 26 juin. Vous trouverez sur le site le détail des propos. Les ministres proposent un processus qui pourrait aboutir à une réécriture de la loi d'orientation de 1989 au printemps ou à l'automne 2004. Ils mettraient en place une commission nationale de 20 ou 25 personnes avec des personnalités qualifiées, chargées d'abord d'élaborer le questionnaire. Ce travail devrait aboutir en janvier à un texte d'orientation à discuter dans les établissements avec un dispositif de journées banalisées. Les thèmes proposés par le ministre sont les suivants : missions et valeurs de la République (laïcité, intégration...), l'égalité et l'équité dans le

contexte de la décentralisation, l'établissement de demain, les questions de coûts et d'investissement, les métiers de l'éducation, la place du collège, le socle commun de contenus et la culture scolaire, la question de l'autorité des maîtres. Le ministre a sollicité des réactions par écrit. Ni les thèmes suggérés, ni la méthode ne paraissent pour l'instant acceptables. Nous avons été par le passé assez échaudés par les consultations pipées pour ne pas donner carte blanche à un nouveau groupe d'experts. Les thématiques du ministre rappellent singulièrement le contenu de son livre et les projets gouvernementaux. Un débat honnête sur l'école doit engager très largement les différentes composantes de la nation ; à l'interne de l'Éducation nationale, nous ne pourrions nous engager que si nous avons l'assurance que les questions et les réponses seront mises sous le contrôle des personnels et des instances où ils sont représentés.

Nous proposerons que la question de la démocratisation et de l'égalité soit au cœur du questionnement ; la durée de la scolarité obligatoire, la mixité sociale, le renforcement éducatif dans les zones en perte de vitesse, la lutte continue contre l'échec et sa prévention, la création de nouvelles voies de formation, de nouvelles passerelles, de prolongements de formation, de développement de la formation des adultes, la définition de la culture commune, la revalorisation de nos métiers, l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie des établissements sont au cœur du projet du SNES et nous défendrons nos choix, avec les personnels, en portant les aspirations issues du mouvement du printemps. Nous reviendrons à la rentrée sur la campagne d'opinion à poursuivre pour que les orientations à venir soient bien celles du progrès et non d'un service public de plus en plus rabougri et inégalitaire. ■

Denis Paget

DÉCENTRALISATION : bilan des premières tables rondes avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur.

Rappel de nos exigences

Lors la réunion du 10 juin avec les ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur (ministère en charge de l'ensemble du projet de loi), des engagements avaient été pris par le gouvernement. Ce dernier avait annoncé le retrait du transfert des CO-Psy, des assistantes sociales, des médecins scolaires et de leurs missions. Par ailleurs l'expérimentation d'une plus grande autonomie des établissements disparaissait de l'avant-projet de loi. Enfin, un article additionnel marquait la volonté de maintenir le caractère national de l'Éducation, et son pilotage par l'État.

Pour le SNES et la FSU, cet article additionnel doit se traduire par des évolutions significatives dans plusieurs articles de l'avant-projet. Dans ce cadre, deux tables rondes ont eu lieu pour balayer l'intégralité des articles de l'avant projet de loi, une troisième est prévue dans les jours qui viennent.

Parallèlement à notre demande du retrait du transfert des TOS vers les départements et les Régions, le SNES et la FSU ont exprimé avec fermeté plusieurs exigences, à nos yeux essentielles, pour que soient respectés les engagements formulés le 10 juin.

Sur les missions des CO-Psy, l'intégralité de leurs missions doivent relever de l'État. Cela doit être particulièrement clair pour tout ce qui concerne l'orientation et l'information des jeunes scolarisés. Nous

nous heurtons sur ce point à un blocage du ministère de l'Éducation nationale qui remet ainsi en cause les engagements qui ont pourtant moins d'un mois.

Sur la formation professionnelle, des avancées ont été obtenues pour que l'État reste partie prenante dans l'élaboration des objectifs de la formation professionnelle de chaque Région. Cependant un sérieux désaccord subsiste: nous restons totalement opposés à ce que les Régions copilotent avec l'État le choix de l'implantation des sections dans chacun des établissements d'enseignement professionnel ou technique. Des avancées se dessinent sur ce point, comme par exemple la prééminence de l'État sur la Région en cas de désaccord entre eux, ce qui, en fait, reviendrait à limiter le rôle de la Région à un avis.

S'agissant du recrutement, de la rémunération, de la gestion, de la carrière des personnels des collèges et des lycées, nous continuons d'exiger le retour au principe de la responsabilité de l'État, alors que dans l'avant-projet de loi, pour la rémunération des personnels, ce principe est une exception.

Concernant la définition des zones de recrutement des collègues l'avant-projet vise à donner cette compétence aux départements: notre opposition à ce transfert reste totale. Ce point n'a pas encore été traité dans les tables rondes mais le refus du



gouvernement de retirer cet article de l'avant-projet de loi semble, à ce jour, maintenu.

Si le blocage semble total sur notre demande de retrait du transfert des personnels TOS, nous avons toutes les chances d'obtenir dans la loi que les modalités de fonctionnement des services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien soient soumises, pour accord, aux CA des établissements. En clair cela signifie qu'aucune privatisation de ces services ne pourra être effectuée sans l'accord du conseil d'administration. Il s'agit là d'une protection importante face aux risques de privatisation.

Pour le SNES l'objectif est clair : il consiste à vider l'avant-projet de loi de toutes les dispositions négatives qu'il contient. Les débats dans les tables rondes montrent que nous sommes face à un ministère de l'Éducation nationale ayant une attitude revancharde qui consiste à s'opposer, par principe, sur de nombreux points, aux demandes formulées par les organisations syndicales. A bien des égards, ce ministère montre qu'il n'a pas pris la mesure du mouvement social dans l'Éducation nationale. Le dialogue social dans ce ministère a des marges de progrès abyssales! ■

Daniel Robin

de service ; la CPA permet un travail à mi-temps avec 80 % de salaire jusqu'à 60 ans. Elle n'est pas ouverte aux personnels qui peuvent prendre une retraite à 55 ans ou avant, à l'exception des mères d'au moins trois enfants. Le projet de loi dénature ce dispositif. Deux formules seraient proposées (un mi-temps payé 60 % : deux ans avec temps partiel de 80 % payé 6/7, puis 60 % payé 70 %).

Par ailleurs les années de CPA pourraient compter à temps complet pour la retraite sous réserve de payer une cotisation correspondant à un temps plein. Les conditions seraient d'une part avoir 58 ans (et 33 ans d'assurance tous régimes), d'autre part rester en activité jusqu'à ce qu'on atteigne 40 années de durée d'assurance (tous régimes confondus).

Le SNES avait dénoncé les régressions. Les modifications proposées par la Fonction publique le 25 juin atténuent une partie des régressions mais sont loin de répondre aux exigences des collègues :
- l'engagement de rester jusqu'à 40 annuités serait supprimé,
- l'âge pour obtenir une CPA passant de 58 ans à 57 ans (recul progressif jusqu'à 57 ans en 2008).

Les collègues en CPA à la date du 1^{er} janvier 2004 conservent le bénéfice des dispositions actuelles, mais pourraient prolonger leur activité jusqu'à 61, 62 ou 63 ans selon leur année de naissance afin d'échapper à l'application de la décote.

G8

Bilan de la mobilisation

Il est extrêmement positif. Le contre G8 avait un double enjeu, maintenir la dynamique du mouvement anti-guerre d'une part et, d'autre part, donner à la mobilisation sociale en Europe des éléments de convergence (sur les retraites par exemple).

Ces questions et les relations entre mouvements sociaux, organisations syndicales devraient se poursuivre en vue du forum social européen (en novembre) se nourrissant des expériences et de la créativité des luttes sociales en cours en Europe. La FSU et le SNES y tiendront toute leur place.



SOUS LA PRESSION DU MOUVEMENT, le gouvernement a, au cours du mois de juin, ouvert le débat avec les syndicats sur la question des « métiers de l'éducation ».

Négociations sur le métier ? Chiche !

Premier groupe de travail le 17 juin : nous insistons sur l'ampleur du mouvement, la détermination des personnels et la nécessité pour le gouvernement de proposer rapidement des mesures concrètes, tant sur les fins de carrières que sur les retraites. Nous rappelons les engagements du ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye, à examiner la question du rachat des années d'études et de la CPA, enjeu déci-

sif pour les enseignants du second degré. Le projet de loi sur les retraites dégrade fondamentalement le dispositif, perverti par la volonté de l'inscrire dans le cadre général d'une prolongation de l'activité. Or, il est paradoxal de tenir un discours sur la pénibilité du métier enseignant et l'aménagement des fins de carrière en dénaturant l'outil existant, largement plébiscité par la profession ! Nos interlocuteurs temporisant et refusant de se pro-

noncer, nous quittons le groupe, à nouveau réuni le 24 juin. Ce jour-là, des annonces sont faites sur la CPA (passage de 58 à 57 ans pour obtenir une CPA, suppression de l'obligation d'avoir cotisé 160 trimestres pour partir en retraite) et le rachat des années d'études. Piètres concessions face au projet de loi Fillon ! Pour le gouvernement, on ne peut traiter du problème des retraites ; il s'agit de « répondre sur les questions liées à la gestion des carrières

José Bové

Intolérance

Les démêlés de José Bové avec la justice n'ont pas démarré avec la droite, certes.

Mais, les conditions de son interpellation et de son incarcération traduisent la logique d'affrontement choisie par un gouvernement qui, par ailleurs, dit pro-



© CLEMENT MARTIN

ner « l'apaisement ». En témoignent également les récentes interpellations pour « délit de solidarité », l'évacuation de la Maison des Ensembles à Paris, l'expulsion des « sans » de l'ambassade de Somalie, les poursuites de militants à l'issue de manifestations contre les retraites... Incontestablement, il y a un accroissement de l'action dirigée contre les militants syndicaux, politiques ou associatifs et une volonté beaucoup plus systématique de poursuivre tous ceux qui paraissent contester l'ordre établi. Cette tolérance zéro qui se déploie tous azimuts (sauf en direction de quelques-uns, néanmoins) masque pourtant mal une justice de plus en plus à deux vitesses et les manques de résultats en matière de croissance ou d'emploi.

Avec la FSU, le SNES a participé aux actions de soutien à José Bové et appelle à dénoncer tout ce qui aujourd'hui relève d'une tentative autoritaire, tournée essentiellement contre le mouvement social et « la France d'en bas »...



Jean-Marie Maillard quitte le secrétariat général, mais garde ses fonctions de vice-président du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) jusqu'en décembre prochain. Il reprendra

aussi plus de classes comme professeur d'anglais dans l'académie de Dijon où il exerce depuis ses débuts.

Jean-Marie Maillard a été secrétaire général du S3 de Dijon de 1981 à 1985. Entré au secrétariat national en 1985, il a été secrétaire général adjoint jusqu'en 1999, puis cosecraire général. Il a su faire apprécier tout au long de ces années ses compétences dans le domaine de la formation des maîtres, des recrutements et des titularisations, comme dans celui des questions européennes et internationales. Enologue reconnu, tous ceux qui l'ont côtoyé dans les soirées des congrès du SNES ont salué ses qualités de danseur. Jean-Marie, s'il quitte ses responsabilités syndicales, a plein de projets : reprendre ses activités professionnelles à temps plein et développer encore plus son engagement de militant du secteur associatif.

au cours du temps et aux conditions de travail des différents métiers ». La dégradation des conditions d'exercice des métiers de l'éducation est un fait, les évolutions du métier enseignant aussi. Cela fait longtemps que nous alertons sur les mesures à prendre pour garder leur attractivité à nos métiers, sur les recrutements à programmer pour faciliter la mobilité et la diversification des services, donner les moyens d'une efficacité accrue aux enseignants, permettre d'affronter les difficultés et l'usure professionnelles. Ce sont là de vraies questions qui ne peuvent se réduire à un « aménagement » du plan Fillon. Nous continuerons à exiger l'abandon de celui-ci, l'ouverture de discussions sur d'autres bases et des mesures générales pour les personnels.

Mais, puisque le gouvernement fait sien le thème du « malaise enseignant », prenons-le au mot : traitons des questions de carrière, de pénibilité, de formation.

Lors du groupe de travail réuni le 25 juin sous la présidence du directeur de cabinet de Darcos, le programme de travail annoncé fut mobilité et aménagement des carrières. Suivit un long exposé sur l'article 53 du projet Fillon qui prévoit de faciliter les procédures d'accès à d'autres corps de la fonction publique pour les enseignants par détachement puis intégration éventuelle. Il est évident que ce dispositif ne peut constituer un élément de réponse crédible au problème de la pénibilité du métier et au souhait de mobilité des personnels, du fait des effectifs en cause notamment, le nombre d'en-

seignants étant très élevé par comparaison avec les postes de catégorie A existants.

Nous avons exigé une méthode de travail, la détermination de thèmes précis aptes à prendre en compte le besoin des collègues d'allègement du temps de présence devant élèves, de formation (congés mobilité, formation...), la diversification de l'activité, l'inclusion dans le service de tâches actuellement accomplies, des mesures en matière de carrières et de réparation des injustices (décrets 89 et 93...). Il s'agit de peser sur les recrutements et le budget de façon à obtenir une revalorisation de nos métiers de façon à toucher l'ensemble de nos professions, non de se couler dans un cadre imposé par le gouvernement. ■

Frédérique Rolet

LE PROJET DE LOI portant réforme des retraites est examiné par l'Assemblée nationale. La procédure d'urgence déclarée veut permettre l'adoption de la loi avant la fin de la session extraordinaire du Parlement.

Retraites : l'urgence est invoquée

Vous avez dit « urgence » ?

Elle n'est pas créée par l'équilibre des régimes de retraites, qui seront excédentaires jusqu'en 2010. Du côté des fonctionnaires de l'État, il n'y a pas de déficit mais un choix politique de limiter les ressources, et par suite les dépenses de l'État. Pour l'ensemble des régimes, il y a surtout la volonté de passer en force. Le débat public se développe. Au travail de fourni de la campagne d'opinion menée par les personnels dans l'action, s'ajoutent les échanges par tribunes de presse sur les solutions alternatives. Et malgré les millions d'euros dépensés pour la campagne publicitaire du gouvernement, l'opinion publique a, ces dernières semaines, apporté son soutien au mouvement. L'adresse diffusée par la FSU, la CGT, l'UNSA et FO veut permettre de poursuivre le débat avec l'opinion, capitaliser la sympathie acquise et dénoncer l'urgence invoquée. Elle se veut un moyen d'élargir encore le nombre de ceux qui se seront engagés pour une autre réforme. 350 000 adresses ont été déposées à la présidence de l'Assemblée le 1^{er} juillet, tandis que des dizaines de milliers d'autres sont apportées dans les permanences des députés.

Des questions emblématiques

La mobilisation dans l'Education nationale, le débat public, ont fait émerger différentes questions, parfois reprises sous forme d'amendements. Saisissons-nous de ces questions pour dénoncer encore le projet Fillon. La dénaturation de la CPA ne passe décidément pas, et il est bien difficile de vendre le rachat des années d'études. La suppression de la bonification d'une annuité par enfant né après 2004, l'application aux carrières incomplètes d'une décote dégradera encore la situation des femmes⁽¹⁾.

Un amendement a été adopté accordant aux femmes fonctionnaires qui auront accouché après 2004 une majoration de la durée d'assurance⁽²⁾ de six mois. Il est bien difficile d'évoquer l'équité public/privé sur ce point, alors qu'un enfant apporte pour le régime général deux années d'assurance ou la validation du congé parental⁽³⁾.

Refermer la parenthèse

Le mouvement que nous venons de vivre peut nous permettre de reprendre la main sur différents dossiers revendicatifs : validation

des services auxiliaires effectués à temps incomplet, pénibilité et revalorisation de nos métiers, pré-recrutements.

Enfin, le projet de loi ne règle pas tout. Il y a évidemment les questions relevant d'un décret. Celle du taux de retenue pour pension, dont il nous a été dit qu'il pourrait en être question lors des rencontres salariales. La politique libérale du gouvernement n'entend pas se contenter du dossier « retraites » ; celui de l'assurance maladie est ouvert.

De quoi refermer très vite la parenthèse ouverte par les vacances. ■

Anne Féray

(1) Il n'est pas prévu de décomposer le congé parental dans la durée d'assurance.

(2) Le projet de loi prévoit deux décomptes : celui de la durée d'assurance, servant à déterminer une éventuelle décote ; celui des annuités liquidables prises en compte pour le calcul du taux de pension.

(3) La pension du régime général représente au plus 50 % du salaire de référence. Les régimes complémentaires obligatoires ne prennent pas en compte la maternité.

La direction nationale du SNES 2003-2005

Du 5 mai au 6 juin 2003, les adhérent(e)s du SNES ont par un vote individuel à bulletin secret, sous leur contrôle dans les sections locales, élu la nouvelle direction nationale du syndicat pour les deux années à venir. Merci aux centaines de militant(e)s qui, dans un contexte de forte mobilisation sociale et d'engagement dans l'action, ont néanmoins fait l'effort d'organiser le scrutin dans leurs établissements.

Quatre listes étaient candidates : Unité et Action, École Émancipée (liste conduite par Bernard Collongeon), Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant, École Émancipée (liste conduite par Pierre Stambul). *L'US* publie ci-après les résultats complets ainsi que le procès-verbal national de dépouillement.

Les syndiqués ont très majoritairement confirmé leur confiance aux militant(e)s qui composent la liste Unité et Action (plus de 80 % des suffrages, progression de 0,8 point). Les 3 autres listes recueillent respectivement : École Émancipée (liste conduite par Bernard Collongeon) 11,1 % (+1 point), Pour la reconquête d'un

syndicalisme indépendant 4,9 % (-1,3 point), École Émancipée (liste conduite par Pierre Stambul) 3,8 % (-0,5 point).

La participation atteint 37,1 %. Elle est certes en baisse (-5,6 points), mais, dans le contexte de ces mois de mai-juin 2003, elle traduit néanmoins l'attachement des syndiqué(e)s du SNES à l'élection directe de la direction nationale de leur syndicat.

La répartition des sièges à la commission administrative nationale du SNES (CA), ainsi qu'au bureau national, s'effectue selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne (cf. tableaux ci-après). Le congrès national de 2003 a décidé de porter le nombre de sièges à la CA nationale de 69 à 75, ce qui rend impossible la comparaison avec le scrutin de 2001. La répartition des 21 sièges au bureau national est inchangée. La nouvelle CA, réunie le 25 juin 2003, a élu le bureau national ainsi que le secrétariat général, les trésoriers et le secrétaire administratif. Lors de sa prochaine réunion, elle élira le secrétariat national.

Eugenio Bressan

Résultats du vote des adhérents pour la C.A. nationale

	Vote d'orientation			
	2003		Rappel 2001	
		%		%
Inscrits (à l'ouverture du scrutin)	73 375		74 850	
Votants	27 208	37,01	31 965	42,7
Blancs - nuls	1 841		2 243	
Exprimés	25 367		29 722	
Liste Unité et Action	20 358	80,3	23 615	79,5
Liste École Émancipée (liste conduite par Bernard Collongeon)	2 821	11,1	3 014	10,1
Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	1 234	4,9	1 822	6,1
Liste École Émancipée (liste conduite par Pierre Stambul)	954	3,8	1 271	4,3

	Répartition des sièges	
	CA nationale	Bureau national
Liste Unité et Action	62	18 (=)
Liste École Émancipée (liste conduite par Bernard Collongeon)	8	2 (=)
Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	3	1 (=)
Liste École Émancipée (liste conduite par Pierre Stambul)	2	0 (=)

Vote de catégorie	Voix obtenues par les candidats				
	Liste Unité et Action	Liste École Émancipée (conduite par Bernard Collongeon)	Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	Liste École Émancipée (conduite par Pierre Stambul)	Exprimés
Agrégés	2 988	445	228	152	3 813
Certifié(e)s - AE-PEGC	12 417	1 856	800	630	15 703
Non-titulaires	336	54	33	28	451
CPE	542	127	28	29	726
MI-SE	124	52			176
Personnels d'orientation	303	51		10	364
Retraités	2 631	89	68	53	2 841

Tous les candidat(e)s Unité et Action ayant recueilli la majorité absolue des suffrages ont été déclaré(e)s élu(e)s.

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT Élections à la CA nationale du SNES (mai-juin 2003)

La commission nationale de dépouillement des votes pour le renouvellement de la CA nationale et des secrétariats de catégorie s'est réunie le jeudi 19 juin 2003 au siège du SNES, 1, rue de Courty, Paris 7^e.

La commission était composée de :
 • Bernard Boisseau (cosecrétaire général), Eugenio Bressan (secrétaire national), Jean-Jacques Mornettas (trésorier-adjoint) ;

• Jean-Charles Moyon pour la liste « Unité et Action » ;

• Bernard Collongeon pour la liste « École Émancipée (liste conduite par Bernard Collongeon) » ;

• Jack Lefebvre pour la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » ;

• Thierry Degrande pour la liste « École Émancipée (liste conduite par Pierre Stambul) ».

La commission a constaté que les syndiqués et les sections syndicales ont assuré, malgré le contexte de forte mobi-

lisation et d'engagement des militant(e)s dans l'action, la régularité des opérations électorales et que les élections se sont déroulées conformément au règlement électoral.

La commission a pris en compte l'ensemble des résultats comptabilisés par les commissions de dépouillement des S3 et, à la demande des commissions académiques, les PV de S1 régulièrement établis mais parvenus après la réunion des commissions académiques de dépouillement.

La commission a décidé à l'unanimité de valider les résultats enregistrés par la sous-commission de dépouillement pour les sections « Hors de France », des TOM et les votes des isolés.

Pour la répartition des sièges à la CA nationale et au bureau national du SNES, il est fait application à la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » de l'article 3 du règlement électoral relatif aux « sanctions pour liste non conforme au règlement électoral ».

La commission nationale rappelle que le bureau national du 29 avril 2003 avait constaté que :

- 4 candidatures sur la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » ne répondaient pas aux critères d'éligibilité (non-paiement de cotisation pour l'une des deux années requises) ;
- décidé que « la commission nationale de dépouillement fera le point des réponses reçues et fera à la CA nationale les propositions d'application du règlement électoral ».

La commission constate que les candidats, sollicités individuellement par courrier, ne se sont pas manifestés. Elle confirme donc que les 4 candidatures sont irrégulières.

La commission rappelle que :

- la partie du règlement électoral relative aux conditions requises pour être candidat(e) a été publiée dans *L'US* supplément au n° 581 du 23 janvier 2003 : le dépôt des listes était fixé au 9 avril 2003 ;

• chaque liste candidate avait la possibilité de faire vérifier la validité de chaque candidature avant le dépôt des listes et que la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » n'a pas utilisé complètement cette facilité.

En application du règlement électoral adopté par le BN du 8 janvier 2003, la non-validité de 4 candidatures sur 150 sur la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » entraîne un abattement de 3/75^{es} sur les voix qu'elle a recueillies, soit un abattement de 49 voix pour l'attribution des sièges à la CA nationale et au bureau national. La commission nationale de dépouillement propose à la CA nationale d'approuver le présent procès-verbal et de valider les résultats des votes d'orientation et de catégories.

Fait à Paris, le 19 juin 2003

Adopté à l'unanimité par la CA nationale du 25 juin 2003.

LA CA NATIONALE 2003-2005

• LISTE UNITÉ ET ACTION - UA (62 sièges)

Titulaires

BOISSEAU Bernard, JEAN Gisèle, PAGET Denis, ROLET Frédérique, DUNORD-ROMAT Marie-Claude, CARMES Michelle, GHIS Richard, ASCHIERI Gérard, MARTENS Claudie, SERGENT Nicole, THONNAT Frédérique, RÉQUIGNY Gérard, MARAND Xavier, PIHOUE Didier, E SILVA Piedade, BARDOT Mario, DRAGONI Josiane, CAUSSE Vincent, SALÉ Evelyne, REMERMIER Catherine, KLAINGUER Martine, AGNES Jacques, LEIRITZ Matthieu, MEUNIER Pascal, BILLOT Jean-Pierre, DEVRED Michel, VOIRIN André, FÉRAY Anne, HUBERT Roland, PARRA-PONCE Monique, ROBIN Daniel, LACROIX Jacques, VIGUIER Jean-Louis, VIDALIN Michèle, MERCY Véronique, GAY Jean-Pierre, FERRARI Roger, MULLER Luc, MORNETTAS Jean-Jacques, DUMONT Françoise, ANANOU Thierry, LAUDOU Philippe, CLAVEL Annie, VAUX Janine, HIROUX Marie-Françoise, BARBILLAT Christophe, CORDELIER Odile, GIRARDIN Christophe, REYGADES Thierry, LABAYE Elizabeth, BERGUIN Francis, BRESSAN Eugenio, RALLET Daniel, CARRE Anne-Françoise, DURSAPT Florence, VALENTI Francis, DURDUX Jean-Claude, LUCAS Dominique, ROBINEL Alain, LOUBER Maurice, BRAVO Christiane, ODEMENT Marie-Damienne.

Suppléants

SULTAN Valérie, CARLOTTI Corinne, CHAMPIRÉ Christian, LABORIE Patricia, CAHOUE Marylène, ANTHÉAUME Gérard, TRAMONI Laurent, DUFFOURG Bernard, MICHELANGELI Eric, BOUCRIS Marie-Odile, MORAND Stéphane, CHARRIER Sandrine, PARIENTY Arnaud, BILLATE Alain, DUPUIS José, LE GAL Marylène, MARLIN Pascale, AGERT Marcel, GIANNOTTI Dominique, CHATELAIN Serge, ANDRIEU Patrick, BREIL Isabelle, MICHELANGELI Anne-Estelle, DHUIQUE Didier, BADER Patrick, BRENGOU Jacqueline, CHATELET Jean-Marc, MONTAGNAC Félicité, LAINÉ Patrick, JUMEL HEYDON Margot, STAËLEN Erick, POUCHIN Geneviève, COHEN Jean Hervé, BRETON Mireille, PATOU Jean, CORREZE Marianne, GUIGNONNET Maryvonne, COMPAGNON Serge, MAUGÉ Claudie, NARBONNE Pierre, CAPEDEVIELLE-FIDEL Jean Yves, BOURGEOIS Guy, RODRIGUEZ Nathalie, BERLINGHI François, LACROIX Serge, MER Bruno, GIOVANAZZI Pierre-Fabrice, VERDURAND Agnès, OLIVAIN Michèle, ANCELIN Patrice, GREGOIRE Nadine, LE BOURG André, BOULONNE Karine, GELY Brigitte, LEURION Alain, COTTON Liliane, BRAVO Alain, CELLIER Vincent, CHOMEREAU-LAMOTTE Elizabeth, COMPERE Daniel, HATAB Gérard, PASQUIER Jacqueline.

• LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE (Liste conduite par Bernard Collongeon) (8 sièges)

Titulaires

COLLONGEON Bernard, DUCEUX Nathalie, MOULAIN Stéphane, THOUVENOT Lydie, DESWARTE Bernard, CECILLE Véronique, HORBLIN Anne-Julie, GRANVAUD Raphaël.

Suppléants

BENIES Nicolas, MIGNEAU Monique, CASSUTO Yves, BENNASSAR Laure, DARROMAN Ingrid, REMY Régis, RUDLOFF Geneviève, IMBERT Joëlle.

• LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (3 sièges)

Titulaires

LEFEBVRE Jack, LEFEBVRE Michel, DANRY Edith.

Suppléants

BELIAH Jean-Jacques, ROUX Olivier, SUCHARD Sophie.

• LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE (Liste conduite par Pierre Stambul) (2 sièges)

Titulaires

STAMBUL Pierre, DUMONT Catherine

Suppléants

DEGRANDE Thierry, VINAY Olivier

• LES SECRÉTAIRES NATIONAUX DE CATÉGORIE

Les candidat(e) s aux secrétariats de catégorie, présenté(e) s par Unité et Action, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclaré(e)s élu(e)s.

Agrégés : PIHOUE Didier (titulaire), MICHELANGELI Anne-Estelle (suppléante).

Certifié(e)s-PEGC-AE : MARAND Xavier (titulaire), BREIL Isabelle (suppléante).

Non-titulaires : E SILVA Piedade (titulaire), MONTAGNAC Félicité (suppléante).

CPE : SALÉ Evelyne (titulaire), BADER Patrick (suppléant).

MI-SE : CAUSSE Vincent (titulaire), DHUIQUE Didier (suppléant).

Personnels d'orientation : REMERMIER Catherine (titulaire), CHATELET Jean-Marc (suppléant).

Retraité(e)s : CLAVEL Annie (titulaire), BRENGOU Jacqueline (suppléante).

La CA nationale du 25 juin a élu :

4 COSECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU SNES



© D. MAUNOURY

Bernard BOISSEAU, certifié de sciences physiques au lycée technique d'Alfortville (Val-de-Marne). Il est chargé des relations avec les sections, de l'action, du suivi des secteurs formation syndicale et publications et de la coordination du secrétariat général.

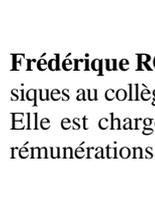
Gisèle JEAN, est agrégée de sciences économiques et sociales à Montmorillon (Vienne). Elle est chargée des contenus, des observatoires des programmes et des pratiques pédagogiques et des questions d'évaluation.



© D. R.



Denis PAGET, est certifié de lettres modernes au lycée Camille-Claudel à Blois (Loir-et-Cher). Il est chargé du suivi des grands dossiers éducatifs, du projet éducatif du SNES-FSU, des contacts avec le ministre et est porte-parole du SNES.



Frédérique ROLET, est agrégée de lettres classiques au collège Lavoisier de Lambersart (Nord). Elle est chargée du suivi des secteurs emploi, rémunérations, carrières, métier.



© D. MAUNOURY

Les trésorier et trésorier adjoint
Jean-Jacques MORNETTAS ; Jean-Claude DURDUX
Le secrétaire administratif
Luc MULLER

Le bureau national 2003-2005

LISTE UNITÉ ET ACTION (18 sièges)

Titulaires

BOISSEAU Bernard, JEAN Gisèle, PAGET Denis, ROLET Frédérique, BARBILLAT Christophe, CORDELIER Odile, DEVRED Michel, DRAGONI Josiane, DUMONT Françoise, FÉRAY Anne, FERRARI Roger, HUBERT Roland, MORNETTAS Jean-Jacques, MULLER Luc, PARRA-PONCE Monique, RÉQUIGNY Gérard, ROBIN Daniel, SERGENT Nicole.

Suppléants

BERGUIN Francis, BILLOT Jean-Pierre, BRESSAN Eugenio, CAUSSE Vincent, CLAVEL Annie, DURDUX Jean-Claude, E SILVA Piedade, GHIS Richard, HIROUX Marie-Françoise, LABAYE Elizabeth, MARTENS Claudie, MERCY Véronique, RALLET Daniel, REMERMIER Catherine, REYGADES Thierry, SALÉ Evelyne, THONNAT Frédérique, VALENTI Francis.

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Conduite par Bernard COLLONGEON, (2 sièges).

Titulaires : COLLONGEON Bernard, DUCEUX Nathalie.

Suppléants : MOULAIN Stéphane, THOUVENOT Lydie.

LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (1 siège)

Titulaire : LEFEBVRE Jack

Suppléant : LEFEBVRE Michel

APRÈS LES ANNONCES GOUVERNEMENTALES et les déclarations des assureurs, le congrès de la FNMF était très attendu, dans un contexte de déficit important de l'assurance maladie, mais aussi d'un système de santé en difficulté malgré des réussites indéniables.

L'assurance-maladie au cœur des débats

Les propositions du rapport Chadelat, visant à transférer une part plus importante des dépenses sur les complémentaires, (c'est-à-dire pour l'essentiel sur les mutualistes) et les propos insistants du gouvernement sur la « valorisation » de leur rôle, allaient-elles trouver un écho favorable dans cette organisation forte de 1500 mutuelles, dont le rôle en 1995 avait laissé un souvenir amer à de nombreux mutualistes ? Toutes les mutuelles n'ont pas la même approche, mais la réponse du mouvement mutualiste, au travers des 25 propositions de son congrès, semble bien être une fin de non-recevoir. La proposition 3 est explicite : « élargir le champ d'intervention de l'assurance maladie obligatoire à la prévention et à la prise en charge du handicap et de la dépendance, grâce à des ressources dont l'assiette intègre la valeur ajoutée de l'activité économique et financière ». Dans ses conclusions, la FNMF entend conforter la solidarité, l'universalité, l'égalité d'accès aux services de santé, pour rendre effectif le droit à une protection sociale de haut niveau. C'est d'ailleurs l'intérêt du mouvement mutualiste, qui serait en difficulté pour sauvegarder ses valeurs face aux assurances privées dans une logique d'ouverture plus large aux complémentaires. La FNMF développe cependant la demande d'une plus grande responsabilité dans le cadre d'un partenariat avec les caisses et les professionnels de santé, refusant d'être une simple « variable d'ajustement » et de continuer à être un « payeur aveugle ». Reste à délimiter les termes de ce partenariat, pour qu'il ne s'inscrive pas dans une remise en cause du rôle et du champ qui sont de la compétence des partenaires sociaux. La FNMF plaide également pour des réformes structurelles du système de santé dont elle déplore l'inorganisation et le manque de régulation. Sur le champ de la complémen-



© THIERRY NECTOUX

taire, les assureurs privés, n'y vont pas par quatre chemins et prônent clairement une privatisation progressive de la sécurité sociale par le biais d'un partage des risques. Le MEDEF s'est déjà quant à lui clairement prononcé pour l'introduction de la concurrence, et l'ouverture de la santé au « marché ».

Jacques Chirac et Jean-François Mattei se sont montrés prudents, lors de leurs discours, et ont cherché à rassurer. La réforme de la Sécurité sociale pourrait se faire sur 12 mois, celle du système de

santé sur la législature. Mais le gouvernement, enfermé dans sa logique de baisse des prélèvements, et inopérant sur le front de l'emploi, ne se donne d'autre choix que celui de diminuer les prestations remboursables tout en stigmatisant les comportements « irresponsables », et se garde d'ouvrir l'indispensable débat sur les politiques de santé publique à mettre en oeuvre, aussi bien en termes de prévention, que de lutte contre les inégalités sociales, dont le coût sanitaire est élevé. Dans sa recherche d'économies, Jean-

François Mattei teste la possibilité de sortir de l'assurance maladie les dépenses liées au vieillissement : la vieillesse n'étant pas un aléa de la vie, elle n'aurait pas à être couverte dans le cadre de l'assurance maladie, il verrait donc bien un « 5^e risque », regroupant la prise en charge des plus âgés et de la dépendance, dont le financement pourrait être assuré par l'État, les collectivités locales et le secteur privé. Il s'agirait là d'une forme de sélection des risques, d'exclusion de pans entiers du champ de l'égalité et de la solidarité, au rebours de nos demandes. Une réforme s'impose pour améliorer le système de santé, revoir son organisation, (notamment la médecine de ville), démocratiser sa gestion, penser une autre politique du médicament, mobiliser de nouveaux financements... Sans attendre, le mouvement syndical doit poser dans la société les termes du débat, dont l'enjeu est celui de la société dans laquelle nous voulons vivre. ■

Elizabeth Labaye

LE FÉTICHISME DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Depuis le début du débat sur les retraites, le gouvernement refuse obstinément d'augmenter les prélèvements obligatoires (PO) qui servent à financer les pensions, qu'il s'agisse d'impôts ou de cotisations. Recevant la FSU, un député UDF a confirmé ce refus, disant en substance : « nous avons été élus pour réduire les impôts et nous le ferons ». Or, cette idée est idiote et lourde de conséquences.

Les cotisations retraite sont comptées parmi les PO bien qu'elles ouvrent des droits précis, contrairement à la définition de l'impôt. Les cotisations à des retraites d'entreprise (SNCF, par exemple) en sont par contre exclues. Une aide au logement passant par une baisse de la taxe d'habitation réduit les PO, une aide sous forme de prestation les accroît. Il suffirait d'ailleurs de verser des pensions nettes d'impôt pour réduire les PO de plusieurs points. Bref, cette notion ne veut pas dire grand chose.

Ajoutons que l'idée libérale selon laquelle les PO entravent la croissance et affaiblissent la compétitivité a été souvent testée par les économistes et n'a jamais reçu confirmation ; en particulier parce que les PO financent des dépenses utiles à l'économie, qu'il s'agisse d'éducation, de recherche ou d'infrastructures.

L'ennui est que ce fétichisme des PO est lourd de conséquences. Chacun sait qu'il faudra payer plus demain pour financer les retraites et la santé, car la population vit de plus en plus longtemps et la médecine est de plus en plus coûteuse. Refuser de voir cette nécessité au nom du catéchisme libéral contraint le gouvernement à des acrobaties comptables dangereuses, par exemple à présenter une réforme des retraites qui n'assure pas la viabilité du système (les mesures Fillon ne fourniraient qu'un tiers des financements nécessaires) ou à équilibrer l'assurance maladie par l'endettement (le remboursement de la dette va devenir le premier poste budgétaire de l'Etat, dépassant l'Education nationale).

L'autre solution utilisée pour éviter la hausse des PO est de réduire la qualité des services, en baissant les budgets des hôpitaux par exemple. Enfin et surtout, le gouvernement tente de transférer le maximum de dépenses vers le secteur privé : baisse des pensions « compensée » par des aides aux pensions privées, déremboursement de médicaments augmentant la charge des mutuelles ou des patients. Comme il faudra bien, de toute façon, assumer ces dépenses, il est clair que ces choix n'ont rien à voir avec l'efficacité économique et sont bien l'expression d'un choix de société en faveur du chacun pour soi et des plus favorisés.

Arnaud Parienty

IL A FALLU ATTENDRE QUE LES FORCES SYNDICALES et une poignée d'économistes interviennent dans la presse sur la question interdite par le gouvernement (est-il possible de financer le maintien des retraites ?) pour que des économistes de renom (Thomas Piketty, Jean-Paul Fitoussi...) s'expriment enfin sur le sujet.

Baisse des pensions : trésor caché de la réforme Fillon

Is reconnaissent ainsi qu'il y avait là une vraie question : la relation entre la réforme des retraites et la répartition des richesses.

On ne discutera pas ici du contenu de ce débat légitime, mais des présupposés politiques de discours d'experts qui interviennent dans un débat profondément politique, celui des choix de société, le paradoxe étant que cette question est le non-dit de leur raisonnement.

Par exemple, Thomas Piketty (*Le Monde* du 11 juin) discute de ce qui est pour lui l'alternative de la réforme des retraites (augmenter les cotisations et/ou allonger la durée de cotisation), mais il ne mesure pas la portée du principe de base du gouvernement et du MEDEF : bloquer le financement des régimes publics par répartition. Certes, l'économiste remarque très justement que cette position est totalement irréaliste et qu'il faudra bien accroître dans l'avenir les prélèvements.

Mais Thomas Piketty oublie la question fondamentale : dans quel cadre ? celui des régimes par répartition ou des systèmes privés d'épargne-retraite ?

Tout le monde sait que les réformes libérales des retraites ont toujours eu comme rampe de lancement l'annonce du blocage des financements des régimes par répartition. De Ronald Reagan qui, en 1983, déclare vouloir bloquer le taux de cotisation au régime de base de la sécurité sociale au niveau atteint à la fin des années 80 jusqu'en... 2058, à Tony Blair qui verse dans l'extrémisme en annonçant que le poids des retraites publiques dans le PIB, déjà les plus faibles d'Europe, va diminuer de 5,5 à 4,9 % du PIB en 2020 (rapport conjoint de la Commission européenne et du Conseil, mars 2003).

De ce point de vue, peu importe que, par nécessité, on soit obligé à un moment ou à un autre d'ac-



© THIERRY NECTOUX

croître les cotisations, ce qui compte, ce sont les effets de l'annonce : créer le doute sur la capacité des régimes par répartition à garantir le niveau de retraite. Thomas Piketty s'identifie à l'alternative que présente le gouvernement : augmenter la durée de cotisation ou accroître les cotisations.

Il occulte complètement le troisième terme : la baisse des pensions est le trésor caché de la réforme Fillon.

La baisse des pensions, c'est-à-dire la diminution du revenu relatif des retraités vis-à-vis de celui des actifs, est déjà inscrite dans la réforme Balladur, et la loi Fillon organise une baisse du même type dans la fonction publique. Il est curieux de voir certains économistes remplir des pages pour contester la taxation du capital et ne rien dire sur la paupérisation future des retraités, ni sur le sort que la réforme fait aux personnes à carrière courte, en particulier les femmes, aux chômeurs, aux jeunes victimes de la précarité et à ceux qui font des études longues. Sans compter leur silence sur la réalité sociale de l'allongement de la durée d'acti-

tivité, comme si le rejet des salariés de plus de 50 ans, la pénibilité et la souffrance au travail, l'absence de volonté de gérer autrement le travail dans les entreprises (et la fonction publique) étaient absents du champ de vision des économistes.

L'article 4 du projet de loi sonne comme un aveu terrible : l'assurance sociale n'assure plus au travailleur au SMIC à carrière pleine une pension supérieure au seuil de pauvreté, « la nation » doit donc le secourir pour lui garantir 85 % du SMIC net. Non seulement ce taux avoisinait les 100 % en 1997, mais le glissement vers une pension forfaitaire pour assurer un minimum pour les bas revenus change la nature du système de protection sociale. On connaît le pendant de cette évolution : les titulaires de revenus supérieurs et moyens-supérieurs, confrontés eux aussi à une baisse de leur taux de remplacement, sont incités à se précipiter vers les différentes formes de l'épargne-retraite, voire de l'épargne.

N'ayant plus guère intérêt à soutenir le régime d'assurance sociale, ils s'en détourneront et

réclameront des avantages fiscaux pour financer leur épargne-retraite.

Assurément, les riches peuvent se payer leurs retraites, surtout s'ils sont aidés par l'Etat !

La protection sociale ne viendrait plus de la solidarité, mais de la détention d'un capital qui donnerait le privilège absolu, celui de choisir sa vie, notamment la date de la cessation d'activité, hors de toute contrainte sociale, privilège des rentiers d'autrefois.

Le soutien que le mouvement social a rencontré dans l'opinion signe l'échec majeur du gouvernement Raffarin dans sa tentative de faire basculer une partie des classes moyennes en faveur du projet libéral.

Accusés de conservatisme et de corporatisme, les manifestants se sentent forts de porter la question des enjeux de société et celle de l'avenir. Ils sont ceux qui crient l'espoir d'une alternative au triste Pinay des temps modernes qui n'annonce qu'un avenir sombre de sacrifices et voudrait faire rentrer toute la société dans le costume trois pièces des rentiers. ■

Daniel Rallet

DOSSIER

Un mouvement **exceptionnel**



© PHOTOS DANIEL MAUNOURY/THIERRY NECTOUX

DOSSIER RÉALISÉ PAR SERGE CHATELAIN, CLAUDIE MARTENS, FRÉDÉRIQUE ROLET, ÉLODIE WALCK

Nous venons de vivre un printemps exceptionnel, un mouvement social sans précédent dans l'éducation... comme une suite de la déflagration du 21 avril et du 1^{er} mai 2002, dans la filiation de l'automne 95. Mais ce mouvement porte des caractéristiques qui lui sont propres. C'est aux acteurs eux-mêmes d'en tirer un premier bilan, car si l'été marque une étape, il n'est pas un point d'arrêt. L'engagement massif des nouvelles générations d'enseignants et la prise de conscience des choix de société qui s'affichent avec les décisions du gouvernement, voilà qui doit réjouir pour la rentrée et pour l'avenir. Au-delà des concessions gouvernementales, qui restent limitées, ce mouvement va encore fructifier. La résignation à voir s'installer des régressions sociales

présentées comme inéluctables, le choix d'une société moins solidaire, l'acceptation d'inégalités flagrantes et accrues, le mode inique de répartition des richesses que nous contribuons à produire, l'avenir morose réservé aux jeunes et la condamnation à travailler toujours plus longtemps pour les plus âgés, les scénarios catastrophes des experts, repris par les politiques et des médias complaisants, tout cela a du plomb dans l'aile. L'opinion publique, malgré le matraquage du gouvernement, a été et reste du côté des grévistes.

Ce mouvement porte d'autres choix : ceux d'un renforcement des liens entre les générations, ceux d'une égalité accrue entre les territoires, ceux d'un renforcement des liens de travail, ceux de services publics qui ►►

►►► contribuent plus fortement à l'égalité et à la redistribution des richesses et des cartes dont chacun dispose pour construire sa vie. Ce mouvement remet en question les contraintes européennes et mondiales que le libéralisme produit et utilise pour renforcer sa domination sur l'économie du monde.

Le sens profond et explicite du mouvement dépasse les revendications qu'il porte et appelle un nouvel effort de chacun pour dire ce que doit être le système éducatif dont nous avons besoin, qui ne peut être ni celui que nous connaissons et qui est profondément en crise, ni celui qu'on veut nous imposer via la décentralisation et les restrictions budgétaires. Il pose le problème des liens et des solidarités sans lesquels c'est le chacun pour soi qui domine : chacun capitalisant pour financer sa retraite et sa protection sociale, chaque Région décidant ce qu'elle investira dans l'éducation, chaque établissement concurrent du voisin, sélectionnant ses élèves et ses personnels... Malgré habillage et dénégations, le projet a bien été perçu pour ce qu'il est.

Il nous faut aussi réfléchir à la façon dont ce mouvement a pris corps et s'est déroulé pour en enrichir la pratique syndicale. Dès septembre 2002, le SNES s'est ingénié à

le construire ; il a dépassé toutes nos espérances. Trop facile d'affirmer, comme le font souvent les médias, que les syndicats ont été « débordés », comme si le syndicalisme avait pour fonction de canaliser, voire de freiner la mobilisation. En même temps, ce mouvement voit s'affirmer des formes d'organisation extrêmement matures où chacun veut être maître de ses décisions et des données de la situation et de la revendication. Il oblige le syndicat à réfléchir à ses pratiques et à sa communication, à dénoncer aussi les manipulations. Des questions difficiles ont été posées à chaque étape : comment durer ? Comment élargir le mouvement sur le plan interprofessionnel ? Fallait-il utiliser davantage les examens comme moyen d'action... ? Une intense campagne publique a été menée qui doit trouver des prolongements à la rentrée au moment où le gouvernement engage une révision de la loi d'orientation.

À chacun de nourrir le débat de ses analyses. Ce dossier se veut comme fixant une photographie et des points de repère qui n'épuisent pas le sujet. Que chacun profite de l'été pour écrire ce qu'il a vécu, les analyses des forces et des faiblesses, pour mieux rebondir, à la rentrée.

Denis Paget

Le bac Pomme de discorde ?

L'autisme du gouvernement, sa volonté de diviser et de discréditer le mouvement aux yeux des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique, nous imposaient de ne pas tomber dans le piège tendu à propos des examens tout en construisant les possibilités de poursuite de l'action la plus large possible. Prise à l'issue d'un débat difficile au conseil national, la décision d'appel à la grève nationale le 12 juin, jour de l'épreuve de philosophie, accompagnée de l'affirmation que cette grève n'avait pas pour objectif de bloquer l'examen a provoqué de nombreuses réactions dans la profession. Si la position, clairement affichée dès le début par le SNES, de faire respecter le droit de grève des personnels sans instrumentaliser le baccalauréat comme moyen de lutte, était claire, sa mise en application s'est révélée beaucoup plus problématique et douloureuse : de nombreux collègues avaient le sentiment en effet que leur propre décision individuelle de ne pas surveiller ou corriger pouvait participer, de fait, à un blocage de l'examen. Les débats dans les établissements ont été vifs, avec d'un côté le sentiment d'être aban-

onnés ou renvoyés à une décision individuelle qui ne s'inscrivait pas dans une démarche collective ou, à l'opposé, celui d'une fuite en avant suicidaire dans les modalités d'action.

Nous publions les réactions de quelques collègues qui illustrent la difficulté du débat. « Si tout conflit suppose un rapport de force, destiné à conduire à la victoire ou au compromis le plus favorable, certaines armes sont destructrices non seulement pour l'adversaire, mais également pour celui qui les emploie. »

« Ne nous trompons pas de cible. »

« Suite à l'AG de mon lycée, après un débat contradictoire où tous les points de vue ont eu droit de cité, la décision d'être en grève et de ne pas surveiller les examens du 12 juin et des jours suivants a été prise... Jamais une AG n'avait été aussi nombreuse et déterminée. Cependant, les collègues attendent de votre part tout le soutien nécessaire à la réussite de notre action. »

« La sagesse consisterait en conséquence, à "sanctuariser le bac", tout en imaginant d'autres moyens de lutte. »

« En tant que SI, je me fais le porte parole de

l'ensemble des militants et des grévistes pour vous demander de faire des 12 et 13 juin des journées d'action nationale. »

« Nous demandons au national de tout faire pour organiser un temps fort le 12 juin. C'est à cette condition que l'on pourra mobiliser les collègues le jour de l'épreuve de philosophie. Ils se sentent davantage sécurisés dans le cadre d'un appel national. Nous ne demandons pas un appel à boycottage mais une journée nationale de grève pour obtenir le retrait des projets. »

« Faire grève reconductible ! mais ne pas toucher aux examens ! »

« Ce serait si simple de surveiller les épreuves, corriger normalement sans mots d'ordre puérils comme "la même note pour tous", mais tous ensemble en suivant les directives des syndicats et devant les journalistes de dire : nous avons fait notre travail, nous avons respecté nos élèves, nous donnerons les notes dès que le gouvernement engagera les vraies négociations, ce serait la méthode efficace. »

« Même dans la situation actuelle, une grève le jour de l'épreuve de philo me paraît la négation de ce que nous sommes et de ce que nous défendons. »

Quand Internet change la donne

Fréquentation du site Internet national du SNES

Mai 2002 : 79 379 visites pour 610 306 pages vues.

Mai 2003 : 211 247 visites pour 1 217 424 pages vues soit pour le seul site national une moyenne quotidienne de 7 000 visites pour 40 580 pages vues avec des pointes de plus de 11 000 visites par jour.

Pour le seul mois de mai, l'outil de calcul de sa retraite à la mode Raffarin a été utilisé 117 742 fois.

Tous les articles publiés pendant le mouvement dans les rubriques actions ou communiqués de presse ont été lus entre 5 000 et 10 000 fois.

L'explosion de la fréquentation nous a conduit à devoir tripler la bande passante de la ligne à haut débit qui nous relie à Internet (nous sommes passés de la route nationale à l'autoroute deux fois trois voies pour prendre une image).

La recherche des informations de proximité fournies par les sections académiques du SNES a également décuplé leur fréquentation. Celui de Versailles par exemple a reçu 17 308 visites pour 110 923 pages vues quand celui de Lille recevait 9 035 visites pour 29 152 pages vues.

Les forums du SNES ont été sollicités comme lieux de débat avec leurs habitués, mais de nombreux nouveaux intervenants aussi, passant ainsi de quelques dizaines de messages les jours fastes auparavant à plusieurs centaines pendant ce mouvement. De nombreux collègues y ont donné des informations locales avec le texte du tract distribué aux profs ici ou aux parents ailleurs. Au-delà des discussions parfois stériles, ils ont aussi été une bourse d'échange d'idées, d'arguments, et lieu de mobilisation. Nos listes de diffusion et messageries ont été fortement sollicitées aussi. Plusieurs académies ont tenu informé par message électronique leurs adhérents. 35 000 d'entre eux nous ont fourni pour cela leur adresse électronique. Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas dans cette période toujours pu répondre à toutes les questions posées et avons fait le maximum, comme nous nous devons d'améliorer encore la qualité de l'information que nous produisons sur Internet pour être encore plus efficaces. Nous nous y attelons dès cet été et plusieurs militants passeront quelques semaines de vacances à y travailler.

Le site « Réseau des bahuts »

Interview de Serge Chamelot, professeur de physique au collège Sisley de l'Île-Saint-Denis, il est le créateur du site Internet « Réseau des bahuts » (<http://reseaudesbahuts.lautre.net>) qui a contribué au développement du mouvement qui touche l'éducation nationale.

U.S. Mag. : Comment vous est venue l'idée de créer un site Internet et une liste de diffusion permettant aux collègues grévistes d'échanger des informations ? Êtes-vous seul à le gérer ?

Serge Chamelot : Cette idée allait de soi ; d'autres l'ont eu dans presque tous les départements engagés dans le mouvement. J'ai ouvert ce site sur un hébergeur associatif au début des vacances de printemps et, dès la rentrée, j'ai pu trouver, heureusement, de l'aide dans l'AG 93. Nous sommes aujourd'hui cinq à avoir accès à la gestion du site. A cette équipe, il faut ajouter une vingtaine d'auteurs réguliers ainsi que de nombreux collègues qui nous envoient spontanément des articles. L'aspect contributif du site est essentiel.

U.S. Mag. : Comment expliquez-vous le succès de « Réseau des bahuts » ?

S. C. : « Réseau des bahuts » est un des nombreux sites départementaux qui ont été créés pendant la période, il affichait aussi la volonté de rassembler un résumé national des informations. A l'époque, c'était indispensable, car il n'y avait jusqu'aux 6 et 13 mai quasiment aucun relais médiatique, et une hésitation des grands syndicats au niveau national à s'impliquer dans ce mouvement de grève reconductible.

Pendant les vacances de printemps, je me suis contenté de visiter les sites existants pour collecter l'information. Dès la rentrée, l'AG 93 a adopté ce site comme outil de communication et, à partir de

là, tout est allé très vite : les comptes rendus d'AG, les rendez-vous, presque tout était publié sur le site très rapidement.

Le succès du site tient sans doute à de nombreux facteurs qu'il est urgent d'analyser. A mon sens, les directions syndicales devraient s'y atteler au plus vite si elles veulent renforcer leur assise dans la profession, car il illustre un mouvement de fond dans notre société, que l'on retrouve bien évidemment dans le monde enseignant : une certaine défiance envers les structures traditionnelles que sont les partis politiques et les syndicats, qui se concrétise, et c'est une hypothèse, pour certains dans un engagement fort et dynamique comme on vient de le voir dans ce mouvement « porté par la base », pour d'autres dans le découragement face à un gouvernement parmi les plus durs de ces derniers temps.

Plus simplement, le nom « Réseau des bahuts » se retient bien ; le fait que ce soit le site de la région parisienne a joué un rôle important grâce à la position centrale que cela lui confère.

Il ne faut pas non plus négliger la qualité et la quantité du travail que nous avons réalisé, ni l'aspect contributif de son fonctionnement. Le site a sans doute répondu à un besoin pour l'organisation des personnels mobilisés au sein des AG.

U.S. Mag. : Les sites des syndicats ne pouvaient-ils répondre à ce besoin ?

S. C. : Il faudrait bénéficier d'un recul que je n'ai pas pour répondre. J'imagine que les sites des syndicats ont également vu une augmentation de leur fréquentation pendant le mouvement. Mais j'ai l'impression que chaque site est avant tout destiné aux adhérents du syndicat, or une des caractéristiques de ce mouvement est qu'il est largement sorti du cadre de tel ou tel syndicat, comme en 98 dans le 93 et comme en 2000 aussi.

U.S. Mag. : Comment le site « Réseau des bahuts » est-il appelé à évoluer ?

S. C. : Le site continuera à fonctionner dans l'avenir. Des réseaux ont été constitués, le nom du site est connu, il serait illogique d'arrêter après un si bon départ. Nous allons faire en sorte qu'il garde son intérêt.

Un grand débat national sur l'éducation a été annoncé par le ministre... Une fois de plus, nous n'avons pas l'initiative et, en tant que professionnels de l'éducation, nous en avons assez de cette vérité révélée tombant du ministère tous les quatre ans. Nous n'en voulons plus !

Il devient urgentissime de sortir du piège pourtant grossier qui nous est tendu qui consiste à opposer une « profession conservatrice » à une « France qui avance ».

Les enseignants doivent reprendre l'initiative. Nous allons donc lancer, en parallèle au débat national, puisque probablement nous en serons exclus, des états généraux pour le droit à l'éducation. Les réseaux constitués devraient permettre d'avoir une bonne diffusion et d'ouvrir les débats à un grand nombre d'intervenants.

Une assemblée donnera officiellement le coup d'envoi à la rentrée et des réunions régulières se tiendront par la suite afin de déboucher au plus vite sur des propositions susceptibles de faire avancer l'Éducation nationale dans le sens de l'égalité des chances.

J'ignore encore si nous pourrions nous faire entendre. Ce qui est sûr en revanche, c'est que les dirigeants syndicaux ont là une carte à jouer.

Ces états généraux pourraient être, pour eux, l'occasion de renouer le contact avec l'écrasante majorité de la profession dont ils semblent coupés.

Propos recueillis par Elodie Walck

Un mouvement marqué par

l'ouverture et l'échange

UNE NOUVELLE VISION DES PROFS

HYVON, responsable à SUD PTT 92. « Le mouvement enseignant a eu rapidement beaucoup d'impact. Il a permis de préparer le 13 mai et de donner les explications sur les retraites (les postiers sont concernés par la décentralisation mais c'est plus difficile à faire passer). Au départ je pensais que les postiers ne se reconnaîtraient pas dans les enseignants mais ce ne fut pas le cas : dans l'esprit des jeunes postiers (plus engagés que les anciens dans le mouvement), il n'y a pas ce clivage entre le monde des "travailleurs" et le monde en-

seignant. Le 13 mai a été le déclic, et dès le 15 mai ils tourment ensemble avec des enseignants dans les AG, et plus tard avec les territoriaux et les cheminots (3 juin). C'est la première fois qu'un véritable travail en commun est mené et pas seulement des départs en manif ensemble. Une action locale a été conduite avec des enseignants le 13 juin (blocage du centre de tri paquets de Gennevilliers). Plus qu'un coup de main, l'intérêt de l'interpro a été d'obtenir plus de répercussions et plus de médiatisation, et aussi plus de

pois par rapport à la direction de La Poste qui n'aime pas que les divergences de vues sur ses missions et les conflits internes sortent du cadre "maison" ! Ces contacts sont inestimables, il faut qu'ils ne soient ni perdus ni à reconstruire à la rentrée en fonction de l'actualité. L'image que j'avais des enseignants en tant que parent d'élève est tombée, j'ai maintenant une image de prof plus actifs et plus sympas, et je tiens à les remercier pour leur coup de main sur La Poste ! » ■

Propos recueilli par Agnès Verdurand

AFFIRMER L'IDENTITÉ DES TOS

Pour nous, les TOS, le niveau des luttes n'a pas atteint le même degré que chez les enseignants ; pour des raisons d'ordre financier, bien sûr, mais aussi parce que ceux qui n'ont pas la parole, qui sont laissés pour compte, n'ont que peu de raisons d'agir s'ils pensent que de toute façon ils ne seront pas entendus. Lorsqu'ils commencent à l'être, et ce mouvement a permis aux TOS d'être au-devant de la scène, alors ils prennent courage. Le succès des as-

sistantes sociales et des CO-Psy par rapport à eux a été contradictoirement une déception pour beaucoup. Le problème est le même pour tous les « subalternes » du public et du privé, précaires et autres. Et cette politique d'alliance posée dans l'école, menée par les enseignants est celle qui peut gagner toute la (les) société(s) humaine(s), condition d'une lame de fond encore supérieure à ce que nous venons de connaître, et condition d'un succès de fond lui aussi. La participation des

personnels de service à l'action est nécessaire, indispensable et effective : la conscience du besoin d'alliance se développera si nous sommes capables de considérer l'action des enseignants telle qu'elle est, tout en affirmant notre propre identité de TOS, c'est-à-dire nos propres droits, besoins, structures unitaires. La FSU est d'une grande aide pour nous. Le SNES, dès la constitution de la FSU a su pratiquer et cette aide et ce respect. ■ **Pierrot Assante, UNATOS/FSU**

NOUS AVONS BEAUCOUP APPRIS

C'est vendredi 20 juin que nous avons, au collège Liberté (à Drancy, en Seine-Saint-Denis), suspendu la grève. La quinzaine d'enseignants en grève depuis le 6 mai, rejoints par une majorité de collègues au moment des temps forts, les agents fortement mobilisés à la fin du mouvement, ont retrouvé dans la salle des profs une corde à linge à laquelle l'une d'entre nous avait suspendu autant de petits cartons que nous avons faits de manifs ; à chaque date, un parcours et l'état du ciel ce jour-là... C'est dire si le 20 juin, nous n'étions pas las et désabusés ! J'ai l'impression que nous avons préparé ces semaines de lutte depuis un moment : au printemps 2002, déjà, le collègue s'était mobilisé pour dé-

noncer la mise en œuvre des itinéraires de découverte, l'amputation des horaires disciplinaires, la contractualisation... Début février de cette année, plusieurs d'entre nous se sont lancés dans la grève contre le statut d'assistant d'éducation. À chaque fois, les liens se sont resserrés avec les personnels des autres collèges et lycées de la ville. La perspective d'un mouvement dur, long, qui passait par la grève reconductible, était évidente aux yeux de beaucoup d'entre nous. (...)

L'autre point très positif de ce mouvement, c'est qu'il a contribué à former des milliers de militants, dans et hors des organisations ; quand on fait la grève si longtemps, on ne la fait pas à la maison. Ces militants en ont rencontré d'autres. À Dran-

cy par exemple, les grévistes de l'Éducation nationale se sont rapidement retrouvés en AG plusieurs fois par semaine ; nous avons manifesté dans la ville, distribué des tracts...

Des contacts ont été noués avec d'autres salariés : communaux, cheminots, salariés d'Elm-Leblanc... Tout ça demeure, et mercredi dernier, les « Drancéens en lutte » se retrouvaient pour dîner et danser ensemble. ■ **Pierre Claustre**



Des AG d'établissements, de ville, de catégorie, inter-pro, aux opérations spectaculaires menées avec les enseignants et les parents, en passant par les « CIO plein-vent », les comités d'accueil aux ministres, les « chaînes éducatives », les interventions en direction des médias, les CO-Psy, se sont investis sans compter.

CO-PSY JUSQU'AU BOUT

Tout le monde se souvient de l'électrochoc provoqué par le passage, en salle des professeurs, du CO-Psy, de l'assistante sociale, du médecin, brandissant leurs lettres de transfert. La décision de retrait des établissements destinée à rendre plus palpable le sens du départ des CO-Psy, bien loin de nous éloigner des établissements a été au contraire l'occasion d'un renforcement des liens et la

création de nouvelles solidarités. Investissement qui n'a pas été à fonds perdus. Ils y ont gagné des ressources nouvelles pour poursuivre l'action contre le transfert des TOS et pour que les engagements pris ne soient pas remis en cause.

Bref, ils y ont restructuré et affermi leur place dans l'école, leur identité professionnelle et ont pris la mesure de la puissance de la lutte collective. ■ **Catherine Remermier**



Dès le lundi 7 avril, le pont de Tancarville voit la jonction des Havrais et des Rouennais ; le jeudi 3 mai, 3 000 grévistes de l'Eure et de la Seine-Maritime défilent pendant deux heures sur le pont de Brotonne ; et le 5 juin, ce sont trois ponts du centre de Rouen qui sont occupés simultanément pendant près d'une heure par 6 000 manifestants. La symbolique du pont est claire : il fait le lien entre le public et le privé, les actifs et les retraités, les enseignants et les non-enseignants, etc.

Pendant l'été, l'action continue

Rendez-vous au festival
d'Avignon le 10 juillet à l'appel

de la FSU
Région,
de la CGT
et de l'UNSA.

Manifestation
à 12 heures.
Un débat était
prévu, mais il a

été interdit par la municipalité
UMP, qui a refusé de nous louer
une salle.

le signe



de
notre
engagement



Un cercueil pour la réforme des retraites, un fût pour la décentralisation, mardi 27 mai une centaine d'enseignants et de personnels des collèges de Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube et Montier-en-Der mais aussi du centre hospitalier spécialisé et de l'Équipement ont organisé une longue opération escargot avant d'investir le site du centre de stockage des déchets nucléaires de l'Andra.

Sur place, les manifestants ont pris pelles et pioches pour enterrer symboliquement les deux réformes : « Pour atteinte grave à l'unité républicaine, nous condamnons la décentralisation à l'enfouissement à perpétuité » devait déclarer le porte-parole avant de faire observer une minute de silence tout aussi symbolique.



À Marseille, il fallut allonger les parcours des manifestants et atteindre les vastes espaces huppés des quartiers sud de la ville et à Avignon défilé en dehors des remparts.

Tout avait commencé avec un peu d'avance : le 18 mars était déjà une grève unitaire interprofessionnelle sur les retraites et l'éducation, et c'est toute la région qui avait décidé de ne pas laisser Fillon venir impunément à Marseille monologuer devant le CESR. Si l'éducation fut le fer de lance, la particularité fut probablement la force de l'interprofessionnel, appuyé sur un paysage syndical favorable avec une CGT mais aussi une FSU puissantes.



Le 5 juin 2003, les organisations syndicales CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-G10 de Haute-Garonne avaient en effet appelé les salariés opposés au projet de réforme des retraites à se rassembler sur une vingtaine de points d'accès de la ville à partir de 7 heures pour installer des barrages filtrants. Plusieurs organisations patronales ont assigné en référé l'intersyndicale pour obtenir l'interdiction de cette action. Mais elles ont été déboutées : les organisations patronales ont été condamnées à payer 1 000 euros à chaque organisation !

FSU

3 questions à Gérard Aschieri

Comment analyses-tu le rôle de la FSU dans ce mouvement ?

Il m'arrive parfois d'être abordé dans le métro ou dans la rue par des gens, fonctionnaires ou salariés du privé, qui me disent « bravo » pour l'action de la FSU. Celle-ci est devenue un des symboles du mouvement social de ces dernières semaines. Cela tient sans doute au rôle qu'ont joué les personnels de l'éducation mais aussi au fait que ce mouvement, de part ces enjeux, impliquait plus que d'autres une action fédérale. D'ailleurs, ce qui me frappe c'est de voir combien les oppositions catégorielles ont peu joué : même si les sensibilités étaient différentes toutes les catégories se sont engagées dans l'action avec des revendications qui convergent autour de la défense de valeurs fondamentales, comme le service public, l'équité, la solidarité... Et, dans ce cadre, la FSU a naturellement pu jouer son rôle, qui est de fédérer. Elle est apparue aussi comme ayant donné au mouvement son impulsion, notamment en appelant les personnels à décider en AG des grèves reconductibles.

Mais l'unité syndicale a été importante aussi

Bien sûr, elle a été, à mon avis, un facteur déterminant de la mobilisation et la FSU a tout fait justement pour qu'elle existe et se conforte, au plan de l'éducation, où cette unité entre la FSU, la FAEN, la FERC-CGT, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Education a été constante sur la durée, et au plan interprofessionnel avec la CGT, l'UNSA et FO. Et cette unité s'est faite autour d'objectifs ambitieux et d'actions de haut niveau, visant à rassembler largement ; ainsi sur le dossier des retraites l'ensemble des organisations a eu le souci constant de faire en sorte de rassembler salariés du privé et du public ; dans tous les cas le mouvement a eu en permanence le souci de l'opinion ; et, même si l'on peut débattre pour savoir si les bonnes décisions ont toujours été prises au bon moment, je pense que c'est ce qui a fait la force du mouvement et qui, à l'éducation, a permis d'obtenir quelques reculs.

Justement la FSU n'a-t-elle pas trop valorisé ces reculs le 10 juin ?

Il n'est pas toujours facile de s'exprimer à chaud devant la pression des médias et de parler à la fois à l'opinion et aux personnels en lutte ; je ne sais pas si les bons termes ont toujours été employés au bon moment mais il faut aussi voir que nous sommes le seul secteur où le gouvernement a été obligé de reculer, même partiellement. Ces reculs sont limités au regard des attentes et de la force du mouvement, rien ou presque n'a bougé sur les retraites, sur les MI-SE, et la décentralisation des 90 000 TOS est maintenue. Il n'empêche : on ne peut pas considérer comme négligeable le maintien des CO-Psy ou des assistantes sociales ou l'abandon de l'expérimentation de l'autonomie des établissements de second degré. Quand un mouvement a des résultats partiels, la responsabilité d'une organisation syndicale est de le dire, tout en montrant aussi les limites, c'est important pour que ce mouvement ait des suites. Et je pense que ce qui s'est passé ces derniers mois, les liens créés, les idées diffusés, tout cela ne peut pas rester sans suites.

Un acquis *Le soutien de l'opinion*

Tandis que les premiers sondages de mars tentent de mettre en évidence que les fonctionnaires eux-mêmes sont convaincus du caractère incontournable de l'allongement de la durée de cotisation⁽¹⁾, l'opinion sondée en mai et juin par CSA⁽²⁾ se révèle soutenir les manifestations contre le plan Fillon : 64 % sont favorables ou soutiennent le mouvement les 9 et 10 mai, 15 %

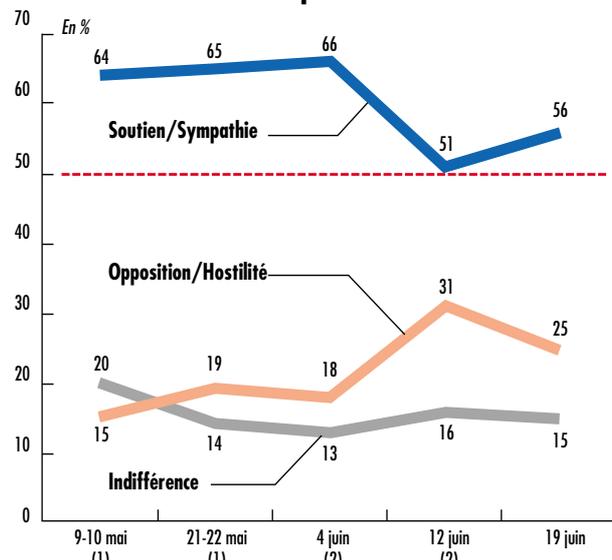
et des plus de 65 ans (46 %). Le rapport au travail, la capacité d'épargne expliquent sans doute pour une part ces résultats. Dans cette bagarre-là, Raffarin est défait. Il est loin le temps où les enseignants hésitaient à affirmer leurs revendications. ■

Anne Féray

(1) Le sondage publié par *Le Monde* du 13 mars.

(2) Le sondage publié par *La Croix* du 23 juin.

Évolution de l'opinion concernant les manifestations contre le plan Fillon



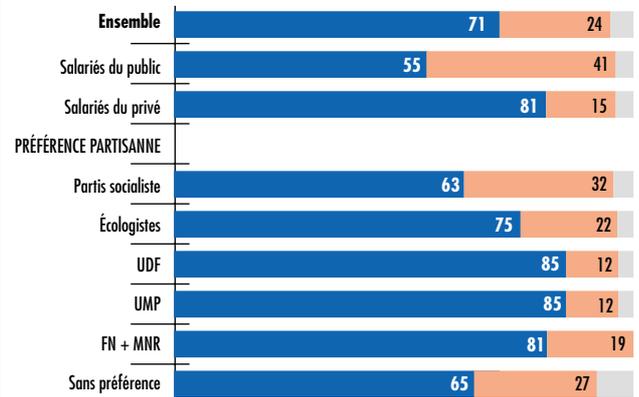
(1) Sondage exclusif CSA/Le Parisien. (2) Sondage exclusif CSA/Marianne

55 % des fonctionnaires prêts à s'aligner sur le privé

Pour sauvegarder le système de retraite des fonctionnaires, faut-il...

■ aligner la durée de leur cotisation sur celle des salariés du privé (40 ans au lieu de 37 ans et demi) ?

■ Ne pas allonger la durée des cotisations (cela compense des désavantages de leur statut) ?



Sondage effectué par la SOFRES pour RTL/Le Monde/Notre Temps, les 6 et 7 mars 2003. Enquête réalisée par téléphone auprès d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

Jean-Christophe Le Duigou

Du côté de la CGT

Les personnels de l'Éducation nationale ont vite compris que leur mouvement, quelle que soit sa force, ne pourrait pas aboutir, notamment sur la question des retraites sans un véritable élargissement au niveau interprofessionnel. Beaucoup de regards se sont évidemment portés vers la CGT. La démarche de la CGT a suscité des interrogations, que nous résumons sous forme de quatre questions à Jean-Christophe Le Duigou, chargé du dossier retraites pour la confédération : **La stratégie de la CGT est fondée sur les convergences « public/privé ». Cette stratégie n'a-t-elle pas été « bousculée » par la force de la motivation des fonctionnaires et surtout des enseignants, par les difficultés pour le privé, etc.**

Jean-Christophe LE DUIGOU. Ce n'est certainement pas la forte dynamique de l'action des enseignants qui a créé des problèmes.

Les difficultés que nous avons rencontrées tiennent aux problèmes antérieurs non résolus, au premier rang desquels le ressentiment des salariés du privé face à ce qui avait été perçu comme une relative indifférence des salariés du public aux mesures Balladur de 1993, ressentiment renforcé au lendemain du mouvement de 1995, qui a certes bloqué les réformes régressives dans le secteur public mais n'a rien changé pour 15 millions de travailleurs du privé. Ces problèmes confirment l'urgence que la CGT avait perçue de travailler à une plus grande convergence entre catégories de salariés et agents publics. C'est vraiment un axe stratégique que doit clairement assumer une confédération.

2 - Les 13, 14 et 15 mai ont marqué un tournant décisif du conflit. Beaucoup se demandent pourquoi la CGT n'a pas jeté tout son poids dans la bataille dès le 14 mai

ou, à la rigueur, au lendemain de la manifestation du 25 mai.

J.-C. L.D. La CGT quelle que soit son influence, ne détenait pas toutes les clés. Dès le 13 mai, la CGT s'est donné l'objectif d'une « mobilisation générale » en faisant porter un effort sans précédent sur la dynamique d'action dans les entreprises privées. Mais il faut que nous mesurions tous ensemble ce que signifie aujourd'hui une grève reconductible pour des salariés qui vivent sous la menace des fermetures d'entreprises, sous la pression des licenciements et de la précarité. La CGT a été seule au lendemain de la volte-face de la CFDT du 15 mai, à mener la bataille dans ce secteur. Les journées d'action de mai et juin ont été l'occasion d'arrêts de travail importants dans le secteur privé. Mais peu d'assemblées de personnels ont été en mesure de décider d'une grève reconductible. De

grâce, il ne faut pas faire porter la responsabilité à ceux qui se sont battus au risque de creuser le fossé qui peut séparer les salariés du public et ceux du privé. A ce jeu-là, il n'y aurait que le gouvernement, qui a joué à fond cette opposition, qui serait gagnant.

3 - Pour FO, depuis le 10 juin, la seule solution était la grève générale interprofessionnelle. Qu'en pense la CGT ?

J.-C. L.D. Curieux mot d'ordre venant de FO au moment où seule une minorité de ses organisations poursuivait la bataille. Nous mesurons jour après jour ce désengagement au niveau des départements ou des entreprises. Rappelons-nous, par exemple que trois importantes fédérations de FO du secteur privé acceptaient peu ou prou la réforme gouvernementale et se situaient dans une logique d'amendements au texte Raffarin-Fillon. Rappelons-nous aussi que quelques jours auparavant Marc Blondel, sur France Inter, récusait ce mot d'ordre. Comprenez qui pourra ! Pas plus en 1995 qu'en 1968, la CGT n'a utilisé le terme de « grève générale ». Il n'y a en effet pas de mot d'ordre miracle qui permette en soi de surmonter les difficultés que l'on rencontre dans une mobilisation. Pour avoir conduit personnellement de puissants mouvements revendicatifs comme en 1989 aux Finances, je mesure ce qu'il y a de frustrant à se rendre compte que tous les salariés ne sont pas au diapason de son propre secteur. Mais une démarche revendicative conséquente ne peut se payer de mots.

4 - Quelles conséquences le mouvement peut-il avoir sur les relations entre organisations syndicales ?

J.-C. L.D. A court terme, au plan global, c'est l'image de la division qui l'emporte. Mais contrairement à ce que dit François Chèreque, le 15 mai et ses suites c'est tout autre chose pour les syndicats que le 21 avril 2002 pour les partis. Malgré le choix de la CFDT de rompre le front syndical, l'action a continué en juin. Certes, la réforme risque d'être votée, mais le gouvernement ne peut faire abstraction de l'opposition et de la critique de deux salariés sur trois à l'encontre de sa réforme. Cette mobilisation est un socle sur lequel nous pouvons nous appuyer. Pour la CGT, la page n'est pas tournée. Au contraire, nous sommes seulement au seuil des premiers affrontements sur les choix principaux de société : la santé, l'éducation, l'emploi, le service public... Il ne s'agit pas de laisser s'opposer le prétendu clan des réformateurs à celui des conservateurs, mais bien d'ouvrir une réelle confrontation sur le contenu des transformations à promouvoir pour notre système social. Au service de quoi et de qui doit évoluer la société ? Quelle vision avons-nous de la solidarité, de l'égalité, du progrès ? Quelle est notre conception d'émancipation du travail ? Non seulement la CGT ne veut pas fuir ces débats mais elle entend bien les développer pour une nouvelle efficacité revendicative. ■

2003 : un mouvement d'une ampleur sans précédent dans l'éducation

L'éphéméride ci-dessous n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Il ne peut en particulier pas restituer le foisonnement des initiatives locales qui a pourtant fait une grande part de la force de ce mouvement

SEPTEMBRE

1^{er} septembre : Luc Ferry confirme sur FR2 l'annulation de 5 000 postes prévus par le plan pluriannuel et la suppression de 5 600 postes de MI-SE.

11 septembre : Le conseil national du SNES appelle à la grève des MI-SE et A-E le 24 septembre et propose une grève des lycées et collèges à la mi-octobre.

12 septembre : Adresse des fédérations FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, FERC-CGT, FAEN au Premier ministre pour un véritable dialogue social et d'autres choix budgétaires.

24 septembre : Surveillants et aides-éducateurs massivement grévistes dans le second degré

25 septembre : Présentation du projet de loi de Finances en conseil des ministres
Le recrutement de 11 000 « assistants d'éducation » est annoncé.

26 septembre : Appel des fédérations de l'Éducation à une grève unitaire le jeudi 17 octobre 2002.

OCTOBRE

17 octobre : succès de la grève des personnels de l'éducation (60 % dans le second degré). De 80 à 100 % pour les MI-SE. Large soutien de l'opinion publique. Les fédérations de l'éducation s'adressent de nouveau au Premier ministre.

NOVEMBRE

7 novembre : FSU, SGEN-CFDT, Unsa-éducation, FERC-CGT, FAEN, FCPE, FIDL, UNL et UNEF appellent à une manifestation nationale le dimanche 8 décembre 2002.

30 novembre : J.-P. Raffarin déclare au *Monde* : « Nous n'engagerons pas de réforme contre les acteurs de l'éducation. Les expérimentations, les formes d'innovation qui pourront être engagées le seront en accord avec les personnels concernés. »

DÉCEMBRE

8 décembre : La manifestation nationale pour la priorité à l'éducation regroupe plus de 40 000 personnes

10 décembre : SNES-FSU, SNUIPP-FSU,

SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNCL-FAEN, UNSEN-CGT et UNEF appellent les MI-SE et les A-E à une semaine d'action du 12 au 18 décembre et à une grève nationale le 17 décembre.

12 décembre : MI-SE : de 40 % à 60 % de grévistes dans l'académie de Nantes.

20 décembre : FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, FERC-CGT, FAEN, FCPE, FIDL, UNL et UNEF écrivent au Premier ministre : « La situation est grave et le mécontentement, le désarroi, voire la colère ne cessent de s'amplifier ». SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNCL-FAEN, UNSEN-CGT et UNEF appellent les MI-SE et les A-E à une semaine d'action du 13 au 17 janvier et à une grève nationale le 17 janvier.

JANVIER

6 janvier : L'UNSA, la CGT, la CFDT, la CGC, la CFDT, FO et la FSU décident d'organiser une journée nationale de manifestations décentralisées le 1^{er} février et demandent le maintien de la retraite à taux plein à 60 ans, une priorité à la politique de l'emploi pour garantir un taux élevé de remplacement et la garantie du pouvoir d'achat des retraités. Jean-Pierre Raffarin répond aux syndicats de l'éducation que « la priorité donnée à l'Éducation nationale ne dépend pas seulement des moyens attribués »

7 janvier : FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, FERC-CGT, FAEN, FCPE, FIDL, UNL et UNEF décident une nouvelle grève unitaire le 28 janvier.

10 janvier : Rennes : les MI-SE reconduisent leur appel à la grève pour la semaine suivante.

17 janvier : Grève suivie à plus de 60 % pour les surveillants et à près de 40 % pour les aides-éducateurs.

28 janvier : Journée de grèves et de manifestations à l'appel des fédérations de l'Éducation. 8 000 manifestants à Paris.

FÉVRIER

1^{er} février : 500 000 personnes dans les manifestations pour les retraites à l'appel de toutes les confédérations

6 février : Le SNES appelle les surveillants et les aides éducateurs à la grève

20 février : Les fédérations de l'éducation appellent à la grève le 18 mars.

28 février : J.-P. Raffarin fait à Rouen la synthèse des assises pour les libertés locales.

Réaction du SNES : « discours maximaliste et provocateur. Il pousse la décentralisation vers l'abandon progressif du cadre national de l'éducation, et va bien au-delà des déclarations faites jusqu'à ces derniers jours par le ministre de l'Éducation nationale »

MARS

14 mars : La FERC-CGT, la FNEC-FP-FO, la FSU le SGEN-CFDT, le SNALC-CSEN et l'UNSA-Éducation, reçus par Luc Ferry, Xavier Darcos et Patrick Devedjian sont partis au bout d'une heure. Les ministres n'entendaient parler que des modalités de transfert des personnels.

17 mars : Retraites, appel commun des organisations de la fonction publique, CGT-FO-UNSA-FSU-CFTC-CGC.

18 mars : Grève et manifestations à l'appel des fédérations de l'éducation. 40 à 50 % de grévistes dans le second degré. 12 000 manifestants à Paris.

24 mars : L'académie de Bordeaux, en intersyndical, lance un appel à la grève reconductible.

27 mars : Manifestation des CO-Psy et des assistants sociaux à Paris : 4 000 personnes à l'appel du SNES et du SGE.

Appel à la grève reconductible dans l'académie de Poitiers.

31 mars : Ouverture du congrès du SNES. Avec un appel aux personnels du second degré : « halte à la casse des services publics et de l'école », « étendre les grèves reconductibles déjà décidées dans plusieurs académies afin de contribuer à construire tout de suite le large mouvement d'ensemble qui est indispensable. »

Mobilisations particulièrement remarquées sur les académies de Toulouse et Montpellier.

AVRIL

3 avril : Grève et une centaine de manifestations recensées dans toute la France à l'appel de quatre centrales (CGT, FO, UNSA, FSU) et des fédérations de fonctionnaires, hormis la CFDT. 570 000 manifestants au total.

8 avril : « Une chaîne humaine » au pont de Tancarville.

16 avril : L'intersyndicale enseignante appelle à la grève générale dans la fonction publique à la Réunion.

22 avril : Les fédérations syndicales de l'enseignement menacent « d'amplifier » le mouvement, au-delà de la grève, si Luc Ferry poursuit sa politique « réactionnaire », menée sans aucune concertation.

23 avril : 6 organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, FSU) appellent à une journée d'action, de manifestation et de grève » le mardi 13 mai pour « modifier » les choix du gouvernement en matière de retraites

23 avril : 30 000 manifestants à St-Denis (île de la Réunion).

24 avril : les 7 fédérations de fonctionnaires (CGT, FO, UNSA, FSU, CFDT, CFTC et

CFE-CGC) appellent à la grève le 13 mai pour s'opposer au projet de réforme des retraites. En région parisienne 70 établissements en grève et 1 500 manifestants

29 avril : Le BN du SNES « appelle à la généralisation du mouvement de grève et de manifestation. En région parisienne, 80 établissements en grève et 3 000 manifestants.

MAI

1^{er} mai : 200 manifestations dans toute la France.

2 mai : Le SNES appelle tous les personnels à rejoindre le mouvement de grèves reconductibles et à y entrer au plus tard le 13 mai, à agir dans l'unité avec les autres fonctionnaires, à tout mettre en œuvre pour aller vers un élargissement interprofessionnel du mouvement.

6 mai : grève dans l'éducation à l'appel de la FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation et aussi FNEC-FP-FO, SUD-Éducation et FCPE. 20 000 personnes à Paris et 100 000 sur toute la France. 40 à 60 % de grévistes dans le second degré. Les fédérations de l'éducation appellent, au-delà du 13 mai à une nouvelle journée de mobilisation le 19 mai, jour de la réunion à la fois du Conseil supérieur de la fonction publique et du CNESER.

13 mai : Journée de grève sur les retraites à l'appel de toutes les confédérations. La rue déferle. L'éducation plus que jamais mobilisée. Des taux de grévistes de 80 à 90 %. 2 millions de manifestants sur l'ensemble du territoire. 50 000 enseignants sur les 250 000 manifestants à Paris.

14 mai : Les AG de grévistes du premier degré ont voté la reconduction de la grève dans 70 départements.

19 mai : Journée de grève et de manifestation des fédérations de l'EN et des fédérations de fonctionnaire (pas CFDT). Appel des 5 fédérations de l'éducation à une nouvelle journée de mobilisation le 22 mai.

22 mai : Grève et mobilisation à l'appel des fédérations de l'éducation. Chaîne humaine autour du ministère de l'Éducation nationale. 35 000 manifestants à Paris. 2 500 établissements en grève reconductible. Les fédérations de l'éducation appellent les personnels le « 27 mai, jour de la réunion du comité interministériel sur l'éducation, à une grande journée de grève et de manifestation ».

25 mai : 600 000 personnes à la manifestation nationale de Paris. François Fillon : le gouvernement n'est pas prêt à renégocier.

27 mai : Journée de mobilisation dans l'Éducation nationale, à l'appel de la FERC-CGT, de la FAEN, de la FSU, du SGEN-CFDT et de l'UNSA-Éducation. 50 % de grévistes en lycée et 60 % en collège. 3 000 établissements en grève reconductible, 45 000 personnes défilent à Paris.

Comité interministériel : Jean-Pierre Raffarin annonce des discussions sur la décentralisation, sur les métiers de l'éducation et un grand débat national sur l'éducation.

30 mai : Le ministère annonce le report du projet de loi sur l'autonomie des universités.

JUIN

2 juin : Début des rencontres bilatérales entre Nicolas Sarkozy, Luc Ferry et les organisations syndicales. Des annonces sont prévues pour le 10 juin.

3 juin : Journée de mobilisation dans l'Éducation nationale, près de 60 % des personnels en grève. 40 à 60 % de grévistes dans le second degré. Les fédérations de l'éducation décident d'appeler à une nouvelle journée de mobilisation le 10 juin

5 juin : Le SNES, au cas où les annonces gouvernementales du 10 juin ne seraient pas satisfaisantes, proposera une grève le 12 juin à la FSU et aux fédérations de l'éducation.

7 juin : Mise au point du SNES après les manchettes du *Monde* sur les menaces pesant sur le bac et sur l'appel à la grève du SNES pour le 12 juin.

10 juin : Journée de grève et de manifestation à l'appel des fédérations de l'éducation. Table ronde avec N. Sarkozy et L. Ferry : concessions sur la décentralisation, presque rien sur le reste. Les fédérations de l'éducation décident d'appeler à la grève le 12 juin.

12 juin : Épreuves de philo pour les 500 000 candidats au bac. Journée nationale de grèves et de manifestation au niveau interprofessionnel et au niveau de l'éducation. 20 000 manifestants à Paris. 100 000 à Marseille. Meeting national.

13 juin : La CGT, FO, l'UNSA et la FSU appellent à une « nouvelle journée interprofessionnelle d'action et de grève » jeudi 19 juin et demandent aux salariés de s'adresser aux députés et sénateurs.

17 juin : 4 000 manifestants à Paris.

19 juin : Journée nationale de mobilisation dans l'éducation et au niveau interprofessionnel. La FSU, l'UNSA et la CGT appellent à une nouvelle journée « d'initiatives et d'actions » interprofessionnelles le 26 juin.

25 juin : Conseil national du SNES : « mobiliser et agir pour une rentrée qui ne peut être ordinaire ».

26 juin : Journée « d'initiatives et d'actions » interprofessionnelles.

27 juin : L'intersyndicale de l'Éducation nationale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales le jour de la prérentrée.



BURUNDI ET RWANDA. Eulalie Nibizi, première secrétaire du STEB, et Narcisse Kayiranga, président du SNEP, présentent à l'US l'action de leur organisation.

Éducation pour tous : l'action des syndicats

Deux pays de petite superficie de la région des Grands Lacs en Afrique, deux pays dont on ne parle que pour évoquer le traumatisme du génocide ou des guerres qui n'en finissent pas. Et pourtant, malgré les difficultés à organiser un mouvement syndical, le SNEP au Rwanda et le STEB au Burundi comptent parmi les forces sociales les mieux organisées de leurs pays. Grâce aux efforts des militants et de dirigeants courageux, avec le soutien et la coopération du SNES et de la FCE du Canada, les jeunes et les enseignants peuvent compter sur le syndicalisme enseignant pour faire avancer la cause de l'éducation pour tous.

US : Où en est le processus éducation pour tous dans vos pays ?

Eulalie Nibizi : Au Burundi, le taux de scolarisation se situe aux environs de 70 % mais avec seulement 45 % des filles scolarisées. En plus, ces chiffres ne font pas état des disparités qui existent par exemple avec les provinces du nord où moins d'enfants encore ont accès à l'école à cause de la pauvreté, des mariages précoces, de la polygamie et de l'utilisation des filles pour les travaux des champs. En plus, pour tous, le manque de place dans les écoles, les frais de scolarité qu'il faut payer et même parfois les frais de construction sont dissuasifs pour bien des familles.

Narcisse Kayiranga : Au Rwanda, la situation est tout aussi préoccupante. L'enseignement est majoritairement confessionnel, la double vacation est la règle en dehors de Kigali, les livres manquent, les programmes sont trop lourds ou bien inadaptés. Des écoles sont créées mais ce sont des écoles privées.

US : Et les enseignants dans tout cela, comment travaillent-ils, comment vivent-ils ?

E.N. : La conscience professionnelle reste très élevée malgré les conditions très difficiles. Les effectifs sont pléthoriques et le matériel didactique inexistant. Les écoles communautaires sont très nombreuses et ce sont elles qui accueillent les enfants les plus en difficulté.

Les enseignants qui sont très endettés sont obligés de faire d'autres travaux pour survivre, de cultiver un champs quand ils en ont un, de créer des associations pour l'élevage. En plus, avec la guerre qui sévit encore dans certaines régions, beaucoup d'enseignants vivent dans des camps de déplacés dans l'insécurité et sont soumis au racket des armées. **N.K. :** Le problème principal du pays est la pauvreté et les enseignants n'y échappent pas. Leur seul avantage est d'être payés régulièrement. Par contre, l'État leur doit des



arriérés importants en matière d'avancement et de promotion. L'autre problème, c'est la qualification insuffisante des enseignants actuels. Le génocide et l'exil ont décimé le corps enseignant et l'on recrute maintenant des personnes sans qualification avec à peine le certificat d'études.

US : Que peuvent faire vos organisations syndicales pour faire progresser l'éducation pour tous et pour améliorer le sort des enseignants ?

E.N. : Le STEB est très actif au sein de la société civile burundaise. Il a initié tout un travail d'incitation auprès de diverses communautés, associations et groupes de parents. Le STEB agit contre la déperdition en veillant à ce que les enfants restent à l'école. Avec le soutien des parents et de nombreuses associations, il agit pour améliorer les conditions de travail car sans cela notre école ne fera que de l'alphabétisation et pas de l'éducation. Pour améliorer la situation des enseignants, il a fallu avoir recours à la grève mais celle-ci a débouché sur un accord avec le gouverne-

ment. Le STEB doit rester très vigilant sur l'application de cet accord qui prévoit le déblocage des carrières, un gain d'ancienneté de six années pour les enseignants et tout un arsenal de primes. Le STEB a dû négocier des avantages pour les enseignants car notre demande de statut particulier a été rejetée. Nous avons contourné le problème par l'octroi d'indemnités et de primes (déplacement, équipement, fidélité, rendement...). **N.K. :** Le SNEP s'est lancé dans un projet qui doit permettre aux enseignants d'acquérir le diplôme de fin d'études secondaires. Ce projet est financé par la FCE. Avec l'appui du SNES, le SNEP va pouvoir former des dirigeants syndicaux dans toutes les préfectures. Le guide syndical que nous allons distribuer largement aidera les enseignants à faire respecter leurs droits. Avec des personnels mieux qualifiés et des militants syndicaux plus actifs, nous pensons que le SNEP peut faire progresser l'éducation pour tous au Rwanda. ■

Propos recueillis à Kigali et à Bujumbura par Roger Ferrari

COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Cette réunion consultative qui regroupait, les 2 et 3 juin à Luxembourg, des représentants des syndicats européens, dont le SNES, avait pour objectif d'enrichir trois rapports élaborés par le CSEE sur les thèmes suivants : qualité de l'éducation (objectifs futurs des systèmes d'enseignement et de formation en Europe), formation et enseignement professionnels, espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche avec le processus de Bologne. Il s'agissait donc de peaufiner les rapports afin de mieux définir le programme d'action du CSEE pour les mois à venir dans un contexte où la question de l'élargissement de l'Union européenne revêt une importance particulière. Au cours de ces dernières années, le Comité a suivi de très près les développements sur ces trois questions en apportant à la fois un regard critique sur « la méthode ouverte de coordination » et en formulant des propositions afin d'influencer les débats en cours et les prises de position de la Commission européenne. Un rôle déjà très actif, sans aucun doute à renforcer, avec la volonté que les activités nationales des syndicats reflètent davantage ce qui se passe au plan européen.

Odile Cordelier

Documentalistes

Pas question de renoncer

Les enseignants documentalistes du supérieur se sont réunis en collectif le 12/06. Le compte rendu et le nouveau courrier adressé au ministère seront consultables sur notre site.

La plupart des académies n'ont créé aucun poste, certains rectorats en ont même supprimés ou redéployés. Il n'y a pas de petites économies. Le ministère osera-t-il en faire d'autres et refuser de reporter les postes non pourvus au concours 3^e voie pour des listes complémentaires ? (cf. chiffres US 589). Le collectif national se réunira dès la rentrée pour en faire le bilan. Pas question de renoncer à l'action pour les recrutements, contre la précarité, sur les postes. Pas question de renoncer à défendre notre conception du métier, à obtenir réparation pour nos contentieux statutaires.

Recrutement

Ministère des Affaires étrangères : rentrée 2004

Les appels à candidatures pour la rentrée 2004 sont considérablement avancés par rapport aux années précédentes. La première liste des postes susceptibles d'être vacants figure déjà sur le site du ministère depuis le 15 juin 2003.

Les candidatures relatives à ces postes seront à saisir avant le 30 septembre 2003. Les conditions de l'appel à candidatures ainsi que la liste (indicative) des postes à pourvoir sont consultables sur Internet à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/int/rculturel.htm N'oubliez pas de nous transmettre la fiche syndicale correspondante pour le suivi individuel des dossiers (téléchargeable sur notre site www.hdf.snes.edu, en bas de la page d'accueil de la rubrique « Recrutement »).

Programmes

Concours 2004

Consultez le BO spécial n° 3 du 22 mai 2003, pour les concours externes et internes agrégation, CAPES/T, CPE, concours 3^e voie, CAPES et CPE.

AGRÉGÉS en classes préparatoires.

Accès à la chaire supérieure

La commission paritaire d'accès à la chaire supérieure, destinée aux agrégés enseignant en classes préparatoires, s'est tenue jeudi 19 juin. Tous les collègues promus ont reçu un courrier dans leur établissement, les syndiqués à leur adresse per-

sonnelle. Tous ceux qui nous avaient envoyé une fiche syndicale ont vu leur cas évoqué en séance auprès de l'inspection générale. Nous avons eu quelques réponses claires, aussi bien sur les critères généraux que sur les cas particuliers, de la plupart des inspecteurs ou inspectrices présents. Mais nous avons dû déplorer l'absence, pour la deuxième année consécutive, de l'inspection générale d'espagnol. D'une façon générale, sont pris en compte, de façon modulée suivant les disciplines, la note pédagogique, l'échelon, l'ancienneté en classe préparatoire, la nature du service, la participation à des jurys de concours. Nous avons plus particulièrement insisté sur la reconnaissance des diverses tâches qui incombent aux professeurs de CPGE et du travail des collègues littéraires qui enseignent en prépas scientifiques ou économiques. Nous avons rappelé notre demande que les collègues d'éco-gestion qui enseignent en DECF aient accès à ce corps. Cette année, il n'y avait pas de créations supplémentaires, ce qui a divisé par deux environ le nombre de possibilités par rapport à l'an dernier. ■

Jean-Hervé Cohen,
Gérard Gorson, Alain Rouy



© CLEMENT MARTIN

Discipline	Effectif budgétaire	Nombre de promus	Année de naissance mini-maxi	Age moyen
Lettres	186	12+1 (Défense)	1944-1958	49,5
Philosophie	121	11	1944-1964	49
Histoire-géographie	163	13	1943-1962	51,5
Sciences sociales	37	1		
Mathématiques	666	24	1946-1965	48
Physique-chimie	589	24	1947-1966	44,5
Sciences naturelles	57	4	1954-1959	46,5
Anglais	109	8	1944-1956	53,5
Allemand	46	6	1946-1958	49,5
Espagnol	24	1		
Russe	4	1		
Italien	5	0		
Arabe	1	0		
Portugais	1	0		
STI	178	5	1952-1960	44,5
Eco-gestion	60	5	1951-1964	43
Arts	4	0		
Total	2 250	116		

PAR SON NIVEAU DE DIFFICULTÉ, inadapté aux élèves dans un contexte d'examen, l'épreuve de mathématiques en S aura suscité beaucoup de réactions.

Épreuve de mathématiques au baccalauréat S

La polémique n'aurait certainement pas pris cette ampleur médiatique si le ministère avait reconnu dans les deux jours qui suivaient l'épreuve le caractère inadapté du sujet et pris les mesures nécessaires⁽¹⁾ plutôt que choisir de faire porter la responsabilité de la situation sur les enseignants qui n'auraient pas fini le programme et sur les grèves. Au contraire, il s'est enfermé, confirmant à plusieurs reprises l'application d'un barème national sur 20 si peu crédible au moment où apparaissaient d'importantes disparités entre académies.

Combien de candidats auront fait les frais de si peu de professionnalisme dans cette affaire ? Veut-on porter le discrédit sur l'enseignement des mathématiques et le baccalauréat ? Ce sujet de l'épreuve de mathématiques série S (sujet France métropole) est en rupture avec les sujets traditionnellement posés (y compris ceux posés quelques semaines auparavant en Amérique du Nord, Pondichéry qui, par défaut, ont été perçus comme des « annales zéro »)⁽²⁾. En effet, il ne comporte quasiment aucune progressivité dans la difficulté, contrairement à l'usage, et cumule les prises d'initiative sur des objets nouveaux (équations différentielles, surfaces) ou des méthodes travaillées en classe de Seconde (orthogonalité dans l'espace). On peut s'interroger sur les motivations qui ont conduit à un tel



© DANIEL MAUNOURY

choix, et sur la façon dont les « cobayages » ont été réalisés. Ce sujet permet certainement de déterminer si un candidat est susceptible de suivre dans une classe préparatoire scientifique⁽³⁾. Étaient-ce les intentions de leurs auteurs ? Mais est-ce la fonction de l'épreuve de mathématiques au baccalauréat ? Celle-ci doit être représentative du travail de l'année sans exclure la possibilité de quelques questions plus difficiles ou plus ouvertes pour évaluer certaines aptitudes. Souhaiter une amélioration du niveau de formation est une chose, le décréter autoritairement en modifiant, par exemple, brutalement le niveau de l'épreuve au baccalauréat en est une autre. Si

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES DE MATHÉMATIQUES BACCALAURÉAT 2004

- Suppression du formulaire.
 - Une plus grande latitude de la maquette : possibilité de 3 à 4 exercices en ES, de 3 à 5 en S.
 - Épreuve orale de contrôle de 20 minutes (au lieu de 15).
 - Parmi les objectifs affichés : *maîtriser la lecture et le traitement de l'information en ES, prendre des initiatives en S. On laisse la possibilité de demander en S la rédaction d'une démonstration figurant au programme, d'étudier une situation conduisant à choisir un modèle simple, à émettre une conjecture, à expérimenter...*
- L'expérience de l'épreuve en S cette année rend indispensable la publication d'« annales zéro ».*

ÉPREUVES DE MATHS DANS D'AUTRES SÉRIES

Les médias se sont focalisés sur le sujet de mathématiques de la série S. Les sujets des BTS comptabilité, séries ES, ACC-ACA ont suscité aussi des réactions... Ils interrogent sur la façon dont certains exercices sont placés dans des contextes d'économie, de démographie, de production industrielle... Ces habillages font parfois écran. Il arrive trop souvent que le bénéficiaire soit au candidat qui fait abstraction du contexte et exécute les calculs demandés sans se poser de questions. Qu'aura compris, par exemple, le candidat en série ES de la notion de *transcendance finale* abordée en fin du problème ? Quelle est la pertinence scientifique des questions posées sur la validité du modèle ? Cela fait beaucoup, lorsqu'on sait que cela venait après une suite de calculs pénibles (qui sont autant d'obstacles insurmontables pour de nombreux candidats de la série) et un premier exercice inédit sur l'*adéquation de données expérimentales à une loi équirépartie* (dont la validation pose des questions d'ordre épistémologique).

les orientations des nouveaux programmes de mathématiques en S vont plutôt dans le bon sens, professeurs et élèves se retrouvent pris dans un étau entre les ambitions affichées et les conditions dont ils disposent : on demande de faire *plus et mieux* dans un temps d'enseignement réduit⁽⁴⁾. Ce n'est pas aux élèves de faire les frais de ces contradictions dans le cadre d'une épreuve de baccalauréat. L'enjeu principal de la série S reste bien celui de créer les conditions de la formation en quantité et qualité des scientifiques (techniciens, ingénieurs, professeurs, chercheurs) dont la France va avoir cruellement besoin dans la décennie qui vient. ■

Brigitte Sotura, Roland Hubert

(1) Cf. communiqué de presse du SNES, site www.snes.edu.

(2) Contrairement à d'autres disciplines comme les sciences physiques, il n'y a pas eu d'« annales zéro ». Les épreuves de Pondichéry, Amérique du Nord qui se sont déroulées auparavant ne pouvaient laisser imaginer un sujet d'une telle difficulté.

(3) Seuls 16 % des bacheliers S y accèdent (source : fip://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0258.pdf).

(4) Le SNES, dénonçant l'insuffisance horaire en mathématiques dans la série S a refusé de voter pour les programmes de la série S. Pour rappel, au cours d'une décennie, un élève scientifique a perdu l'équivalent d'une année de formation en mathématiques par rapport à un élève de Terminale C (1991).

OUTRE LA PRÉSENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Luc Ferry et Xavier Darcos, venus nous informer de leur décision d'engager pour 2004 une refonte de la loi d'orientation, le CSE du 26 juin a examiné un certain nombre de textes et de programmes.

Conseil supérieur de l'éducation

Le calendrier scolaire pour les années à venir a été très largement repoussé bien qu'amendé par rapport aux premières propositions qui amputaient les vacances de juillet et prévoyaient une reprise fin août. Des modifications avaient été apportées à notre demande mais nous les avons jugées insuffisantes.

Pour : 0

Contre : 19

Abstention : 11 dont FSU

Refus de vote : 0

Langues vivantes, programme de Première.

Le groupe d'experts a pris en compte de nombreuses demandes que nous avons formulées, réécrivant même le programme d'anglais. Nous avons rappelé nos inquiétudes sur l'existence de l'allemand et du russe et formulé des propositions pour renverser cette

tendance. Nous avons également insisté sur le refus de la circulaire prévoyant par regroupement la mise en place de classes de niveau. Nous pensons que l'hétérogénéité des classes est facteur de progrès scolaire, mais à condition que les cours puissent se dérouler en petits groupes. A ces conditions les programmes proposés, à forte teneur en contenus culturels, pourront être enseignés de manière satisfaisante. Nous avons également demandé une formation aux nouvelles notions et aux sciences du langage.

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 1

Refus de vote : 0

Mathématiques en L. Le programme d'option sera reconduit l'an prochain pour l'enseignement au choix de Première à titre

provisoire. Nous avons demandé que le groupe d'experts actuel puisse dès maintenant travailler à construire un nouveau programme cohérent avec ceux de la filière L.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 1

Sciences économiques et sociales. Note de service concernant l'évaluation du programme de Terminale ES.

Nous avons exprimé notre désaccord l'an passé avec la rédaction des indications complémentaires qui ne constituent pas une aide pour les collègues mais un carcan.

A la fois prescriptives et ne balisant pas le programme, elles introduisent des notions nouvelles qui rendent le programme difficilement évaluable. Nous avons demandé qu'elles soient

réécrites, sans être entendus du groupe d'experts. Cette année, après de vives protestations des enseignants tout au long de l'année, le ministère propose un compromis : le retrait des indications complémentaires de l'évaluation au baccalauréat. Si ceci constitue la reconnaissance du problème posé par ces dernières, ceci ne suffit pas à rendre lisible le programme. C'est pourquoi le SNES a émis un refus de vote et un vœu « que les indications complémentaires soient réécrites pour la rentrée 2003 par le groupe d'experts ». Le vœu a été adopté. Nous avons immédiatement saisi le cabinet de cette requête.

Les attermoissements n'ont que trop duré !

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

Refus de vote : 6 (SNES)

Gisèle Jean

CNDP. La FSU a rencontré Claude Mollard, directeur général du CNDP, le 16 juin, et Michel Roger conseiller du Premier ministre, le 23 juin, sur le projet de délocalisation du CNDP.

Une situation scandaleuse

L'un comme l'autre affirme chacun à sa manière que le projet est en cours... La vente des locaux de la rue des Irlandais (Paris 5^e) devrait financer les locaux de Chasseneuil-du-Poitou. Une première tranche concernant la DRID (direction des ressources et de l'ingénierie documentaire) devrait être délocalisée au 1^{er} septembre.

Mais, à ce jour, aucun arrêté n'a été publié, aucun projet digne de ce nom n'a été diffusé aux membres du conseil d'administration.

Le passage en force de l'avis sur l'arrêté de changement social aux derniers comités techniques paritaires – dû notamment aux votes des directeurs qui ont reçu « l'ordre du cabinet » de voter (à main levée) positivement à ces CTP alors qu'ils avaient voté contre (à bulletin secret) aux pré-

cedents – n'a de plus rien arrangé dans cette situation devenue très grave.

Aucun plan d'accompagnement n'est prévu pour les personnels, qu'ils soient titulaires, contractuels ou précaires. Tout se fait dans la précipitation sans tenir aucun compte des problèmes humains.

Ainsi les enseignants de la DRID dont le détachement arrive à terme en cette fin d'année scolaire ne savent toujours pas quel sort leur sera réservé au 1^{er} septembre ! Les compétences des personnels, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, risquent fort d'être à jamais perdues pour l'Éducation nationale. En effet la majeure partie des personnels qui sont très qualifiés, ne souhaitent pas déménager en Poitou.

Le SNES demande instamment que soit réglée la situation des personnels en utilisant au mieux les compétences acquises pour la formation initiale, continue, la recherche en éducation.

Il s'inquiète d'une délocalisation sans projet du CNDP (dans les terres du Premier ministre) qui risque de disloquer le réseau constitué des 31 CRDP et des 128 CDDP et CLDP et, à terme, d'aboutir à la disparition d'un service public de l'Éducation nationale, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'INRP.

La table ronde que les personnels ont réclamée depuis des mois, soutenus par les organisations syndicales et partis politiques (PS, PC, Verts, MRC, LCR, PRG) se tiendra le 7 juillet prochain.

Les représentants syndicaux du CNDP regrettent l'absence de



négociation concernant la composition de cette table ronde (manque d'équité entre le nombre de représentants de l'administration du ministère et du CNDP et celui des représentants des personnels) et l'ordre du jour. La FSU a été autorisée à y participer en tant qu'expert. ■

G. J.

CAPN Avancement d'échelon

L'examen du tableau d'avancement au titre de l'année scolaire 2002-2003 a été effectué début juin. Si les dates de la CAPN ont été un peu bousculées dans le contexte de la forte mobilisation de tous les personnels de l'Éducation nationale, le calendrier ministériel qui renvoie au 3^e trimestre cette CAP reste peu satisfaisant. Nous continuons à demander que l'examen des promotions s'effectue courant février au plus tard.

Les améliorations obtenues ces deux dernières années en matière de gestion de la notation devraient le permettre. Les collègues dont la date de promotion se situe au 1^{er} trimestre de l'année scolaire pourraient alors percevoir les effets financiers dans des délais plus raisonnables. Rappelons

en effet que, statutairement, le tableau d'avancement est établi pour une année scolaire: tous les collègues promouvables entre le 1^{er} septembre et le 31 août sont examinés sur un même tableau. C'est la notation acquise l'année scolaire précédente qui est prise en compte soit pour le tableau 2002-2003, la notation 2001-2002. Tous les collègues néo-agrégés titulaires d'un autre corps ont une nouvelle note tant pédagogique qu'administrative, les grilles de notation étant très différentes d'un corps à l'autre et la notation des agrégés étant de compétence ministérielle. Nos interventions ont cependant débouché sur un raccourcissement des délais de transmission des arrêtés de promotion aux collègues concernés. Désormais, le ministère peut les

transmettre dès leur édition, le contrôle financier s'exerçant *a posteriori*. Nous le demandions de longue date. Est confirmée aussi la transmission dès avant la CAPN des arrêtés de promotion à l'ancienneté. De même, la DPE a enfin étudié les moyens de mieux traiter les avancements à un rythme unique aux 3^e et 4^e échelons. Ils pourraient l'être de façon automatique par établissement d'un arrêté unique pris dans l'année de stage et qui comporterait les dates de promotion. Cela devrait permettre aux collègues de bénéficier enfin rapidement des promotions d'échelon « automatiques » en début de carrière: amélioration notable pour les entrants dans le métier que nous réclamions régulièrement et dont il faut suivre la mise en œuvre l'an prochain. Cela

ne remplace bien évidemment pas la réduction générale de la durée globale de la carrière et l'amélioration de nos grilles indiciaires que nous revendiquons pour tous.

Le nouvel avantage spécifique d'ancienneté – qui ne concerne plus qu'un nombre réduit d'établissements difficiles – s'applique à compter du 1^{er} janvier 2003. La bonification est attribuée l'année où le collègue qui remplit les conditions est promuable et promu.

Tou(te)s les syndiqué(e)s promouvables ont été informé(e) de leur résultat. Les barres d'avancement sont disponibles sur le site web du SNES. En cas d'erreur manifeste, il convient de saisir le ministère avec double au SNES. ■

Didier Pihoué, Nicole Sergent

CAPN Accès par liste d'aptitude

Chaque année scolaire, le ministère établit la liste d'aptitude nationale au corps des agrégés. Seules sont examinées en CAPN les candidatures sélectionnées par les recteurs après avis des CAPA. L'appel à candidature obtenu en 1998 constitue un élément de transparence mais les critères de choix restent obscurs et les pratiques rectorales sont très disparates. S'appuyant sur l'absence de barème et de critères objectifs, le ministère tente de promouvoir une « nouvelle gestion des carrières » s'inspirant de la charte de la mobilité. Il cherche à faire de cette liste d'aptitude un véritable laboratoire. Dans ce cadre, les services « rendus à l'institution » et appréciés par les recteurs et/ou l'inspection sont valorisés et l'égalité de traitement est donc fort mise à mal. Du côté du ministère, on voit même poindre la volonté d'exclure certains collègues en CPA dès lors qu'ils n'apparaissent pas dans les choix prioritaires de l'inspection. Ces collègues ne seraient plus assez disponibles pour l'institution ! Exit la reconnaissance de la qualification et de l'ensemble de la carrière ! Cette année, le ministère a fait prévaloir des quotas par académie

au nom de rééquilibres. Critère statistique discutable qui laisse de côté la comparaison des dossiers professionnels et la qualification qui devraient pourtant prévaloir dans ce qui est un recrutement national.

Ces tentatives sont facilitées par le nombre très insuffisant de promotions possibles. 380 nominations étaient à prononcer. Nombre dérisoire au regard des aspirations légitimes des dizaines de milliers de certifiés à la reconnaissance de la qualification acquise et à l'amélioration de leur carrière. Alors que nous considérons que l'agrégation revalorisée doit devenir la référence pour tous les personnels en termes de recrutement, de rémunération et de temps de travail, il convient avant tout d'augmenter les recrutements d'agrégés par concours qui conditionnent les possibilités de promotion par liste d'aptitude et de calculer les promotions sur la base d'une nomination pour cinq titularisations (1/5) par concours au lieu de sept actuellement (1/7). Défendre la place de l'agrégation impose de rendre plus transparent le fonctionnement de la liste d'aptitude. Définir des critères

objectifs et barémés s'impose vraiment ! Il faut en convaincre le ministère et l'inspection. Si les élu(e)s du SNES s'y emploient à tous les niveaux en CAPA comme en CAPN, c'est par l'action collective que nous pourrions véritablement avancer. ■

D. P., N. S.

Hors EPS, la moyenne d'âge des nommés est de 56 ans. La part des femmes est de 46 %, ce qui reste insuffisant et témoigne

largement de l'absence de critères objectifs. En CAPN, nos interventions ont contraint l'administration à y porter une plus grande attention mais les choix rectoraux sont fort contestables, tout particulièrement dans certaines disciplines (sciences physiques par exemple) ou certaines académies.

156 collègues exercent en lycée, 74 en collège, 46 dans l'enseignement supérieur ou en détachement ; 321 collègues sont certifiés hors classe, 4 sont PLP.

ANNÉE SCOLAIRE 2003/2004 - LISTE D'APTITUDE AGRÉGÉS (Nombre de nominations possibles au 1/9/2003)

Disciplines	Nominations au 1/9/2003	Disciplines	Nominations au 1/9/2003
Philosophie	13	Russe	0
Sciences sociales	6	Arts appliqués	2
Lettres classiques	14	Arts plastiques	6
Lettres modernes	32	Éducation musicale	6
Histoire-géographie	35	Mathématiques	56
Allemand	12	Sciences vie et Terre	30
Anglais	26	Sciences physiques	46
Arabe	1	Économie-gestion	21
Chinois	0	Génie civil	7
Hébreu	0	Génie électrique	8
Italien	3	Génie mécanique	8
Japonais	0	Mécanique	10
Espagnol	14	Biochimie-génie biologique	2
Néerlandais	0	EPS	2
Polonais	0		
Portugais	1	Total	380

CAPN Accès à la hors-classe

Élément majeur de la revalorisation acquise de 1989 à 1993, l'accès à la hors-classe qui constitue une amélioration de l'échelle indiciaire (passage à 880 ou A1 puis 915 ou A2 puis 962 ou A3 soit un gain total de 142 points d'indice par rapport au 11^e échelon indice terminal de la classe normale) effectuée de manière transparente avec un appel à candidatures et un barème. Nos batailles syndicales ont conforté cet acquis et nous avons ainsi augmenté le nombre de

possibilités ouvertes au budget. Pour l'année scolaire 2003-2004, 1401 emplois étaient à pourvoir soit une nouvelle augmentation des possibilités de nomination (+ 143). C'est l'ancienneté de 4 ans dans le 11^e échelon qui permet l'accès à l'échelle-lettre A et donc de bénéficier des effets financiers de la hors-classe, d'où sa valorisation dans le barème. Néanmoins d'autres éléments sont pris en compte : note pédagogique, diplômes (DEA ou titre d'ingé-

nieur d'une part et doctorat d'autre part, accès au corps des agrégés par concours). Des bonifications que nous contestons et auxquelles nous opposons d'autres revendications pour les collègues concernés (exercice en établissement difficile ZEP, chefs de travaux) peuvent s'y ajouter.

5 % des emplois, soit 70 nominations pour 2003-2004, sont attribués hors barème sur proposition de l'inspection générale. La CAPN se réunit toujours tardi-

vement en fin d'année scolaire. Les nominations sont prononcées à compter du 1^{er} septembre de l'année scolaire suivante soit pour cette campagne à compter du 1^{er} septembre 2003.

Les barres d'accès seront disponibles sur le site du SNES dès l'issue de la commission, le 3 juillet au soir, et tous les syndiqué(es) ayant candidaté et inscrits rectoralement auront communication de leur résultat par courrier. ■

D. P., N. S.

SOUVENT MAL CONNU DU PUBLIC, le conseiller-d'orientation psychologue contribue à la réussite des élèves et à l'élaboration de leurs projets d'avenir. Il travaille au CIO et dans les collèges et lycées. Rencontre avec trois d'entre eux.

Conseiller d'orientation-psychologue : un métier à multiples facettes

L'US : Pourquoi « conseiller d'orientation-psychologue » ?

Régine Fouquet : Derrière l'appellation « conseiller d'orientation-psychologue » tous les mots sont importants. On ne peut pas être que « conseiller d'orientation » ou que « psychologue ».

Estelle Aubry : « Conseiller » signifie accompagner les élèves dans leur cheminement. Notre formation de psychologue⁽¹⁾ nous permet de percevoir un jeune dans sa globalité (âge, contexte familial, histoire scolaire, environnement...) et pas seulement de l'orienter en tant qu'élève, dans une classe, à un moment donné.

Catherine Remermier : Idéalement, on pourrait dire que la mission des CO-Psy est de créer les conditions du meilleur développement des adolescents au travers de leurs interrogations sur leur avenir. L'orientation est l'aboutissement de tout ce qui aura été mis en place en amont et non pas un simple constat en bout de course.

L'US : Pourtant on présente souvent l'orientation comme étant une question d'information. Qu'en pensez-vous ?

C. R. : On pense effectivement qu'il suffirait de donner aux jeunes toutes les informations nécessaires pour qu'ils trouvent leur voie d'orientation. Mais ce n'est pas comme cela que les choses se passent dans la tête des élèves. D'abord, pour que les adolescents « intègrent » ces informations, il faut qu'elles répondent à des questions préalables. Ensuite, on observe que des informations trop « dissonantes » trop en décalage par rapport à la réponse attendue, ne sont tout simplement pas retenues.

Toutefois, la qualité des informations sur lesquelles on va travailler avec les élèves est aussi



© THIERRY NECTOUX

« Le mouvement a été l'opportunité d'une multitude d'échanges, de débats. L'occasion de repositionner notre travail dans une réflexion d'ensemble sur les missions de l'école, ses finalités. »

« Idéalement, on pourrait dire que la mission des CO-Psy est de créer les conditions du meilleur développement des adolescents au travers de leurs interrogations sur leur avenir. »

primordiale. Il faut qu'elles soient fiables, actualisées et mises en forme pour être accessibles à des publics jeunes. C'est ce que permet l'ONISEP aujourd'hui.

L'US : Quelles sont les différentes facettes de votre métier ?

E. A. : C'est un métier à la fois complexe et passionnant. Il demande une multitude de connaissances, très variées. Comment pourrais-je recevoir un enfant, comprendre ce qui est en jeu pour lui, sans avoir les connaissances en psychologie que j'ai acquises, sans savoir ce qu'il vit à l'école au cœur de sa

classe, dans son quotidien, mais aussi sans connaître les formations existantes, les métiers, les procédures.

C. R. : De plus en plus, on ressent le besoin de travailler en équipe avec les enseignants. Notamment sur la « motivation ». Comment donner aux élèves le goût d'apprendre ? Aujourd'hui pour les CO-Psy comme pour les enseignants c'est un problème essentiel. Plus la situation scolaire est bloquée, moins il est possible de travailler sur l'orientation. D'où l'importance du travail en amont, en Sixième, en Seconde pour lutter contre l'échec, les décrochages.

E. A. : Il n'est pas question de dire aux élèves que tout est possible, mais l'important c'est d'abord de restaurer leur image pour qu'ils puissent se projeter dans l'avenir.

R. F. : En fait, il ne s'agit pas pour nous de convaincre ou de persuader, mais de redonner confiance pour qu'ils sortent de la spirale de l'échec et retrouvent le goût d'avancer.

L'US : Comment travaillez-vous avec les parents ?

C. R. : Il est souvent nécessaire de clarifier les choses avec eux, ce qu'ils peuvent attendre de nous, notre fonction dans l'institution.

E. A. : Ils sont à même d'entendre qu'on ne va pas leur donner de solutions toutes faites, même si certains l'attendent. Il est important de leur expliquer que

nous sommes là pour remettre leur enfant en position d'acteur, pour qu'il développe son autonomie, sa curiosité, afin qu'il prenne l'habitude de s'informer, d'étudier les différentes possibilités. S'il a bien intégré cela, il continuera à avoir la même démarche en étant adulte.

R. F. : Aujourd'hui, je crois que les parents nous considèrent moins comme des « orientateurs ». La dimension éducative et psychologique de notre travail est plus reconnue. L'orientation est mieux conçue comme un processus continu.

L'US : Où les parents et les élèves peuvent-ils vous rencontrer ? Viennent-ils facilement ?

R. F. : Ils peuvent nous voir dans les CIO et dans les établissements. En général, ils savent qu'on est là pour les aider. Ils peuvent venir seuls ou



JUSQU'AU BOUT !

A la suite des engagements du 10 juin, de nouvelles propositions de rédaction ont été communiquées aux organisations syndicales. L'article 60 prévoyant le transfert des missions et des personnels, ainsi que le transfert des DRONISEP est donc supprimé. L'article 8 qui concerne les actions de la Région en direction des jeunes a été réécrit sous une forme ambiguë dont nous avons demandé la modification.

Ainsi nous avons proposé la formulation suivante : « La Région coordonne, en collaboration avec l'État, la mise en œuvre des actions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes sortis du système éducatif sans qualification professionnelle et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale dans la perspective d'une mobilité géographique ».

Cette formulation a été refusée par le directeur de cabinet de l'Éducation nationale au prétexte que les actions devaient concerner tous les jeunes. C'est là une contradiction majeure avec la suppression de l'article 60 ! L'information et l'orientation des élèves et des étudiants relèvent de la responsabilité de l'État et il n'est pas question, sous couvert de convention Etat-Région, que les CO-Psy se voient imposer des missions qui les « sortent » des établissements scolaires et de la formation initiale.

Nous sommes donc réintervenues pour demander le respect des engagements pris. Une prochaine réunion est prévue le 4 juillet nous informerons les collègues au plus vite et les appelleront à réagir en cas de blocage.

Catherine Remermier

avec leurs parents suivant le problème. Mais nous pouvons aussi demander à voir les parents.

C. R. : Dès lors que le climat de confiance est établi, ils peuvent parler de leurs difficultés scolaires comme de leurs problèmes personnels. Parfois, parents ou élèves préfèrent venir au CIO car c'est un lieu plus neutre s'il y a des difficultés de relation avec l'école.

L'US : Comment travaillez-vous avec l'équipe éducative ?

R. F. : Nous travaillons avec les professeurs, mais bien sûr avec les autres personnels : CPE, assistantes sociales, médecins, documentalistes, ainsi qu'avec les chefs d'établissement. Nous partons du problème de l'élève pour nous tourner vers tel ou tel interlocuteur.

C. R. : Dans certains établissements, les collègues arrivent à mettre en place des « équipes de suivi », sortes de cellules de veille autour de l'activité pédagogique. Il s'agit de suivre les élèves les plus fragiles. Loin d'être une substitution des uns aux autres, le but reste un échange, en fonction des formations et des regards particuliers. C'est la confrontation de ces points de vue sur le problème qui fait émerger les pistes de solution.

E. A. : Se donner du temps pour le travail en équipe est vital. Trop souvent les échanges se déroulent entre deux portes. Ces rencontres devraient être pré-

vues dans l'emploi du temps pour toute l'équipe éducative.

L'US : Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez ?

C. R. : Évidemment des problèmes de moyens et de postes. D'autant qu'on ne cesse de nous ajouter des tâches supplémentaires (les bilans pour les emplois jeunes, les primo-arrivants, dans certaines académies la VAE). La frustration s'installe car nous ne pouvons répondre à toutes les demandes. Dans le second degré, la moyenne nationale est d'un CO-Psy pour 1 500 élèves. Cela laisse une impression de gâchis ! On voit ce qu'il faudrait faire mais on n'a pas le temps. Le ministère n'a jamais rien fait pour promouvoir les services. Sa communication dans ce

domaine est toujours négative. Si le métier « tient » c'est vraiment grâce aux personnels.

L'US : Que vous a apporté le mouvement actuel ?

E. A. : Nous avons réussi, je crois, à mieux clarifier l'identité spécifique de notre métier, de notre travail de psychologue. Il en a résulté plus de solidarité dans les établissements et entre établissements.

C. R. : Cela nous a donné l'occasion de développer notre métier aussi bien en direction des médias, de l'opinion, mais aussi à l'interne. Le mouvement a été l'opportunité d'une multitude d'échanges, de débats. L'occasion de repositionner notre travail dans une réflexion d'ensemble sur les missions de l'école, ses finalités. C'est un acquis précieux pour la suite de la bataille que nous aurons à

mener à la rentrée. Bien entendu, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas abandonné l'idée de redéfinir nos missions et le transfert de nos collègues TOS, si nous n'arrivons pas à l'empêcher, c'est un premier pas dans la tentative de démantèlement du service public qui se profile. Il faudra donc que l'ensemble des équipes soient déterminées sur leur volonté de continuer à travailler ensemble. ■

**Propos recueillis
par Alexis Chabot
et Marie-Victoire Garcia**

(1) Les CO-Psy sont recrutés sur la base d'un concours ouvert aux licenciés de psychologie. Leur formation dure deux ans ; elle comprend des enseignements théoriques (psychologie, économie, sociologie) et des stages pratiques dans les CIO, les établissements scolaires, les organismes d'aide à l'insertion et les entreprises.

COLLOQUE EUROPÉEN : LA CULTURE TECHNIQUE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ, À PARIS, LES 20 ET 21 NOVEMBRE 2003

L'institut de recherches de la FSU organise avec un certain nombre d'associations, de chercheurs et de personnalités, un colloque scientifique européen sur la « culture technique, un enjeu de société » ;

Ce colloque se tiendra à Paris les 20 et 21 novembre 2003 en parallèle avec le salon de l'éducation.

Deux tables rondes introduiront et concluront le colloque :
Tables ronde n° 1 : La notion de culture technique : problématiques, débats et enjeux.

Tables ronde n° 2 : Quelle culture technique voulons-nous ?

Quatre thèmes seront débattus en ateliers :

Thème I : Éclairage historique sur les contenus et formes d'éducation et de formation technique.

Thème II : Vers l'idée de culture technique : émergences et résistances.

Thème III : Les grands modes de diffusion de la culture technique aujourd'hui : approches comparatives en France et à l'étranger.

Thème IV : Les enseignants et les médiateurs porteurs de culture technique ?

Un appel à contribution et des documents d'orientation ont été largement diffusés.

Tous ces documents et les contributions sont disponibles sur le site : <http://www.institut.fsu.fr/cult-tech.htm>

Si vous êtes intéressé, adressez-vous à :

Institut de Recherche de la FSU - 3/5, rue de Metz, 75010 Paris. Tél. : 01 44 79 90 41, fax : 01 48 00 08 93.

Mél : institut.fsu@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.institut.fsu.fr>

L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NORVÈGE a décerné le premier prix Abel au mathématicien français Jean-Pierre Serre.

Les maths à l'honneur

L'US Mag : Qui est Abel ?

Jean-Pierre Serre : Né le 5 août 1902, Niels Henrik Abel s'est d'abord intéressé aux équations algébriques et il publie en 1826 dans le journal de Crelle (Berlin) la première preuve de l'impossibilité de résoudre par radicaux l'équation générale de degré 5, montrant également un souci de rigueur très novateur pour l'époque. Il souhaite rencontrer les grands mathématiciens de son temps qui se trouvent à Paris à l'École polytechnique, l'École normale supérieure, la Sorbonne ou à Göttingen sous l'influence de Gauss. Mais le manque d'argent et l'indifférence dans laquelle il est accueilli à Paris le font rentrer en Norvège, où il vit en donnant des cours ou en tenant des séminaires à l'université de Christiania : mais il n'obtint jamais un poste de titulaire. Signe de la très grande diversité de ses travaux, on observe le nom du mathématicien norvégien dans plusieurs résultats ou définitions bien connus des étudiants de mathématiques : groupe abélien, lemme d'Abel pour les séries entières, intégrales abéliennes, règle d'Abel pour les séries numériques ou les intégrales,.... Abel meurt de tuberculose en 1829 et entre ainsi, à l'image d'Evariste Galois, dans la légende de ces mathématiciens au génie fulgurant, dont les travaux furent reconnus bien après leur mort.

L'US Mag : Qu'est-ce que le prix Abel ?

J.-P. S. : Jouant de la proximité de nom entre Abel et Nobel, comblant une lacune dans la palette du prix Nobel qui, de la médecine aux sciences physiques, en passant par la littérature et la paix, a laissé les mathématiques à l'écart, l'académie norvégienne a créé ce prix, dont la première remise se fait l'année du bicentenaire de la naissance d'Abel. Le comité Abel, chargé de sélectionner et de proposer les candidats est composé de cinq mathématiciens d'envergure internationale, ce comité sera renouvelé tous les deux ans. La cérémonie de remise a eu lieu cette année le 3 juin. Le prix Abel veut se démarquer de la médaille Fields, autre récompense prestigieuse des mathématiques créée en 1936, qui est décernée tous les quatre ans à des mathématiciens de moins de 40 ans, il est vrai que les mathématiciens ont un rapport à l'âge assez singulier, peut-être dû au traumatisme laissé par les fulgurances de

Galois et d'Abel... Mais comme l'indique et le prouve Jean-Pierre Serre, on peut faire des mathématiques après 40 ans.

L'US Mag : Quels sont vos domaines de recherche ?

J.-P. S. : J'ai commencé par la topologie et les fonctions analytiques dans les années 1950. Je suis ensuite venu à la géométrie algébrique et à la théorie des nombres. C'est vers la fin des années 1960 que j'ai commencé à travailler à la théorie des formes modulaires, qui est toujours un thème central dans les mathématiques actuellement, avec notamment les représentations des groupes de dimension finie et le fameux programme de Langlands, dont une partie a été résolue par les mathématiciens Andrew Wiles et Laurent Lafforgue. Il y a là un pont entre l'algèbre et l'analyse des plus intéressants. J'indique d'ailleurs que l'étude des courbes du plan ou de l'espace telles qu'on la pratique en mathématiques spéciales, est très formatrice dans ce domaine.

L'US Mag : Comment vous est venu le goût des mathématiques ?

J.-P. S. : Je ne me souviens pas, j'ai toujours aimé les mathématiques. Mes parents étaient pharmacien à Vauvert près de Nîmes, ma mère avait étudié un peu les mathématiques en propédeutique et je lisais ses livres de mathématiques avec plaisir.

L'US Mag : Dans quel lycée avez-vous étudié ?

J.-P. S. : J'ai fait mes études pendant la guerre, au lycée de Nîmes, appelé je crois maintenant Alphonse Daudet. Il est situé près des arènes, où nous allions nous abriter au moment des alertes aux bombardements. Mes résultats ont toujours été très bons, couronnés par un premier prix au concours général de mathématiques en 1944.





L'US Mag : Quel lien entre vos recherches et les autres sciences ?

J.-P. S. : Je dois dire que je ne m'y intéresse pas beaucoup, je résous des problèmes indépendamment de leurs applications éventuelles.

Toutefois, je sais que beaucoup de travaux de théorie des groupes ont des applications en cryptographie et qu'un résultat que j'ai démontré concernant le relèvement canonique des courbes elliptiques est utile dans les codages utilisés dans les téléphones portables !

Je n'ai pas l'esprit du physicien et je pense que cela nuirait à ma recherche de savoir si elle s'applique ou non.

L'US Mag : L'informatique vous est-elle utile ?

J.-P. S. : Oui, énormément, l'informatique m'aide beaucoup, cela a complètement changé la vie des mathématiciens. Une conjecture de théorie des nombres peut désormais être formulée après avoir testé un grand nombre de cas par ordinateur, qui la rende vraisemblable : bien sûr, il reste toujours à la prouver. Beaucoup mieux, si on sait démontrer par exemple qu'une propriété est vraie à partir d'un certain entier N , grand, mais pas trop, il ne reste plus qu'un nombre fini de cas à faire vérifier par l'ordinateur et l'on obtient ainsi des preuves mi-déductives, mi-informatiques.

J'utilise notamment le logiciel PARI, développé par des universitaires français, spécialisé dans la théorie des nombres, c'est un réel plaisir de pouvoir expérimenter et de profiter ainsi de la puissance de calcul des machines.

L'US Mag : L'âge compte-t-il en mathématiques ?

J.-P. S. : On le dit, c'est partiellement vrai. Il est certain que ma période la plus féconde est avant 1960, mais je ne me suis jamais arrêté. D'ailleurs beaucoup de mathématiciens de ma génération, comme mon ami Armand Borel, ont continué longtemps à faire et à découvrir des mathématiques. Je pense que plus on commence tôt, plus la période de fécondité sera longue...

L'US Mag : Quelle est la place de l'école mathématique française dans le monde ?

J.-P. S. : Les mathématiques françaises ont toujours été renommées. Pour le mesurer, on peut constater que la France est, après les États-Unis, à égalité avec la Russie, le

pays qui a le plus de conférenciers invités au congrès international de mathématiques qui a lieu tous les quatre ans (celui où l'on décerne notamment la médaille Fields). Les étrangers nous reprochent parfois de faire des mathématiques trop abstraites, marquées par l'équipe Bourbaki, dont j'ai fait partie pendant 25 ans. Mais n'oublions pas Jacques-Louis Lions, remarquable mathématicien (mort l'an dernier) qui a vraiment réussi à faire décoller en France les mathématiques que l'on dit appliquées.

L'US Mag : Qu'apportent les mathématiques à l'esprit humain selon vous ?

J.-P. S. : Vaste question qu'il faudrait poser à un philosophe. Les mathématiques ont un sens, quand on dit vrai ou faux, on le prouve, c'est pourquoi faire des mathématiques rend sceptique. Les mathématiques développent la curiosité, il y a parfois des choses magnifiques, lorsqu'une propriété ou une démonstration est juste et profonde, dite par un mathématicien de talent, on ne peut dénier qu'une certaine poésie s'en dégage. ■

Propos recueillis par Jean-Hervé Cohen

Colloque « Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles »

Ce colloque, organisé par des associations de classes préparatoires (UPS, APPLS) et la conférence des grandes écoles, s'est tenu les 16 et 17 mai dernier à l'ENS Paris. Le thème central, « élargir et diversifier l'accès dans les grandes écoles », est aussi une préoccupation première au SNES.

Les classes préparatoires, implantées dans des lycées, sont nées en 1802 peu après la création de l'École polytechnique et des écoles centrales. L'idéal révolutionnaire qui anime alors les fondateurs est celui de l'élitisme républicain, consistant à recruter des jeunes sans aucun privilège lié à la naissance, afin de les former aux carrières civiles et militaires de haut niveau. À la fin du XIX^e siècle, les CPGE prennent le visage qu'elles ont actuellement, formant environ 10 000 élèves qui passeront des concours écrits, anonymes, suivis d'épreuves orales.

À la rentrée 2002, 72 000 élèves au total sont inscrits en CPGE, scientifiques (63 % de l'effectif), littéraires (15 %), économiques et commerciales (22 %). L'accroissement des effectifs de CPGE contient une part de stabilité puisque depuis trente ans, les CPGE représentent toujours autour de 7 % des étudiants de premier cycle, et des éléments encourageants comme l'augmentation du nombre de filles ou la progression des bacs autres que S.

Actuellement, 5 % d'une génération entre en CPGE, mais ce qui est alarmant c'est que tout semble joué dès la fin de l'école primaire puisque les trois-quarts des étudiants de CPGE se plaçaient dans le quartile supérieur lorsqu'ils étaient en Sixième, (95 % dans la première moitié de leur classe en Sixième). Plus frappant, la composition sociologique des élèves de Sixième situés dans le quartile supérieur est pratiquement identique à celle des CPGE, sept ans plus tard : 57 % issus de milieux cadres supérieurs ou enseignants contre 7 % issus de milieux populaires (qui représentent 45 % des élèves de Sixième). L'étude de la DEP montre qu'il est possible d'accroître les flux de CPGE tout en corrigeant certaines inégalités, en faisant porter les efforts vers les filles dans les filières scientifiques, où elles ne représentent que 28 % de l'effectif, vers les bacs technologiques et vers les élèves de milieux modestes. Les sta-

tistiques montrent que le vivier des élèves issus de milieux modestes obtenant le bac avec une mention n'est pas assez exploité, il faut leur donner l'information et la confiance en eux. Attirer ces jeunes en CPGE répond à la fois au souci de justice sociale qui est une valeur forte de notre système éducatif, mais aussi à l'intérêt du pays qui doit accroître substantiellement le nombre d'ingénieurs, d'enseignants ou de cadres commerciaux formés. Un des éléments moteurs de cette diversification sociale est le développement des CPGE de proximité, recrutant sur des bacs généraux ou des bacs technologiques.

Pour cela, il faut valoriser les filières technologiques des lycées en montrant qu'elles peuvent aussi conduire à l'excellence, puis encourager l'orientation en prépa de tout élève qui montre des potentialités. Les grandes écoles doivent continuer à diversifier leur recrutement car il n'est pas sain que tous les ingénieurs ou les cadres commerciaux proviennent d'un même moule. Il est donc possible d'attirer de nouveaux publics en prépa, sans pratiquer une discrimination positive qui imposerait un quota d'élèves sur des critères autres que celui de la performance scolaire. Lutter contre l'autocensure chez certains élèves de Terminale, informer davantage, lever les éventuels obstacles matériels (financiers, internats pour les filles), déceler les potentialités et les encourager : voilà par exemple des idées à approfondir.

A l'opposé de la démarche de Sciences-po que nous avons évoquée l'an dernier, l'ESSEC propose ainsi des partenariats avec des lycées situés en milieux populaires afin de mettre en place un tutorat, depuis la Seconde, d'élèves susceptibles d'être motivés par les grandes écoles : ils seront ainsi mieux préparés à suivre dans une classe préparatoire et passeront ensuite les mêmes concours que tous les autres élèves. Ce partenariat repose sur la participation d'étudiants de l'ESSEC et c'est dans le même esprit que l'association Tremplin (<http://tremplin.polytechnique.org>), qui regroupe des étudiants de grandes écoles scientifiques (Polytechnique, ENS...), propose d'encadrer de petits groupes d'élèves de Terminale de lycées ZEP ou sensibles, intéressés par des poursuites d'études scientifiques longues en prépa ou à l'université.

A LIRE

Revue des revues

HOMMES ET LIBERTÉS

N° 121, avril 2003, 5,34 €
Les régressions affectant les droits économiques et sociaux, les libertés individuelles (lois et projets de Sarkozy et Perben), s'accompagnent de menaces d'un retour de l'ordre moral s'accommodant fort bien de la marchandisation de la culture. C'est le thème de ce dossier très documenté aussi instructif que celui du numéro précédent, *Le sécuritaire contre la sécurité*.

Philippe Laville

CAHIERS D'HISTOIRE

N° 88, 3^e trimestre 2002, 14 €
Cette revue d'histoire critique



aborde la question du sport comme moyen d'imposer aux populations la propagande xénophobe et quelquefois raciste. Un dossier qui fera réfléchir

et débattre. Le sport est aussi une référence culturelle et peut être apprécié comme telle.

AUTREMENT

• Atlas mondial de l'eau, une pénurie annoncée

La revue *Autrement* publie des atlas sur des sujets d'actualité.



Celui-ci est absolument indispensable. La maîtrise de l'eau devient un facteur politique fondamental pour les États, en particulier en Palestine.

Le continent africain est menacé de sécheresse et d'une catastrophe écologique. Par Salif Diop, Philippe Rekacewicz.

• Que reste-t-il du PCF ?

Marie-Claire Lavabre et François Platone, chercheurs au CEVIPOF, ont voulu répondre à quelques



questions clés à la fois sur les causes du délitement du PCF et sur le rapport qui pourrait exister entre son déclin et la montée du Front national. Derrière, c'est toute la

structuration de la société française – éclatée – qui apparaît. L'enterrement précipité de ce parti révèle la volonté de mettre aux oubliettes de l'histoire l'ensemble des acquis sociaux.

UN PAN DE NOTRE CULTURE

Les racines du rock'n'roll

Peut-on concevoir une histoire du vingtième siècle sans parler du jazz et du blues ? Et l'un de ses bâtards, le « rock'n'roll » ? Comment comprendre sinon les révoltes de la jeunesse de ces années 1960, leur engagement, leur volonté de transformer le monde ? En 1963, place de la Nation, eût lieu la première vraie manifestation des « baby boomers », des « teenagers », des « ados ». Le « yé-yé », comme on dira en France était en marche. Les 45 tours allaient commencer à pleuvoir. Ils iront danser au Golf Drouot ! Autant dire que la version française de ce phénomène américain allait profondément transformer la donne. La même musique servait de référence homogénéisant cette jeunesse-là. On savait que « toute la musique que j'aime, elle vient de là, elle vient du blues », mais comment définir le blues ? et le rhythm'n'blues ? Or, c'était, dans

les classements américains en 1946, le nouveau nom des « race series » - les productions destinées au public africain-américain – terme un peu trop connoté raciste. C'est, entre autres, ce qu'on apprend dans ce livre d'un ancien chasseur de serpents qui a voulu devenir poète et s'est converti au polar et au rock. Il faut rire à l'avant-propos de Samuel Beckett qui me semble apocryphe – à vérifier – et se trouve être une ode à... Nick Tosches, l'auteur de cet ouvrage absolument nécessaire. Il parle de culture ni plus ni moins et de culture populaire. Les jeunes d'aujourd'hui dansent encore sur les rocks d'hier. C'est une musique qui ne peut pas vieillir. Elle vient de toutes les cultures étatsuniennes, le blues évidemment – et les grands sont présents comme Big Joe Turner, Nat « King » Cole et beaucoup d'autres moins connus – comme le « hillbilly », pour péquenot,



transformé en « Country and Western ». Elles fusionnent dans le rock qui s'internationalise quasi immédiatement. Ce livre est une vraie mine de renseignements sur les États-Unis et la situation de ces musiciens, comme sur la place de ces labels indépendants qui, les premiers les ont enregistrés. Une saga qui fait partie de notre histoire. ■ Nicolas Bénies

Héros oubliés du rock'n'roll, Nick Tosches, 10/18, 379 pages, avec lexique, discographie complète. Pour entendre ce livre, *Roots of Rock'n'roll* (Frémeaux et associés distribué par Night & Day) est indispensable, sous la direction de François Jouffa et Gérard Herzhaft. Le n° 8 porte sur l'année 1952, les années précédentes sont disponibles. Les livrets sont des compléments indispensables au livre.

NOTRE SÉLECTION

► ANALYSE DE LA TERTIARISATION

Jean Gadrey, spécialiste des services, renouvelle son approche. Il étudie désormais la socio-économie des services, mêlant les travaux des sociologues, des économistes, pour comprendre la croissance du tertiaire. Un petit livre essentiel qui permet aussi d'analyser la place de la « nouvelle économie » et donc d'Internet. Repères, La Découverte.

► DESTRUCTURATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Comme chaque année, *l'État de la France* permet de décrire les éclatements de la société française. Le début de récession, la crise du capitalisme boursier, la guerre en



Irak transforment les rapports sociaux. Les solidarités collectives ont tendance à s'évanouir, remplacées par le culte de l'individualisme. La forme de l'État se transforme par la décentralisation et par les lois sur la sécurité remettant en cause les libertés démocratiques. Toutes les grandes tendances de la politique, de l'économique, du social, de la culture sont ici passées en revue. La Découverte.

► UN SOCIOLOGUE DE L'ÉCOLE DE CHICAGO

Howard S. Becker s'est fait connaître par *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, dans lequel il décrivait notamment la position marginale des musiciens de jazz. Dans cet ouvrage, il propose des façons de penser la réalité sociale. Il se situe au niveau du « concret pensé » tout en se refusant à une quelconque abstraction. C'est la limite de l'empirisme de cette école sociologique. Ses études, pourtant, permettent de

rendre compte de la réalité de la société américaine. *Les ficelles du métier*, Howard S. Becker, Guides Repères, La Découverte, 354 p.

► UN PHILOSOPHE DOUBLE

Wittgenstein est l'auteur de deux systèmes philosophiques que certains ont présentés comme contradictoires. Il fallait bien expliciter ses concepts, sa méthode pour comprendre son apport. Ce dictionnaire, qui fera discuter, permet d'appréhender la philosophie qui se veut ouverte de cet auteur réputé difficile. Un travail nécessaire et une lecture, paradoxalement, agréable.

Dictionnaire Wittgenstein, Hans-Johann Glock, traduit de l'anglais par H. Roudier de Lara et P. de Lara, Gallimard, 615 p.

► COMMENT POSER LA QUESTION DE L'ÉMANCIPATION SOCIALE ?

Le mouvement ouvrier s'est fixé comme horizon l'abolition du salariat, sans en déterminer les modalités et en traçant un trait d'égalité avec la fin du capitalisme. Antoine Artous veut démontrer qu'il n'en est rien. Que la fin du capitalisme devrait aller de pair avec l'extension du salariat pour diminuer le plus possible le temps de travail et développer le temps libre. Cette orientation suppose un autre partage des gains de productivité et par-là même la mise en œuvre d'un autre rapport salarial permettant le développement de la créativité des individus. Il en conclut que la revendication du droit à l'emploi est centrale. Elle permet de refonder les solidarités collectives. Via cette dialectique du temps de travail/temps libre, il est amené, dans la logique de son ouvrage précédent *Marx, la politique et l'État* (Syllepse), à reprendre le problème du pouvoir et le concept même de travail en l'analysant comme un rapport social. De ce point de vue, on pourra dire, avec Marx, que le capitalisme a « inventé » le travail. Une thèse qui permet de montrer que travail théorique et conséquences pratiques sont intimement mêlés.



À lire absolument. Un travail à poursuivre.

• *Travail et émancipation sociale. Marx et le travail*, Antoine Artous, Syllepse, 200 pages, 16,60 euros.

► **MICHEL-ANGE EN DICTIONNAIRE**



Comment présenter l'art de Michel-Ange, son œuvre et à travers lui la Renaissance italienne ? Cet ABCdaire a choisi l'ordre alphabétique – sorte de degré zéro – pour répondre à ces questions. Le résultat est quelquefois surréaliste et ouvre un certain nombre de nouvelles perspectives. Une sorte de jeu de l'oie.

Nicolas Bénies

L'ABCdaire de Michel-Ange, Paul Joannides et Hélène Sueur, Flammarion.

► **« DE LA METHODE »**

Actes du séminaire d'épistémologie et d'histoire des mathématiques de l'IREM de l'université Paris VII qui s'est tenu à l'École normale supérieure pendant une dizaine d'années et est aujourd'hui programmé à l'Institut Henri-Poincaré ainsi que de ceux d'un colloque de philosophie organisé par ce même Institut, tous deux dirigés par Michel Serfati. Dix articles articulés en deux parties, respectivement intitulées « La force de la méthode » et « L'existence en mathématiques ». Les auteurs sont mathématiciens, mais aussi historiens et philosophes contemporains des sciences.

L'ouvrage privilégie les aspects épistémologiques et d'histoire des idées mathématiques plutôt que des descriptions purement historiques. *L'écriture des mathématiques*, dirigée par Michel Serfati, PUFC (presses universitaires franc-comtoises), 356 p.

► **LETRE À TOUS CEUX QUI AIMENT LIRE**

• **Jeu de la séduction**

Au crépuscule de sa vie, un vieux rustre est séduit, par un sourire d'Antiquité, par un sourire d'enfant... Une fresque généreuse et magistrale qui donne envie, et qui rappelle que « la vie est belle » !... *Le sourire étrusque*, J. L. Sampedro, Métailié.

• **Ode à la féminité**

À Saint-Domingue ou ailleurs, les papillons vivent « ce que vivent les roses... l'espace d'un matin », mais l'allégresse de leur danse laisse dans tous les cœurs un goût de la liberté, et nourrit l'espérance, la lutte... Une splendide ode à la féminité engagée. *Au temps des papillons*, Julia Alvarez, Métailié.

• **Fraîcheur enfantine**,

candide, paisible et drôle qui réveille tous les enfants que nous sommes. Cet auteur québécois a la plume bien trempée.

Bonbons assortis, Michel Tremblay, Actes Sud.

RUSSE, TU ES NOTRE AVENIR

Jour de drame

La Russie sous la coupe du libéralisme. Et les Russes sont aussi en dépression...

Les causes en sont souvent sociales. Alexandra Marinina, ancienne major de la milice de Moscou, continue son travail de description de cette société. Le stalinisme continue d'exercer ses effets tout en servant de référence pour indiquer l'absence de règles de fonctionnement. Les destructions économiques, politiques, sociales provoquent la montée des mafias, des charlatans, des sectes et le nouveau pouvoir – si l'on en croit ce polar et tout indique que c'en est une conséquence logique – des psychanalystes. Il suffit donc d'avoir accès à leurs dossiers pour trouver la personne dont une organisation internationale a besoin pour faire un travail précis. C'est le point de départ de cette intrigue compliquée qui ne s'explique qu'à la fin et par une coïncidence, une sorte de pied de nez de l'auteur. Entre-temps, elle aura décrit la destruction morale d'un homme en butte à une agression psychologique – la mort pour tout dire, d'où le titre « Je suis mort hier » – et la dépression qui fait éclater les couples comme les amitiés. Comment faire son travail dans cet environnement dégradé ? La sociologue comme la psychologue n'est jamais loin permettant de faire rebondir l'action et de susciter l'intérêt du lecteur. À la lire, on comprend la popularité de ses romans auprès des Russes et parce qu'elle est Russe, elle devient populaire à l'étranger. Tous les paramètres sont réunis pour la consacrer écrivain de notre temps. On se demande parfois si la Fédération de Russie ne raconte notre avenir... Sans parler de l'avenir du polar... ■ N. B. *Je suis mort hier*, Alexandra Marinina, Seuil/Policiers, 379 pages.



• **Les souffrances du métier peuvent tuer...**

Le désordre n'a rien d'exceptionnel ni de honteux... Tout peut rentrer dans l'ordre mais il faut dire, confier, témoigner pour survivre et informer les suivants, reconforter les survivants... « A tous ceux qui font ce métier si difficile et si décrié... » un hommage modeste à toutes celles et ceux qui sont tombés en silence.

Lise Bergeron

Un désordre ordinaire, Yoland Simon, Mercure de France.

► **UN AUTEUR PROTÉIFORME**

Heinning Mankell est suédois, auteur de polars – avec l'inspecteur Wallander – décortiquant la société suédoise, ses trafics, ses politiques, ainsi que de contes pour enfants (et adultes) sur l'Afrique pour attirer l'attention sur ce continent. Il dirige aussi un théâtre au Mozambique... Il représente une sorte de trait d'union entre l'Europe et l'Afrique. Il a su, dans *Comedia infantil*



retrouver le rythme des histoires de griots pour parler de ces orphelins des guerres permanentes qui ravagent ces pays,



humour compris. Dans *Les chiens de Riga*, il nous amène du côté de la Lettonie pour une enquête sur les mafias

russe et sur leurs méthodes, comme ses liens avec les pouvoirs politiques dans un contexte de déstructuration totale de ces sociétés – nous sommes en 1991. C'est aussi une réflexion sur l'avenir de la société suédoise et de son modèle social. C'est un des grands auteurs actuels du genre. N.B.

Comedia infantil, traduit par Agneta Ségol et Pascale Brick-Aïda, et *Les chiens de Riga*, traduit par Anna Gibson, Seuil.

► **DJANGO, 50€!**

Fallait-il un nouveau livre sur le génie que fut Django Reinhardt ? Le 50^e anniversaire de sa mort ne peut pas tout justifier. Noël Balen, musicien et écrivain, a su relever le défi pour nous faire découvrir une fois encore le guitariste manouche. *Django Reinhardt, le génie vagabond*, éditions du Rocher.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► **TOTALITARISME INSIDIEUX**

La perte de la liberté peut se réaliser de manière cachée. Notre quotidien peut se transformer sans heurt. Geneviève Roch le met en scène et on y croit. Une façon de voir le monde. Celui dans lequel nous évoluons. Son angoisse est la nôtre. Geneviève Roch, 55 rue du Quotidien, Le Temps des Cerises, 175 p.

► **LA VOCATION**

Comment une prof d'anglais peut-elle enseigner dans un collège ? C'est la question que se pose cette jeune collègue. La réponse est faite de description de scénettes dans lesquelles chacun se reconnaîtra. Il vaudrait mieux que les parents n'en sachent rien. Marie-Claude Appriou-Rossetti, Ah, si les parents savaient !!, de Guy Michaud, éditions du Bois d'Amour (8, Coat Amour, 29252 Plouezoch), 130 p.

► **PANORAMA DE RAWLS**

L'auteur nous propose une introduction raisonnée à la théorie de la justice de John Rawls. On pourrait lui reprocher de n'être pas suffisamment critique. Il n'insiste pas sur la vision libérale de l'économie. Ce livre est pourtant nécessaire. Cyrille Rouge-Pullon, John Rawls, vie, œuvres, concepts, Ellipses, 96 p.

Classique

LE PIANISTE

La parution d'un nouvel enregistrement de sonates pour piano de Beethoven, un récital Chopin ce mois à Paris, sont l'occasion d'évoquer un géant du piano moderne, Maurizio Pollini. Ami de Claudio Abbado et de Pierre Boulez, il joue bénévolement dans les usines d'Italie avec le premier, parcourt la musique contemporaine avec le second. Il est l'un des plus grands interprètes de Beethoven, Brahms, Schubert, Chopin mais aussi Debussy, Schoenberg, Bartok ou Luigi Nono et Pierre Boulez. Pollini déploie non seulement une technique d'une rigueur exceptionnelle, une puissance phénoménale, mais encore – et surtout – une lecture que l'on a pu dire « moderne » ou « objective », mais qui est avant tout d'une transparence inouïe, y compris dans les œuvres les plus complexes et réputées plus « difficiles ». Le grand art.

Alexis Chabot

• Beethoven, *Sonates pour piano opp. 24-57-78-90*, Deutsche Grammophon.



Cinéma italien, retour, épopée et engagement

Courage, insistez pour obtenir la programmation de *Nos meilleures années* de Marco Tullio Giordana et sa sortie estivale à valeur de test : pourquoi pas six heures de plénitude et d'émotion régénératrice plutôt que six heures de fonds de tiroirs hollywoodiens ? Sur la lancée des luttes récentes, *Nos meilleures années* c'est l'étape qui aide à reprendre pied. À retrouver le souffle pour le rebond indispensable. Du souffle, il y en a dans les 37 années traversées par les frères Carati. De 1966 où ils optent, l'un pour la psychiatrie (façon Basaglia, ça se joue), l'autre pour l'ordre (même contre la mafia, la voie est inconfortable) à 2003, leurs trajectoires croisent l'histoire italienne, l'inondation de Florence, la crise sociale, le terrorisme des années de plomb, la criminalité de la piovra, la corruption du système. C'est beaucoup et ce n'est

jamais réducteur, la logique télévisuelle est exclue, la cohésion du film est impressionnante : une architecture de dôme florentin. En mouvement, la narration monte aussi jusqu'à l'impensable, l'apparition d'un fantôme qui transforme une situation sentimentale lourde en vraie rencontre amoureuse. Pourtant si *Nos meilleures années* est un film apaisé (fermons le dossier des Brigades rouges), il n'est pas réconciliateur. Signifiés, les moments de rupture ne sont pas résolus mais dépassés par la dynamique des personnages. Des femmes en particulier. Le titre original du film est emprunté à Pasolini, on pense aussi à Visconti, Rossellini, Fellini. Tous des grands qui ont fait bouger le cinéma et leur société. Rationnelle, laïque, affectueuse, la saga des Carati imaginée par Giordana est une odyssée terrestre du nord au sud de la péninsule avec utopie sub-polaire



Rêves de théâtre et de cinéma.

et passage de relais à l'heure des engagements nouveaux. ■

Françoise Jeancolas-Audé

CINÉMA

Une forme spécifique

Plusieurs associations actives dans le domaine du court métrage se sont groupées pour produire ce *Travail du film*, dont la composition dépasse la dimension « génétique » propre à tout DVD. D'abord, à travers trois films courts, il s'agit d'envisager le court-métrage comme forme riche et singulière. Ensuite les bonus ne visent pas qu'à dévoiler aux curieux l'envers du décor, mais à « rendre palpable le travail du film » (J. Kermabon). La méthode varie, objective et pédagogique lorsque le matériel est important (pour Salam de Souad El Bouhati), personnelle et enlevée pour le très beau *Bal du Minotaure* de Lorenzo Recio, plus affective pour le mythique *La direction d'acteur* par Jean Renoir de Gisèle Braunberger. Un recueil de films rares et un document pédagogique précieux, indispensable à toute réflexion sur la création au cinéma.

Jacqueline Nacache

• DVD « *Le travail du film, en compagnie de trois courts métrages* ». 23 €. A commander sur www.apcyl.com/dvd

Histoire d'amour entre la musique et les images

Un DVD spécial. Réellement. Les images viennent en contrepoint de la musique comme la musique suscite les images. On ne sait pas très bien, au bout de ces 90 mn, si le film a été réalisé pour montrer le travail d'élaboration du guitariste Fred Frith – un des musiciens les plus aventureux de ce temps, essayant de trouver d'autres voies, d'autres façons de se servir de la guitare – ou si ses compositions ont suscité les images. Une « celluloid improvisation » dit la notice de présentation de ce *Step across the border* – une frontière qui a beaucoup à voir



avec le mythe américain de la découverte, d'aller toujours plus loin, autre part, pour voir si personne n'y est – pour décrire le film et la musique. C'est bien de cela qu'il s'agit. A voir Fred Frith et ses compagnons, à voir la musique en train de se faire, le spectateur se fait son propre monde, son propre rêve. Un DVD que vous pourrez revoir qui vous entraînera, à chaque fois, vers d'autres directions. Un film qui permet de pénétrer dans l'univers d'un des musiciens qui comptent.

Nicolas Bénies

• Nicolas Humbert et Werner Penzel, « *Step across the border* », Winter & Winter/Harmonia Mundi.

MUSIQUE

Quand les DJ parisiens rencontrent le Maroc...

Cette musique est une tentative absolument pas désespérée de collages entre les sons d'aujourd'hui, celles des clubs « branchés » de la techno – 10 musiciens et DJ producteurs parisiens étaient dans les studios –, et les compositions traditionnelles du Maroc, via Maâlem Sedik Laarch conduisant les Gnawa Njourn d'Essaouira. En résulte une sorte de foutoir joyeux et iconoclaste, en même temps qu'une nouvelle culture profondément populaire et nourrie de toutes les racines. **N. B.**
• Gnawa Njourn Experience, *Boum Ba Clash*, No Fridge distribué par Night & Day.

JAZZ Festival

Pour cet été, notre confrère *Jazz Magazine* a recensé 150 festivals, dans la plupart des localités. Il faut ouvrir les yeux et partir à la découverte. Par exemple Junas. Il fête le 10^e anniversaire de son épopée, du 16 au 19 juillet avec comme invité d'honneur le trompettiste sarde Paolo Fresu. Il se trouve à côté de Sommières, dont on a beaucoup parlé cet hiver. Au départ, un groupe de jeunes gens avait décidé de faire connaître leur village en faisant connaître le

jazz. Ils ont invité successivement, l'Espagne, la Catalogne, l'Arménie... et même la Suisse pour faire entendre des jazz spécifiques. A l'opposé, le festival de Montreux – énorme machine à fric – ou celui de Nice, plus convivial. Au milieu, le festival de Radio-France à Montpellier avec des concerts gratuits ou les clubs parisiens. Même Pointe-à-Pitre aura le sien, mais en décembre.

Mutation-danger à Marciac

Jean-Louis Guilhaumon, organisateur du festival de Jazz, maire et principal du collège est victime d'une mesure de mutation. Logique avec le règlement, mais susceptible de remettre en cause l'expérience des classes de jazz du collège. Nous en avons parlé, dans *l'US*. Elles permettent à des élèves de se réinsérer dans un cursus normal. Il avait été, de plus, la cheville ouvrière de l'accession de Marciac au statut de ville internationale du jazz. Festival qui aura lieu, comme chaque année du 4 au 15 août

Événement

En août 1981 – il fallait sans doute fêter quelque chose – un duo se donnait au Dreher, un club de ce Paris qui se rêvait encore capitale du jazz. Un pianiste, Mal Waldron (façon aussi de lui rendre hommage, il nous a quittés cette année) et un saxophoniste soprano dans la plénitude de ses moyens, Steve Lacy, se livraient sans retenue, retenant le flot du temps pour nous parler d'eux, de nous, du jazz éternel figé dans ce moment là. Fragment d'éternité ces enregistrements nous font pénétrer dans ce monde étrange où l'instant se transforme en une nouvelle rencontre entre la musique et l'auditeur. Curieuse sensation que de se retrouver dans des histoires différentes pour un choc émotionnel toujours renouvelé.

• Mal Waldron/Steve Lacy, *Live at Dreher Paris 1981*, Coffret de 4 CD. Hatology/Harmonia Mundi.



Nouveaux auteurs, quelles perspectives ?

David Lescot est auteur, metteur en scène et musicien. Il crée sa première pièce *Les Conspirateurs* en 1999. Il enseigne les études théâtrales à l'université de Paris X Nanterre.

Il publie en 2001 un essai *Dramaturgies de la guerre* aux éditions Circé.

Vous avez fait cette saison une entrée remarquée avec deux pièces, L'Association mise en scène par vous-même au théâtre de l'Aquarium, et Mariage, mise en scène par Anne Torres à Bobigny, mais on ne sait rien de vous.

Je suis un enfant de la balle. Un père comédien, un frère comédien. J'ai grandi dans le théâtre. Mais j'étais plus tenté par l'écriture et la mise en scène (...)

Il y a une vingtaine d'années est apparue une nouvelle génération d'auteurs de théâtre. Vous sentez-vous un peu leur héritier ?

Ces gens font des choses très fortes mais en même temps on ne peut pas parler de « mouvement » car leurs écritures sont très différentes. Il n'y a pas tellement de points communs entre Minyana, Valetti et Lagarce. Par contre, il y a un auteur qui a beaucoup marqué les esprits, c'est Koltès. (...) J'aime bien chez Durif le côté touche à tout, capable de réactiver des formes anciennes, comme la farce. C'est un grand connaisseur du langage, de la tradition rabelaisienne, comme Novarina (...)

On a l'impression que les choses vont très vite pour votre génération, deux textes de vous la saison dernière à l'Aquarium et à Bobigny. Le Rond-Point en 2003-2004.

Les circonstances ont fait que ces deux pièces ont été montées presque en même temps alors qu'elles ont des histoires très différentes. *L'Association* a mis beaucoup plus de temps à se faire que *Mariage* (...)

On a connu une époque où on ne montait que des classiques ou des valeurs sûres.

(...) Il y a quand même une tendance récente à donner la priorité aux textes d'auteurs vivants. (...) Certains étrangers comme Bond ou Sarah Kane et maintenant Jon Fosse ou Martin Grimp. Il y a toujours eu des lieux qui ont travaillé avec cette politique comme Le Théâtre de la Colline, Théâtre ouvert ou le CDN de Dijon. Jean-Michel Ribes au Théâtre du Rond-Point travaille dans le prolongement de ce mouvement, ou encore Catherine Anne au TEP.

Plusieurs nouveaux noms se sont imposés cette saison, vous, Fabrice Melquiot, Znorko, Catherine Zambon. Vous sentez-vous proche d'eux ?

On n'a pas grand-chose à voir (...) Cependant, ce qui nous rapproche, c'est le langage et peut-être un retour à la fable.

J'aime, pour mon compte, mettre les choses en crise car le théâtre est un monde en crise. J'aime bien aborder l'écriture scénique à partir d'un univers familier que je détourne. Il ne s'agit pas de montrer les choses telles qu'elles sont mais d'inventer des situations pour voir ce qu'il y a dessous, derrière... C'est la réalité que je recherche, pas un miroir...

(...) Il est devenu difficile de tenter des choses qui n'entrent pas dans un cadre défini. (...)

L'école aurait un rôle à jouer ?...

Il faudrait commencer par-là... Les enseignants aiment le théâtre. En tout cas, ils constituent un pourcentage important du public qui fréquente les salles. Ça, c'est un terreau favorable.

Mais il faudrait repenser la manière dont le théâtre est abordé dans les établissements scolaires. (...)

Fabrice Melquiot est né en 1972 à Modane. Il suit une formation d'acteur et rencontre Emmanuel Demarcy Motta. En 1998, il publie des textes pour enfants à l'École des loisirs. Il reçoit le grand prix Paul Gilson et, à Bratislava, le prix européen de la meilleure œuvre radiophonique pour adolescents. Au cours de la saison 2002-2003 *Le Diable en partage* et *L'inattendu* sont donnés au Théâtre de la Bastille et *Bouli miro* au Théâtre de l'Est Parisien. En 2004, ce sera *Ma vie de chandelle* au Théâtre de la Ville.

Vous avez commencé par écrire pour les enfants. C'était un choix ?

Je n'ai pas vraiment décidé d'adresser mes deux premiers textes aux enfants en particulier. J'ai écrit le premier quand j'avais vingt ans, très vite et pour personne. Un jour, je l'ai envoyé à France Culture, un autre jour à l'École des Loisirs. La publication a suivi la mise en ondes. J'ai écrit des textes à la frontière, entre l'enfance et la vie d'après (...)

Est-ce que vous vous sentez l'héritier de la génération précédente : Minyana, Valette, Durif, Lagarce...

Je ne me sens pas leur héritier. J'ai lu certains textes d'eux que j'ai bien aimés. Je connais mieux Shakespeare ou Koltès et la poésie : Lorca, Neruda, Cendrars, Aragon. J'aime beaucoup Tabucchi et Carver, Nicolas Bouvier (...)

Eux sont restés longtemps marginaux, vous, vous êtes trois fois à l'affiche cette année. une sorte de consécration immédiate ?

J'ai été acteur pendant dix ans, dont six dans la compagnie d'Emmanuel Demarcy-Motta. Il y a trois ans

j'ai décidé de ne plus jouer, de ne plus faire qu'écrire et voyager. (...)

Cette saison, des salles proposent une programmation d'auteurs contemporains vivants. Qu'en pensez-vous ?

(...) Il est temps que les théâtres soient plus audacieux et que les auteurs répondent par encore plus d'audace. Et si l'on ne veut pas laisser sur le bord de la route un public méfiant, il faut une langue pour lui parler, que le théâtre soit le lieu d'une allégorie – comme dirait François Regnault – à la portée de « presque » tous (...)

Allez-vous continuer à écrire pour le jeune public ?

Je veux continuer à passer d'une écriture pour « grandes personnes » à des textes écrits depuis l'enfance (...)

Votre génération est-elle plus directement en prise avec l'actualité, plus engagée politiquement ?

Je trouve que ma génération manque souvent d'inspiration, de désir, de fantaisie. Toutes les utopies nous ont été dérobées (...) J'ai pris la parole et toute parole publique est un engagement. La mienne est poétique avant d'être politique même et surtout si j'ancre certaines de mes histoires en Bosnie, en Afrique, au Chili. Je n'aime pas les discours, ni les propos ni les messages. Je n'aime que les mots et l'invisible autour des mots. La politique draine trop de discours. (...)

Entretiens réalisés par Francis Dubois en avril. Faute de place, ne sont publiés ici que des extraits, l'intégralité étant accessible en pages culture du site internet du SNES (www.snes.edu)



• **Caravansérail.** Alors que notre pays subit la régression des droits des étrangers et que le projet de loi réformant le droit d'asile menace d'aggraver encore la situation, la dernière création collective du Théâtre du Soleil (présentée en détail en pages culture du site internet www.snes.edu), est à la fois un grand moment de théâtre, avec de merveilleuses inventions scéniques, et un parcours impressionnant, souvent poignant, à travers les odysées réelles d'hommes et de femmes fuyant guerres, menaces et misères avec l'espoir d'un peu d'humanité et qui échouent à Sangatte ou ailleurs... Le Théâtre du Soleil, animé par Ariane Mnouchkine, participe à Réduc'SNES (tarif réduit 17 € sur réservation et présentation carte SNES, comme une centaine d'autres lieux répertoriés sur www.snes.edu). Pour profiter pleinement de la soirée, arrivez au moins une heure avant pour découvrir l'environnement du spectacle et savourer quelques spécialités des divers pays du monde que parcourent les acteurs-voyageurs.

P.L.

SORTEZ !
avec les réductions du



QUELLE QUE SOIT L'ISSUE DU « DÉBAT » PARLEMENTAIRE sur les retraites, l'action n'est pas terminée contre cette « réforme » et pour en promouvoir une autre préservant et améliorant les retraites solidaires des salariés du privé comme du public. La même logique concernera cet automne le domaine de la santé. Avec les mêmes objectifs : réduire les dépenses publiques pour satisfaire aux critères de l'UE et aux pressions de l'OMC, offrir aux marchés financiers une part croissante des budgets de protection sociale. Après des actions et grèves comme l'Éducation nationale n'en a jamais connues, de très nombreux collègues ont utilisé Internet pour s'informer sur les luttes et les alternatives travaillées par le SNES (www.snes.edu) et la FSU (www.fsu.fr), dont les sites contiennent des dossiers retraites très complets avec des documents téléchargeables, régulièrement actualisés. Certains ont d'ailleurs été très utilisés, et peuvent l'être encore, comme le diaporama permettant d'animer des débats, l'utilitaire de calcul de retraite selon différentes hypothèses...

Protection sociale : retraites, Sécurité sociale, mutualité... Internet, un outil pour connaître ses droits et pour lutter

La sélection de sites que nous proposons permet d'approfondir la réflexion, d'accéder à des données, de comparer les analyses de différents acteurs de la protection sociale, d'anticiper les luttes à venir.



Vue d'ensemble Protection sociale

Historique, différentes branches, risques, acteurs avec liens vers les sites des organismes présentés. Présentation schématique, chiffres un peu anciens. Par l'ADECRI, Agence de coordination internationale en sécurité sociale, créée par les Caisses et Unions de caisses pour répondre aux sollicitations d'institutions étrangères

pour le développement de leur propre système ou des besoins de formation. <http://www.protection-sociale-francaise.org/index.asp>

Mutualité

Approche de l'ensemble des questions de santé, de Sécurité sociale et de mutualité, par 3 grandes entrées en prise avec l'actualité : avis, propositions et infos (téléchargements de documents intégraux : rapports, code mutualité, analyses...). Par la Fédération des mutuelles de France. <http://www.mutuelles-de-france.fr/>

Portails spécialisés

Portail des organismes de protection sociale

Présentation de la protection sociale, ressources triées par risque, destinées aux assurés, liens vers les pages des différentes institutions concernées. <http://www.securite-sociale.fr/>

Site indépendant

Annuaire-sécu, ce portail des agents de la sécurité sociale prouve que la protection sociale peut être une passion ! Conçu par

NOS SITES DU MOIS

Le cours de français (FRANDIDAC), site interactif, <http://www.frandidac.net>, créé par J.-P. Leclercq, est destiné aux étudiants, du secondaire au supérieur et aux professeurs.

Restocours <http://www.restocours.net> s'adresse aux élèves en formation initiale CAP/BEP et bac pro restauration et tous ceux qui suivent des études en hôtellerie.

L'actualité : CGT-FO-FSU-UNSA organisent une consultation, Adresse aux députés et sénateurs pour une autre réforme des retraites sur <http://www.cgt.fr/consultation/retpet/>

un employé de CPAM chargé des nouvelles technologies. Articles, actualité, annuaire. Une mine ! <http://www.annuaire-secu.com>

Approche historique

Visite du musée de l'Assurance maladie (Lormont, Gironde) : http://www.cпам33.com/introduction_musee.htm ou <http://www.cпам33.com/musee/sommaire.htm>

Très documenté, belle mise en forme, site interactif (Internet Explorer conseillé, hélas !), le musée de la Mutualité française <http://www.musee.mutualite.com/musee/musee-mutualite.nsf/windex> (par la FNMF).

Europe

Dossiers de l'Union européenne sur emploi et affaires sociales,

avec rubrique protection sociale : rapports sur la protection sociale, les pensions (orientations préconisées par la Commission et le Conseil). http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/social/index_fr.htm

Suivi de l'actualité européenne par la Fédération nationale de la mutualité française : <http://www.mutualite.com/>, choisir le lien Découvrez l'information européenne de la Mutualité Française. Site permettant aussi de connaître l'ensemble des analyses et études de la Mutualité française et ses mutuelles (liens vers celles ayant un site, dont la MGEN).

Retraites

2 sites officiels

Site gouvernemental : <http://www.retraites.gouv.fr/>, ne pas oublier la rubrique Points de vue, <http://www.retraites.gouv.fr/rubrique4.html>

Conseil d'orientation des retraites. Structure pluraliste associant parlementaires, partenaires sociaux, du public comme du privé, associations familiales et des retraités et personnes âgées, experts et représentants de l'État. Documentation riche : rapports, actes de colloque en ligne, fiches pour l'information et le débat, glossaire. <http://www.cor->

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services concerne 140 pays, signataires à l'Organisation mondiale du commerce, en dehors de tout processus démocratique « sérieux ». Education et santé ne sont plus dans l'accord de mars 2003 mais pourraient l'être en décembre 2004. Par contre, la définition de l'éducation a changé (réduite au cours en lui-même) et encadrement, entretien des bâtiments, restauration, aide à l'orientation, etc. peuvent être soumis à l'AGCS comme, concernant la santé, les lits d'hôpitaux (hôtellerie) ou l'assurance maladie (service financier). Ce qui éclaire sur les objectifs de la « décentralisation » et la tentative d'accélération en avril, au lendemain de la deuxième phase de négociation de l'AGCS. Malgré les aspects contraignants des règles définies, des pays, parfois des collectivités locales, tentent de résister. Pour en savoir plus : <http://france.attac.org/site/page.php?idpage=2301> ou <http://forums.transnationale.org/viewtopic.php?p=2520> ou lancer une recherche en tapant « AGCS » (sur www.Google.fr par exemple).

D'après Medialter, quotidien des mouvements, alternatives, résistances, 29/05/03, <http://www.medialter.org> Lire notamment l'article de Christian Laval et Louis Weber dans *Le Monde Diplomatique* de juin 2003, pp. 6-7. www.monde-diplomatique.fr

retraites.fr/ Des responsables du SNES et de la FSU participent aux travaux du COR, ce qui a permis d'accéder à de nombreuses ressources peu accessibles jusqu'ici, dont certaines sont publiées dans l'ouvrage de référence co-édité par l'Institut de Recherches de la FSU (www.institut.fsu.fr) et les éditions Syl-

Le monde n'est pas une marchandise ! Site de l'association ATTAC, née en 1998 (initiative du *Monde Diplomatique*) « du refus de la dictature des marchés sur tous les aspects de la vie des sociétés, et de la volonté de reconquérir les espaces abandonnés par la démocratie au seul bénéfice de la sphère financière et

COMMUNIQUER POUR AGIR

Le courrier électronique a considérablement aidé certains établissements ou districts à organiser leurs luttes et faire circuler l'information que les grands médias ne souhaitaient pas faire connaître. Trois outils très simples :

- La liste de diffusion. Sur la page d'accueil de votre fournisseur d'accès, vous trouverez quelque chose comme « groupe(s) », en clair, « liste de diffusion », puis suivez les indications. Créez une adresse simple (nometablisement sans majuscule ni accent ni ponctuation) et inscrivez vos correspondants par leurs méls. Tout message envoyé à l'adresse de la liste arrive à tous les inscrits. Choisissez vos options sans angoisse (toute modification est rapide), autorisez les non-inscrits à vous écrire (on peut toujours interdire un importun ensuite). Précaution : échangez des messages en texte brut, limitez les fichiers joints, surtout .doc ou .xls... pour réduire les risques de virus (*US mag* n° 555, 11/01 ou www.adapt.snes.edu ou demandez conseil au collègue qui « sait » !).
- Quelques pages Web pour laisser des informations à disposition : votre fournisseur d'accès propose probablement une adresse et un outil simple compris dans l'abonnement (*US mag* n° 565, 03/02).
- Depuis votre ordinateur, créez un groupe dans votre carnet d'adresses. Vous écrivez à tous les contacts que vous mettez dans ce groupe sans saisir à chaque fois toutes les adresses. C'est cependant moins souple que la première solution.

lepse : *Retraites, faux problèmes, vraies solidarités. Pour une autre approche* (123 pages).

Bien sûr les sites de la FSU et de ses syndicats, mais aussi :

Vive la repart ! Base documentaire créée par Michel Husson (de la Fondation Copernic, qui vise à « remettre à l'endroit

des transnationales ». Nombreux documents, analyses, liens, publications téléchargeables, en particulier sur les questions de démocratie et de protection sociale... (liens aussi avec les 50 pays où ATTAC a essaimé) <http://www.attac.org/indexfr/index.html> A lire en ligne : dans *Grain de sable* n° 429 (17/06/03), « La Banque mondiale et la privatisation de la santé » par G. Surdez (comment les règles de l'Accord général sur le commerce des services à l'OMC pourraient mettre « hors la loi » les mécanismes non marchands).

Santé, soins, société, enjeux et paradoxes

<http://www.smg.ras.eu.org/> : revue trimestrielle *Pratiques* (du SMG), cherchant à « réinscrire la médecine dans le champ du politique et du social » ; réflexions, débats, élaboration de propositions (concernant l'hôpital public, l'assurance maladie, les inégalités sociales de santé), lutte contre la marchandisation de la santé et pour une démocratisation de la décision. ■



tout ce que le libéralisme fait tourner à l'envers », avec notamment des responsables de la FSU). Pour ouvrir le débat à d'autres approches que celles du pouvoir et de la majorité des médias : articles, positions sur la réforme, controverses, tribunes, analyses et rapports, liens vers sites associatifs, militants, de la presse, officiels... <http://reparti.free.fr/> A ne pas manquer : critique du rapport du COR : <http://reparti.free.fr/corcop.pdf>

DES NOUVELLES DES LOGICIELS "ALTERNATIFS"

Conséquences de la mondialisation : les brevets de logiciels

Les logiciels libres connaissent un succès grandissant et commencent à faire de l'ombre à de très grosses sociétés dont Microsoft™ qui craint de perdre son monopole sur les PC et la bureautique (Openoffice.org® contre MSOffice®, Linux® contre Windows® et Apache dans les serveurs) et ainsi sa mainmise sur l'informatique à l'école. Cette concurrence n'est pas de leur goût. Ces sociétés viennent de trouver une aide de la Commission européenne (et de l'Office européen des brevets) avec un projet de directive examiné en ce moment par le Parlement européen. Celle-ci, si elle était adoptée, légaliserait le brevet de logiciel et permettrait ainsi à ces grosses sociétés, bardées d'une armée d'avocats, d'éliminer la concurrence des logiciels libres (et celle des gratuits et partagiciels) à grands coups de procès et de « terrorisme judiciaire », de conserver et d'amplifier de façon durable leurs quasi-monopoles sur toute la planète et d'aggraver les inégalités, notamment en matière d'éducation.

Des conséquences du même genre ont eu déjà lieu avec des brevets sur le vivant et les séquences génétiques. Ainsi, on peut lire sur <http://www.caducee.net/brevets/breve.asp?idp=1&idb=2417> : « La société américaine Myriad Genetics™ a déposé un brevet (auprès de l'OEB) sur un test de dépistage utilisant des séquences du génome humain... La seule utilisation de la séquence décrite dans le brevet pour réaliser d'autres méthodes de comparaison à des fins diagnostiques de prédisposition aux cancers est désormais interdite à tout autre laboratoire sous peine de poursuites pour contrefaçon... La société Myriad Genetics ne souhaite accorder aucune licence d'exploitation de ses tests. Elle oblige [...] les laboratoires d'analyse génétique européens [...] à envoyer leurs prélèvements à Salt Lake City. [...] Les opposants au brevet soulignent que [...] le coût est trois fois supérieur aux tests réalisés en France. »

Des adresses pour une information complète et accessible, pour comprendre ce que sont les brevets de logiciels :

- <http://abul.org/brevets>
- http://yann.services-virtuavision.com/rubrique.php3?id_rubrique=2
- <http://swpat.ffii.org/index.fr.html>
- <http://swpat.ffii.org/vreji/papri/eubsa-swpat0202>
- <http://linuxfr.org/2003/06/05/12740.html>
- <http://www.courriermedical.com/2002022602.shtml>
- <http://www.linuxfr.org>
- www.linuxfrench.net
- http://www.radiofrance.fr/chaines/france-inter01/information/chroniques/chronique/archives.php?chronique_id=20020145 que sont les brevets de logiciels :
- <http://abul.org/brevets>
- http://yann.services-virtuavision.com/rubrique.php3?id_rubrique=2
- <http://swpat.ffii.org/index.fr.html>
- <http://swpat.ffii.org/vreji/papri/eubsa-swpat0202>
- <http://linuxfr.org/2003/06/05/12740.html>
- <http://www.courriermedical.com/2002022602.shtml>
- <http://www.linuxfr.org>
- www.linuxfrench.net
- http://www.radiofrance.fr/chaines/france-inter01/information/chroniques/chronique/archives.php?chronique_id=20020145

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Tous les articles multimédias parus dans *l'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Article et liens sur la protection sociale : Martine Bondon et Philippe Laville
Logiciels alternatifs : Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu
Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-Snes, 237 boulevard Saint Germain, 75007-Paris, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu.

Véronique Chauveau est professeure de mathématiques au lycée Camille-Sée, à Paris. Elle a accepté de nous parler de la désaffection des jeunes pour les disciplines scientifiques et de son combat pour la promotion de l'image des sciences chez les jeunes filles, inauguré par la regrettée Huguette Delavault.

Femmes : l'avenir de la science ?

L'US Mag : *Comment est née l'association femmes et mathématiques ?*

Véronique Chauveau : *femmes et mathématiques* a été fondée en 1987. A cette époque, Huguette Delavault, qui était membre de l'AFFDU (Association française des femmes diplômées des universités), s'était alarmée du projet visant à rendre mixtes les Écoles normales supérieures (ENS). Non qu'elle ait été opposée au principe de mixité, mais à condition que soient prises des mesures d'accompagnement. Loin de favoriser la parité, cette décision de mixité a eu pour conséquence, comme le craignait Huguette Delavault, de voir diminuer le nombre des filles en mathématiques (et dans une moindre mesure, en sciences en général). Cet événement n'est qu'un épiphénomène qui en soi aurait pu rester anecdotique, mais il a été un révélateur supplémentaire des inégalités entre les sexes dans les

filières scientifiques, à tous les niveaux, et une sorte de « déclencheur » pour *femmes et mathématiques*. Il est apparu urgent de créer une association afin de promouvoir l'image des sciences chez les femmes, d'inciter les jeunes filles à s'engager dans les carrières scientifiques et techniques et de renforcer la position des femmes exerçant ces carrières.

L'US Mag : *Qu'est-ce qui explique, selon vous, que les filles soient si peu représentées à l'ENS et plus globalement dans les filières scientifiques ?*

V. C. : Les jeunes filles réussissent moins bien que leurs homologues masculins les concours d'entrée dans les grandes écoles, pour des raisons qui n'ont pas encore été clairement définies. Il y aurait, à ce sujet, un travail intéressant mais difficile à mener ; il faudrait obtenir des autorisations pour avoir accès aux copies, qui sont anonymes. Dans l'immédiat, l'analyse que nous pouvons faire des réactions des filles face aux épreuves des grandes écoles est fondée sur du ressenti, non sur une étude précise. Il semblerait que les candidates soient inhibées par la compétition, qui stimule au contraire les garçons, qu'elles aient tendance à approfondir les points qu'elles traitent, au lieu de répondre au maximum de questions pour récupérer des points, en se contentant de lancer des idées. Leur perfectionnisme leur nuit, en d'autres termes. D'autre part, il ne faut pas oublier que les filles sont beaucoup moins nombreuses que les garçons en CPGE scientifique (moins de 30 % toutes filières confondues).

stéréotype du « savant fou ». Cette histoire est véridique, John Nash a effectivement passé la moitié de sa vie en asile psychiatrique, mais le film contribue à ne présenter les scientifiques que comme des hommes un peu déments, déconnectés de la réalité. Il est déjà difficile pour un garçon d'adhérer à l'image du chercheur à lunettes solitaire, alors imaginez pour une fille ! Comme l'ont montré les travaux de Nicole Mosconi, professeure en sciences de l'éducation à Nanterre, le moment de l'orientation correspond à celui où les jeunes se construisent une identité sexuelle, qu'ils réaffirment encore plus fortement lorsqu'ils évoluent dans un environnement mixte. Une fille aura d'autant plus de mal, dans ces conditions, à s'identifier à l'image stéréotypée du scientifique. Pourtant un mathématicien n'est pas un être poussiéreux, fou ou enfermé dans son univers de chiffres ; c'est un créatif, un intuitif dont la discipline évolue avec son temps.

L'US Mag : *Les jeunes semblent se détourner de plus en plus des études scientifiques. Comment expliquer ce phénomène ?*

V. C. : Plusieurs missions ont été constituées, quand Jack Lang était encore ministre, pour étudier les raisons de la désaffection des jeunes pour les sciences et essayer d'inverser la tendance. Les préconisations du rapport Ourisson (professeur émérite de l'université de Strasbourg), rendu en décembre 2001, sont malheureusement restées lettre morte. En revanche, la mission Porchet (professeur à l'université des sciences et techniques de Lille) a été

HOMMAGE

Huguette Delavault est décédée, le 2 avril 2003, à l'âge de 79 ans. Mathématicienne française, enseignante-chercheuse et féministe, elle venait d'éditer avec l'association *femmes et mathématiques* et avec l'association « Femmes et Sciences », qu'elle avait fondée, en 2000, un ouvrage collectif intitulé *Enseignantes-chercheuses à l'université*. Née en 1924, Huguette Delavault était agrégée de mathématiques (1952) et docteur ès sciences mathématiques (1957). Elle fut d'abord chercheuse au CNRS (1952-1958), puis enseignante-chercheuse à la faculté de Rennes (1958-1970). De 1970 à 1984, elle fut nommée professeur à l'École d'ingénieurs de Caen (1970-1984), avant de prendre sa retraite. Elle a été également directrice-adjointe de l'ENS Fontenay.

Huguette Delavault s'engagea dans de nombreuses activités associatives. Elle fut secrétaire et trésorière de l'Association des anciennes élèves de l'ENS de Fontenay, entre 1973 et 1976, puis présidente de 1985 à 1988. Elle adhéra en 1977 à l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) qu'elle représenta dans le réseau d'associations Demain la parité, (parmi lesquelles ACGF, AFFDU, Elles aussi, UFCS, UPF, CEFW...) mis en place en 1994. Elle assura, au nom de l'AFFDU, la conception et le suivi d'un programme visant à apporter une formation à 1 000 femmes sénégalaises.

Pédagogue exigeante et généreuse, Huguette Delavault n'a cessé de soutenir les jeunes femmes engagées dans les filières scientifiques et techniques. Elle fut nommée chevalière de la Légion d'honneur en 1995 et promue officière de l'Ordre national du Mérite en 2002. Depuis 1967, elle était également officière des Palmes académiques.

Femme et enseignante engagée, Véronique Chauveau contribue énergiquement aux actions menées par diverses associations, et notamment par femmes et mathématiques dont elle est actuellement présidente.

Ces phénomènes se retrouvent d'ailleurs au lycée, où les filles hésitent à s'orienter vers la série S ou à postuler pour des classes préparatoires aux grandes écoles. Nous touchons là un grave problème de mentalité. Les jeunes filles ont du mal à se projeter dans une carrière scientifique. D'abord parce qu'elles intègrent plus que les garçons l'idée qu'une vie personnelle bien remplie est difficilement conciliable avec une carrière professionnelle ambitieuse. Ensuite parce que les représentations en matière de sciences laissent peu de place aux femmes. C'est tout un mode de pensée qu'il faudrait réformer. Un film comme *Un Homme d'exception*, par exemple, qui raconte l'histoire du mathématicien John Nash, reprend le

reconduite par Luc Ferry. Les études menées constatent que même si beaucoup d'élèves vont en série S, ils sont de moins en moins nombreux à poursuivre leurs études dans des filières scientifiques. Ils ont généralement une méconnaissance totale de ces filières et de leurs débouchés. Pour les jeunes, les études de mathématiques ne mènent qu'au professorat et à la recherche. C'est faux, et nous nous efforçons de lutter contre cette vision étriquée. Faute peut-être d'équivalent masculin, les associations *femmes et mathématiques*, « Femmes et Sciences », l'AFFDU ou « Femmes ingénieures » sont en effet extrêmement sollicitées pour promouvoir les disciplines scientifiques. Nous intervenons d'ailleurs



souvent ensemble dans les établissements scolaires. Mais nos moyens sont limités. Claudine Hermann, professeure à l'École polytechnique et présidente de « Femmes et Sciences », a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme récemment. Comme nous n'avons aucun statut officiel vis-à-vis du ministère, nous devons prendre sur notre temps personnel pour mener des actions en milieu scolaire. Pour celles d'entre nous qui travaillent dans le secteur privé, cela pose d'énormes difficultés d'organisation. N'ayant pas « d'ordre de mission », elles font leurs interventions quasiment à l'insu de leurs patrons. Leur travail n'est pas reconnu. Il faudrait que le ministère prenne à sa charge certaines de nos actions, qu'il fasse circuler l'information. Nous ne pouvons répondre seules, sur la base du volontariat et sans moyens financiers particuliers, à toutes les demandes.

L'US Mag : *Qu'est-ce qui différencie l'association femmes et mathématiques de « Femmes et Sciences » ?*

V. C. : « Femmes et Sciences » a été fondée en 2000 par Claudine Hermann, Françoise Gaspard, Colette Kreder, Françoise Cyrot-Lackmann, Huguette Delavault et *femmes et mathématiques*. Comme son nom l'indique, elle couvre un domaine plus vaste que notre association, puisque c'est la place de la femme dans l'ensemble des disciplines scientifiques qu'elle s'efforce de conforter. Huguette Delavault a apporté un soutien sans faille à chacune de ces associations. Elle a insisté pour que les rapports rendus sur les disciplines scientifiques et techniques contiennent des statistiques sexuées. Il a fallu du temps pour que ses idées entrent dans les mœurs, mais son combat a abouti à la signature d'une convention interministérielle en février 2000 (ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, de l'Agriculture et de la Pêche, et secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle).

L'US Mag : *Quelles sont les actions menées par femmes et mathématiques ?*

V. C. : Notre association mène des actions très diverses. Nous organisons chaque année un forum des jeunes mathématiciennes et aussi des journées régionales qui se déroulent courant novembre. Ces journées s'articulent autour d'un colloque mathématique, d'un débat généraliste sur l'égalité des chances et de l'assemblée générale de notre association. Les conférences mathématiques relèvent des spécialités du laboratoire de mathématiques concerné. Par exemple, en 2001, nous étions à Nantes où nous avons consacré une journée à des exposés de physique mathématique, puis une autre sur « la place des filles dans les écoles d'ingénieurs ». En 2002, nous étions à Strasbourg. Nos collègues ont choisi comme thème de réflexion général : « L'entrée des femmes dans les professions réputées masculines ». En novembre 2003, nous serons à Marseille où nous nous intéresserons à la place des mathématiciennes

des deux côtés de la Méditerranée.

Nous sommes très sollicitées lors de la fête de la science, de la journée de la femme (8 mars) lors de forums sur l'orientation et/ou pour intervenir dans de nombreux établissements scolaires. Nous participons également à des colloques et à des études sur la place des filles et des garçons, celle des femmes et des hommes, dans le système éducatif et la société, avec pour objectif de donner les moyens d'action à tous les partenaires de l'éducation qui désirent



travailler ensemble pour faire disparaître les inégalités entre les sexes, comme par exemple le rapport intitulé « Les femmes dans les filières de l'enseignement supérieur ».

Par ailleurs notre association a créé une exposition, subventionnée par le ministère de la Recherche, composée de neuf panneaux : un panneau introductif et huit panneaux proposant chacun deux portraits de femmes ayant fait carrière dans des domaines scientifiques et techniques. Un moyen pour nous de lutter contre les représentations erronées et de montrer aux jeunes que les filières scientifiques ouvrent des horizons parfois inattendus. Initialement, nous pensions que chaque rectorat prendrait en charge la duplication de l'exposition pour avoir au moins un jeu à disposition des établissements scolaires dans chaque académie. Finalement, le projet a évolué : une convention a été signée entre l'université de Reims-Champagne-Ardenne et la direction de l'Enseignement supérieur.

Nous avons, enfin, publié récemment un ouvrage collectif intitulé *Du Côté des mathématiciennes*, consacré à la place réservée aux femmes dans les domaines scientifiques, dans le secondaire comme dans le supérieur.

L'US Mag : *Pensez-vous que la féminisation des filières scientifiques permettrait de résorber les baisses d'effectifs ?*

V. C. : Il serait bon, en effet, d'attirer davantage de filles vers ces filières. Mais pour ce faire, il nous faut d'abord lutter contre les représentations sexistes qui perdurent encore aujourd'hui, y compris parmi les enseignants. Personnellement, je suis devenue membre de *femmes et mathématiques* en 1995, en découvrant que, dans le lycée Camille-Sée où je venais d'être nommée, seules deux filles étaient inscrites en série S spécialité mathématiques. Rien n'avait changé depuis que j'avais été moi-même

élève de cette série, vingt ans plus tôt ! Reste que je me laisse aussi guider parfois par les idées reçues concernant les filles. Par exemple, il m'est arrivé un jour de choisir une photo représentant quatre garçons en premier plan et trois filles à peine visibles en arrière-plan, pour illustrer une liste de livres de mathématiques destinée aux CDI de lycées, élaborée par l'association Animath. J'avais choisi sans vergogne cette image plutôt qu'une autre ne montrant que des filles. Il a fallu refaire une photo, avec deux filles et deux garçons à égalité ! Quoi qu'il en soit, d'autres moyens existent pour lutter efficacement contre la désaffection des disciplines scientifiques. L'association « MATH. en JEANS » (« Méthodes d'Apprentissage de Théories en Jumelant des Établissements par une Approche Nouvelle des Savoirs. »), par exemple, a mis en place depuis 1989 une structure qui permet de jumeler deux établissements scolaires de même niveau et à créer, dans chacun, un groupe de travail avec des élèves volontaires. Un chercheur ou une chercheuse leur propose plusieurs sujets d'étude. Les élèves en

choisissent un par équipe, explorent le thème, se rencontrent, échangent, bref découvrent ce qu'est un véritable travail de chercheur. Lors d'un congrès qui réunit la centaine d'établissements concernés par ce dispositif, les élèves présentent le résultat de leurs travaux. Ces ateliers, permettent de revaloriser l'image des mathématiques, qui apparaissent alors comme une matière vivante et évolutive. Mais ces ateliers ont parfois du mal à être mis en place et reconnus. ■

Références

- Annick Boisseau, Véronique Chauveau, Françoise Delon, Gwenola Madec, *Du côté des mathématiciennes*, Aléas, avril 2002.
- *femmes et mathématiques* : <http://www.ens-lyon.fr/~nportier/fem/presentation.html>
- « Femmes et Sciences » : http://www.int-evry.fr/femmes_et_sciences/

QUELQUES LECTURES pour nourrir les débats sur l'école et sur le métier. Certains débats autour de ces ouvrages se dérouleront à partir de la rentrée dans le cadre du « Mercredi des Observatoires », dont le programme sera diffusé dans *l'US* de rentrée.

Enseignant : un métier à réinventer

Jean-Michel Zakhartchouk
Editions Yves Michel, 149 p.

Un ouvrage témoignage d'un collègue de français qui enseigne dans une ZEP depuis de nombreuses années et qui ne geint pas sur la baisse du niveau, ni sur la crise du monde enseignant et le « malaise ». Rompant avec le récit qui fait vendre les éditeurs, il se veut positif et constructif. Constructif il l'est avec ses élèves. Prenant en compte leur culture,



ambitieux. Ce qui compte c'est ce que les élèves apprennent. Mais

l'hétérogénéité des classes, sans enfermer les élèves dans leurs différences, il leur cherche des voies qui leur permettent d'acquérir des savoirs solides

le système éducatif ne se résume pas à ce qui se passe dans les classes, également formateur, il développe l'analyse de pratiques pour permettre aux enseignants de devenir plus autonomes, militant pédagogique dans les CRAP depuis de longues années, il cherche à construire collectivement des voies « pour changer l'école pour changer la société et changer la société pour changer l'école ». ■ Gisèle Jean

Comment la gauche a perdu l'école

Emmanuel Davidenkoff
Hachette Littératures,
330 p, 2003

Le pari d'Emmanuel Davidenkoff est de clarifier la situation qu'il a vécue comme observateur pour l'avoir vécue au quotidien comme journaliste à *Libération*, mais également comme acteur, mettant en exergue telle ou telle position de tel ministre ou tel acteur, valorisant ou non telle ou telle position.



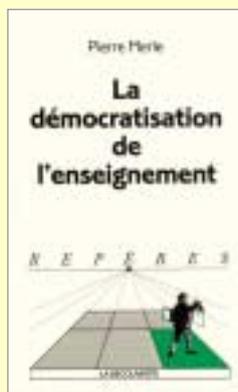
Il cherche des responsables de l'échec de la gauche mais surtout de cette démocratisation à laquelle

nous ne parvenons pas, sans y renoncer collectivement. Il traque les paradoxes. Pourquoi le débat sur l'école a-t-il été sans cesse occulté et aujourd'hui est-il repris par la droite ?

Beaucoup de chantiers laissés en friches, sur le métier, le collège notamment lors d'un quinquennat mouvementé, beaucoup de rapports pour affirmer qu'il fallait changer quelque chose, mais pas ce qui était attendu. Le lien entre le PS et les personnels de l'éducation distendu sous Allègre, ne s'est pas recréé.

Livre honnête, respectant les personnels et leur travail, qui ne cherche pas le spectaculaire mais nous renvoie à une autre vision d'un monde familial. ■ G. J.

La démocratisation de l'enseignement



Pierre Merle
La Découverte, Repères, 2002

L'auteur, sociologue, tente de traiter en une centaine de pages de la démocratisation de l'enseignement, dans une perspective macrosociologique. Il y parvient en une étude rigoureuse scientifiquement, un peu aride parfois mais extrêmement bien argumentée.

Cet ouvrage, qui remet la question de l'instruction dans une perspective de long terme, des lois Guizot à aujourd'hui, analyse une démocratisation qu'il qualifie d'incertaine et de ségrégative.

Quels sont les déterminants sociaux des carrières scolaires ? Quelles causes aux inégalités sociales et scolaires ?

L'auteur donne des réponses précises à ses questions en s'appuyant sur les travaux scientifiques contemporains.

Ouvrage d'une grande qualité. ■ G. J.

Souffrance de professeurs

Cahiers pédagogiques
Mars 2003, numéro 412

Ce numéro ne s'inscrit pas dans une déploration d'un métier où tout fout le camp, mais dans un constat pour que l'identité se construise au cœur de l'identité professionnelle, il faut que se tissent appartenance et reconnaissance. À défaut, la souffrance, liée à toute expérience de travail, prend le devant de la scène. Le plaisir du travail disparaît, doutes, tensions, épuisement apparaissent. Le terme de souffrance, largement utilisé dans le numéro, se décline sous des formes différentes par des témoignages dont ceux des groupes de parole, du chahut auquel est confronté un collègue, mais également des analyses comme celle de Christophe Dejours qui rappelle que c'est un problème politique. Difficultés du métier, incapacité ou refus de l'institution à prendre en compte les évolutions du métier, les *Cahiers* portent un autre regard que celui dont le colloque sur le métier avait fait l'objet. ■ G. J.

L'anglais au lycée

Estelle Henry-Bossonney
et Maxime Lachèze
Guide Belin de l'enseignant -
Editions Belin 2002 - 505 pages

L'enseignement de l'anglais au lycée fait l'objet d'une nouvelle version du guide Belin. Cet ouvrage présente des analyses, des pistes de réflexion et différents outils pédagogiques à tous ceux qui souhaitent prendre du recul par rapport à leur pratique professionnelle. Sont traités de façon très approfondie des domaines aussi variés que la production écrite, la production orale, le travail autour d'un thème, la culture, sans oublier l'intégration des TIC dans l'enseignement ainsi que les enjeux autour de l'évaluation. Un guide à recommander également aux débutants dans la profession (stagiaires IUFM), avec notamment un chapitre consacré au thème de l'élaboration d'un parcours d'apprentissage à sa mise en œuvre. Un ouvrage riche de par ses approches, éclairages théoriques et exemples concrets.

Odile Cordelier

Professeur de sciences économiques et sociales au lycée : un métier et un art

Elisabeth Chatel, Gérard Grosse, Adeline Richet
SCEREN (CNDP) Hachette, 138 p., 2002



Praticiens et en même temps chercheurs à l'INRP, les trois auteurs tirent de leurs recherches un ouvrage visant à aider les collègues, et notamment ceux qui entrent dans le métier, à nourrir leur réflexion sur leurs pratiques, les difficultés qu'ils rencontrent avec les élèves. Leur objectif est d'aider à développer une pratique plus réflexive et plus collective.

Il ne s'agit pas de donner des recettes mais de permettre de faire avancer la réflexion sur notre métier et plus particulièrement celui de professeur de SES. L'orientation de leurs travaux s'appuyant sur Vygotski, Meyerson, Bruner, l'importance de ce qui est enseigné et sa maîtrise, la manière dont ils décortiquent l'activité enseignante, la place de l'incertitude dans cette activité sont transposables aux autres disciplines. ■ G. J.